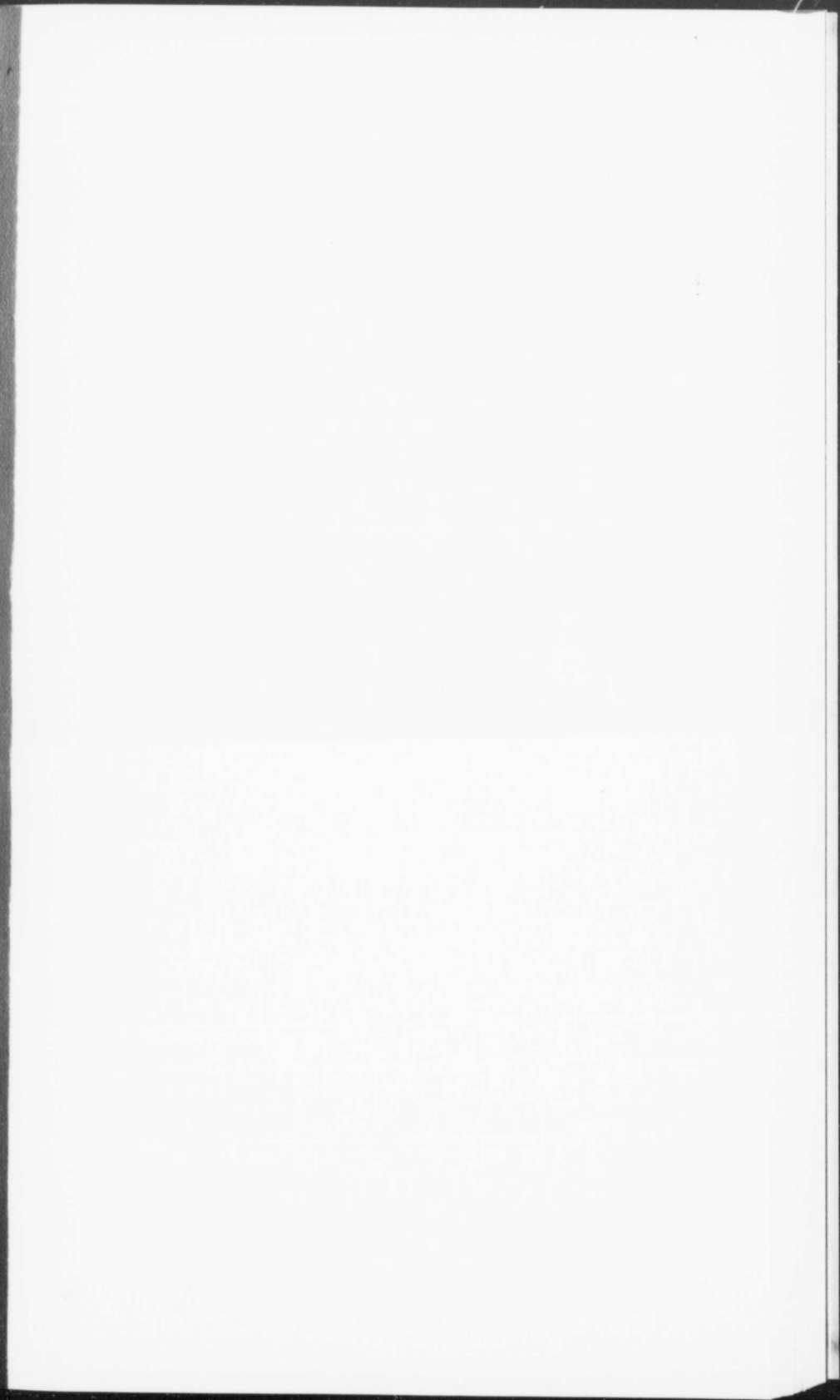


INAUGURATION
du
Monument Champlain
A QUEBEC
LE 21. SEPTEMBRE 1898



FC 2946
.64
C63



MO

INAUGURATION
DU
MONUMENT CHAMPLAIN
A QUÉBEC
LE 21 SEPTEMBRE 1898.







MONUMENT CHAMPLAIN
INAUGURÉ À QUÉBEC LE 21 SEPTEMBRE 1898

MON

INAUGURATION
DU
MONUMENT CHAMPLAIN

A QUÉBEC

LE 21 SEPTEMBRE 1898.



QUÉBEC :
IMPRIMÉ PAR LA CIE D'IMPRIMERIE "LE SOLEIL"

1898

MONUMENT CHARLEAIN
TRAVASSE A GENEVE LE 21 SEPTEMBRE 1891



NOW

INAUGURATION

DU

MONUMENT CHAMPLAIN

A QUÉBEC

LE 21 SEPTEMBRE 1898.



QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR LA CIE D'IMPRIMERIE "LE SOLEIL"

1902

FC 2946

.64

C63

Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada,
en l'année mil neuf cent deux, par H.-J.-B. Chouinard,
de Québec, au bureau du Ministre de l'Agriculture, à
Ottawa.

Ce livre es
exécutif du 1
dernière fois,
à un 'comité s
Mgr Laflam
MM. Ernest C

Le premier (Champlain) 'es
mité exécutif
fêtes célébrées
Saintes et à I

Le reste de
nument de Cl
discours, etc.,
monstration.

Le livre se
gues par le con

Ce livre est la réalisation du vœu formulé par le Comité exécutif du monument Champlain, lorsqu'il siégea pour la dernière fois, le 18 octobre 1898, et qu'il confia cette tâche à un comité spécial, composé de l'honorable juge Chauveau, Mgr Laflamme, Mgr Gagnon, l'honorable Thomas Chapais, MM. Ernest Gagnon et Ludovic Brunet.

Le premier chapitre (Historique de l'érection du monument Champlain) est dû à la plume d'un des membres actifs du comité exécutif et du comité spécial. Puis vient le récit des fêtes célébrées en France, en l'honneur de Champlain, à Saintes et à Honfleur.

Le reste de l'ouvrage est consacré à l'inauguration du monument de Champlain, à Québec, et renferme les adresses, discours, etc., qui ont jeté tant d'éclat sur cette grande démonstration.

Le livre se termine par un certain nombre de lettres reçues par le comité, et par des extraits de journaux.

MON

HISTOIRE

Les mon
mourons à

Tout le
qu'on ne lu

Un beau
tent, se fait
ce monumen
quelconque,
ce germe re

Quand ce
attendre, ce
ses hommes
revivre dans
éclatantes, e
à la postérité

INAUGURATION
DU
MONUMENT CHAMPLAIN
A QUÉBEC

LE 21 SEPTEMBRE 1898.

CHAPITRE I.

HISTORIQUE DE L'ÉRECTION DU MONUMENT CHAMPLAIN
A QUÉBEC.

Les monuments surgissent à leur heure, un peu comme nous mourons à la nôtre.

Tout le monde y pense, personne n'ose en parler, de peur qu'on ne lui dise : *perge sequar*.

Un beau matin, le projet, qui existait partout à l'état latent, se fait jour ; et on est tout étonné d'avoir pu vivre sans ce monument. Souvent c'est un pur hasard, une coïncidence quelconque, un jeu des circonstances, qui a suffi pour mûrir ce germe resté si longtemps inerte.

Quand cet hommage solennel d'une ville, d'un pays se fait attendre, cela ne veut pas toujours dire que la patrie oublie ses hommes illustres ; c'est quelquefois parce que, les voyant revivre dans tous les cœurs par le souvenir de leurs actions éclatantes, elle ne se presse pas de transmettre leur mémoire à la postérité.

De nos jours, on veut réagir contre cette sage et grave lenteur à élever des monuments. Et de fait, les statues sont devenues des choses parfaitement banales.

A Québec, nous avons une prédilection pour le vieux genre, c'est-à-dire pour le genre discret, nuancé, qui nous vient de la mère-patrie, de cette France qui n'a élevé qu'en 1865 une statue à Vercingétorix, le dernier représentant de la nationalité gauloise.

Le nom de Champlain n'était pas au milieu de nous celui d'un inconnu. Dans la plus petite classe de nos écoles primaires, les enfants balbutient son nom avec respect, de même qu'aux fêtes nationales, la mémoire de Champlain reçoit toujours, dans les discours patriotiques de nos orateurs, un large tribut d'admiration et de reconnaissance.

* * *

C'est à Québec, et grâce à la vigueur et à la constance d'un prêtre du Séminaire de Québec, M. Laverdière, que les "*Œuvres de Champlain*" furent rééditées d'après l'édition originale, avec un luxe typographique inouï chez nous. Par cette entreprise colossale, qui mettait entre les mains du public une source historique menaçant de se tarir, M. Laverdière avait élevé un premier monument au voyageur illustre que la ville de Québec est fière d'avoir pour fondateur. (1)

Il y avait bien aussi à Québec un quartier Champlain, deux rues, dont l'une portait le nom de Champlain, l'autre celui de *Petit Champlain*, ainsi qu'un marché Champlain. Mais il n'y avait pas de statue !

Il semble qu'en 1808, lors de la célébration du deuxième centenaire de la fondation de la ville de Québec, c'eût été une belle occasion d'élever un monument à Champlain. Mais

(1) *Œuvres de Champlain*.—6 volumes, publiés en 1869, Desbarats, imprimeur, Québec.

à cette é
nalité ca
cation de
du bel hé

L'Abé
numéro d
phique d
de ne tro
ce grand
ou à l'ing
qu'on fit
calm. "

Il parai
tion d'ele
devant le

M. Pabl
l'histoire c
première v
en queue à

M. L.-J. DEN
Proprié

Mon cher mo

Vous me de
jet d'un monu
répondre ; ma
vous être utile
Paris, nommé
Champlain pot
bronze. M. R
que lui attirer
paraissait fort
alors agent du
des renseignem
Voici la répons

(1) Voir le Q
Montréal du 21

à cette époque, on le sait, toutes les forces vives de la nationalité canadienne-française étaient absorbées dans la revendication des libertés religieuses et civiles et dans la défense du bel héritage de Champlain.

L'Abeille, publiée au Petit Séminaire de Québec, dans son numéro du 2 janvier 1851, terminait une esquisse biographique de Champlain par ces paroles : " Le visiteur, surpris de ne trouver (à Québec) aucun monument qui lui rappelle ce grand nom, ne sait trop s'il doit attribuer cela à l'oubli ou à l'ingratitude ; car, n'en doutons pas, cet homme mérita qu'on fit pour lui ce qu'on a fait pour les Wolfe et les Montcalm. "

Il paraît que vers 1850 (1), il fut assez sérieusement question d'élever un monument à Champlain ; mais on recula devant le chiffre des dépenses à faire.

M. l'abbé H.-R. Casgrain raconte dans la lettre suivante l'histoire d'un projet rendu public en 1867, qui semblait à première vue très sérieux, mais qui finit, comme dit le poète, *en queue de poisson*.

Québec, 21 septembre 1898.

M. L.-J. DEMERS,
Propriétaire de *L'Événement*,
Québec.

Mon cher monsieur,

Vous me demandez si je puis vous dire à quelle date remonte le premier projet d'un monument en l'honneur de Champlain, à Québec. Je ne saurais vous répondre ; mais voici quelques renseignements positifs à ce sujet, qui pourront vous être utiles. Au cours de l'été 1867, je reçus une lettre d'un statuaire de Paris, nommé M. Louis Rochet, dans laquelle il offrait de faire une statue de Champlain pour Québec, à la seule condition qu'on lui payât la valeur du bronze. M. Rochet ajoutait qu'il espérait se dédommager par la réputation que lui attirerait l'érection de ce monument en Amérique. Cette proposition paraissait fort séduisante, et je m'empressai d'écrire à M. Gustave Bossange, alors agent du Canada à Paris, avec qui j'étais en relation, pour lui demander des renseignements sur M. Rochet, et sur le prix que coûterait le bronze. Voici la réponse que me fit M. Bossange :

(1) Voir le *Quebec Morning Chronicle* du 13 décembre 1890, et la *Gazette*, de Montréal du 21 septembre 1898.

“ Paris, 27 décembre 1867.

“ Mon cher monsieur,

“ Je me suis occupé de rechercher des renseignements sur M. Louis Rochet, statuaire, et ils ont été satisfaisants. C'est un homme de mérite, et son talent lui a valu plusieurs décorations.

“ Une fois ce premier point éclairci, je me suis abouché avec M. Rochet et, après plusieurs entrevues, je l'ai amené à m'écrire une lettre et à me remettre diverses photographies spécimens de ses derniers ouvrages. Lettre et photographies vous parviendront par l'entremise de M. P.-A. Murphy, négociant, à Montréal.

“ Je prendrai la liberté de porter les frais de port à votre compte.”

Peu de temps après, je reçus les photographies qui me parurent témoigner d'un beau talent. M. Rochet réitérait ses offres, mais sans indiquer le prix que coûterait le bronze de sa statue. J'en écrivis de nouveau à M. Bossange, insistant sur l'impossibilité de ne rien proposer sans être fixé sur le prix. Enfin, après bien des délais et des hésitations, M. Rochet répondit que cela reviendrait à la somme de “ trois cent mille francs !!! ” Vous devinez ma réponse. M. Rochet en fut de fort mauvaise humeur. La conclusion de tout cela fut que j'eus à remettre à M. Bossange le prix des photographies de M. Rochet, cinquante francs (\$10).

Ce fut là ma première souscription pour le monument de Champlain.

Il a été souvent question depuis de ce projet ; mais ce n'est que dans ces dernières années qu'il a été sérieusement discuté.

Bien sincèrement à vous,

H.-R. CASGRAIN, Ptre.

Pourtant ce projet avait été soumis gravement aux délibérations de notre Conseil-de-ville, ainsi qu'il appert au procès-verbal de la séance tenue le 6 septembre 1867, d'où j'extrais l'entrée que voici :

“ Présenté une lettre de M. Louis Rochet, de Paris, France, offrant d'exécuter une statue monumentale à Samuel de Champlain, fondateur et premier gouverneur de Québec.”

“ Renvoyée au comité des finances.”

La lettre
entendit]

Peut-être
grain est
mais été]

A une
Québec”,
soumit le
muel de C
ne fit rien

Vers 18
monument
de la Terr
dans un ar
grâce de c
à Champl
écoutée.

Il était]
de remettre
de provoqu
cès.

Le 16 oc
de notre S
général de]
donné avis
suit :

“ Que la
continuer l'
par des mor

(A) Les not
trouvent à la fin

La lettre s'en alla au comité des finances, et... on n'en entendit plus parler.

Peut-être que la lettre ci-dessus de monsieur l'abbé Casgrain est une explication satisfaisante du silence qui n'a jamais été rompu sur le projet de monsieur Rochet.

A une séance de la "Société Littéraire et Historique de Québec", tenue le 9 avril 1879, Monsieur J.-M. LeMoine soumit le projet d'élever une statue ou un monument à Samuel de Champlain. La proposition fut approuvée, mais on ne fit rien de plus. (A)

Vers 1889, pendant qu'on discutait la question du site du monument Short-Wallick, quelqu'un suggéra l'extrémité nord de la Terrasse. Aussitôt, le journal *L'Electeur* prit feu, et, dans un article inspiré par un homme de cœur, demanda en grâce de conserver cet endroit pour y élever un monument à Champlain. La protestation produisit son effet et fut écoutée.

*
* * *

Il était réservé à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec de remettre sérieusement la question sur le tapis, en 1890, et de provoquer les démarches nécessaires pour assurer le succès.

Le 16 octobre 1890, M. J.-B. Caouette, président-adjoint de notre Société, proposait et faisait adopter au comité général de régie de cette Société une résolution dont il avait donné avis le 27 d'août précédent, et qui se lisait comme suit :

"Que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, voulant continuer l'œuvre qu'elle a entreprise en 1855, de rappeler par des monuments la mémoire des Canadiens-français qui

(A) Les notes dont les renvois sont indiqués en lettres petites capitales se trouvent à la fin du volume, sous le titre *Appendice*.

se sont distingués par leurs talents, leurs vertus et leur patriotisme, décide d'ériger un monument ou une statue sur une de nos places publiques, à l'illustre fondateur de cette ville, Samuel de Champlain. Mais comme les moyens de cette Société sont très restreints, elle prie Son Honneur le Maire et messieurs les membres du Conseil-de-ville de Québec, de bien vouloir voter une partie de la somme, ou plutôt toute la somme nécessaire pour payer le coût de ce monument ou statue qui serait inauguré par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, lors de la célébration de ses noces d'or, en 1892 ;

“ Que copie des présentes soit transmise à Son Honneur le Maire, le priant respectueusement de les soumettre sous le plus court délai à la bienveillante considération de nos édiles, à qui reviendrait toute la gloire de cette entreprise patriotique, dont la réalisation réjouirait tous les citoyens de Québec. ”

Cette proposition de M. Caouette n'était pas seulement l'explosion subite d'un sentiment noble et généreux, mais elle était le fruit d'une pensée mûrie de longue main avec toute la réflexion d'un esprit sérieux, mû par le plus ardent patriotisme.

En effet, dès le 4 mars 1890, il avait écrit à l'honorable M. Mercier, premier ministre de la province de Québec, une lettre motivée, plus tard suivie d'une seconde en date du 21 d'août 1890, dans lesquelles il exposait son projet avec une ardeur et une éloquence qui lui valut deux réponses des plus encourageantes de l'honorable M. Mercier. (1)

Le mouvement patriotique inauguré en 1890 par la Société St-Jean-Baptiste de Québec, sur l'initiative de M. Caouette, devait avoir les plus brillants résultats.

(1) On trouvera ces lettres dans le 3e volume des Annales de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, maintenant en voie de publication.

Tout
comités,
organisat
grande e
de lui l'

La Soc
qu'il ne
et qu'en
tionalité,
que plus

Il y eu
semblée
Saint-Jean
Dans cet
président-
“ Résolu
Son Honr
une assen
pour assu
plain, fon

Cette re
nombre de
Frémont, c
le 13 déce

Au jour
sidence du
comité gén
et élurent

Tout l'automne de 1890 est rempli par les réunions de comités, les assemblées de citoyens et la formation d'une organisation sérieuse et permanente en vue de réaliser la grande et noble pensée d'honorer enfin d'une manière digne de lui l'illustre fondateur de Québec.

La Société nationale des Canadiens-français comprit dès lors qu'il ne fallait pas circonscrire l'entreprise à une seule race, et qu'en y associant tous les citoyens, sans distinction de nationalité, le piédestal de Samuel de Champlain n'en serait que plus large et plus grand.

Il y eut d'abord, le 9 décembre 1890, une nombreuse assemblée du comité d'organisation, nommé par la Société Saint-Jean-Baptiste, pour élever un monument à Champlain. Dans cette assemblée, présidée par M. J.-B. Caouette, alors président-adjoint de la Société Saint-Jean-Baptiste, il fut "Résolu :—De faire signer par les citoyens une requête à Son Honneur le maire de Québec, le priant de convoquer une assemblée publique, pour aviser aux moyens à prendre pour assurer l'érection d'un monument à Samuel de Champlain, fondateur de la ville de Québec."

Cette requête fut signée avec empressement par un grand nombre de citoyens, puis présentée au maire d'alors, M. J. Frémont, qui convoqua aussitôt une assemblée publique pour le 13 décembre, à l'Hôtel-de-Ville.

Au jour fixé, l'assemblée des citoyens eut lieu, sous la présidence du maire. Les citoyens présents se constituèrent en comité général, avec pouvoir de s'adjoindre d'autres personnes, et élurent leurs officiers comme suit :

COMITÉ DU MONUMENT CHAMPLAIN

PATRON

SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR

PRÉSIDENT HONORAIRE

LE PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE

LE MAIRE DE QUÉBEC

PRÉSIDENT ACTIF

L'HONORABLE JUGE CHAUVEAU

VICE-PRÉSIDENTS

JAS.-M. LEMOINE — HERBERT-M. PRICE

SECRÉTAIRES-ARCHIVISTES

LUDOVIC BRUNET — M. E.-T.-D. CHAMBERS

SECRÉTAIRES-CORRESPONDANTS

DOCTEUR N.-E. DIONNE — FRED. WURTELE — N. OLLIVIER

TRÉSORIFIERS

P.-G. LAFRANCE, Caissier, Banque Nationale.

J.-C. MORE, Caissier, Banque des Marchands.

A partir de ce moment, la Société Saint-Jean-Baptiste cessa, comme corps, de s'occuper de ce projet, pour ne paraître en scène qu'au temps des fêtes de l'inauguration du monument, en 1898. Des considérations d'un ordre supérieur exigeaient cet effacement volontaire de sa part, qui n'était dicté que par le désir d'obtenir le concours de tous les éléments de notre population.

Mais tous les officiers et la plupart des membres de la Société allèrent se confondre, avec une modestie qui les honore, dans les rangs de la nouvelle et plus générale organisation qui sera connue dans l'histoire sous le nom de "Comité du monument Champlain".

Là, ils continuèrent de payer de leur personne, ils donnèrent leur temps, souscrivirent généreusement, firent souscrire le public, et travaillèrent de toutes leurs forces à promouvoir cette œuvre vraiment nationale.

Du rest
dent du co
au fond, l
plutôt, qu
perbe mo

Son no
bliques co
thies et to
glorificati
français ?
fit choisir
plain, le d
nos grand
dont la su
sources d'u
pulariser c

Monsieu
du fondate
grand non
rables, des
outre, une
talent hors
cette tâche
Il s'y donn
d'œil sûr q
qui n'exige

Il a eu l
au couronn
dans laquel
de gratitude
père de la p
ternelle, ho

(1) Ancien p

Du reste, avec l'honorable juge Chauveau (1) comme président du comité du monument Champlain, n'était-ce pas encore, au fond, la Société St-Jean-Baptiste de Québec qui devenait, ou plutôt, qui continuait d'être l'âme dirigeante, le cœur de ce superbe mouvement, inspiré par la reconnaissance nationale.

Son nom seul ne résonnait-il pas dans nos assemblées publiques comme un clairon sonore, ralliant toutes les sympathies et tous les efforts pour en faire les instruments de cette glorification d'un héros non seulement canadien, mais aussi français ? Oui, ce fut une heureuse inspiration que celle qui fit choisir comme président de l'œuvre du monument Champlain, le digne fils de celui qui avait fait si grande figure dans nos grandes démonstrations nationales, de l'illustre orateur, dont la superbe éloquence, servié par un goût délicat et les ressources d'un esprit richement cultivé, avait tant contribué à populariser chez nous le culte du passé et la religion du souvenir.

Monsieur le juge Chauveau, en s'identifiant avec l'apothéose du fondateur de Québec, nous apportait, avec l'éclat d'un grand nom, un prestige personnel et une influence considérables, des relations de famille et d'amitié puissantes, avec, en outre, une activité indomptable et pleine de ressources, et un talent hors ligne pour l'organisation. Le jour où il accepta cette tâche difficile, le succès, de l'aveu de tous, fut assuré. Il s'y donna avec l'ardeur que nous lui connaissons, et le coup d'œil sûr qu'il fallait avoir pour mener à bonne fin ce travail qui n'exigea pas moins de huit années de labeur.

Il a eu le rare bonheur et la satisfaction intense d'assister au couronnement de cette œuvre, qu'il avait faite sienne, et dans laquelle on est tenté de voir tout à la fois le tribut royal de gratitude d'un patriote au fondateur de la cité natale, au père de la patrie canadienne, et la continuation de l'œuvre paternelle, hommage délicat d'une piété filiale qui voulait, pour

(1) Ancien président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

ainsi dire, nous remettre en mémoire le nom de celui qui, de nos jours, a tant fait pour exalter nos gloires nationales.

* * *

A la première assemblée du comité spécial, tenue quelques jours plus tard, le 19 décembre, sur la proposition du président, on nomma deux comités : l'un, le comité de direction, pour choisir le plan et le site du monument, l'autre, le comité exécutif, pour s'occuper des souscriptions. (B)

Dès le 15 novembre 1892, le président pouvait annoncer, à une séance du comité général, que le montant souscrit jusqu'à ce jour s'élevait à la somme de \$16,174.50.

Deux ans plus tard, le 19 mai 1894, le président fit connaître, à une assemblée publique des citoyens, les diverses circonstances défavorables, qui étaient cause que le montant des souscriptions était resté à peu près le même. D'ailleurs l'enthousiasme s'était un peu refroidi dans le public. Mais à cette séance, l'œuvre éprouva un regain de vie, dont les effets se firent sentir jusqu'à son parfait accomplissement.

Le 20 février 1895, il y eut séance du comité général. On adopta à l'unanimité le rapport du sous-comité (1), recommandant comme site du futur monument "le sommet du petit promontoire sur lequel se trouvait située l'extrémité nord de l'ancien fort Saint-Louis, ou en contrebas dans le talus de la colline."

Voici au complet le rapport recommandant le choix de la Terrasse comme site du monument Champlain :

(1) Membres du sous-comité du monument Champlain chargé de choisir le site du monument :—Mgr. Laflamme, président, Mgr. Gagnon, Sir H.-L. Langevin, l'honorable P. Garneau, l'honorable T. Chapais, S. H. le maire Parent, M. H.-M. Price, M. E.-E. Taché, M. Ernest Gagnon, Dr N.-E. Dionne, M. A. Campbell, M. J.-B. Laliberté, M. A. Evanturel, M. L. Brunet, secrétaire.

" Consid
général de
la question
faire rappo
démarches
opinion sur
historique "

" Consid
Terrasse a
l'érection d

" Attend
Baptiste, q
question et
confiant à
anciens pré
ce site de l

" Attendu
ver d'autre
Société Sair
jours efforcé
monument ;

" Qu'au p
est bien cel
c'est là qu'i
est mort ;

" Que la T
de notre vill
sont attirés p
du baut de
Château Fron
sera toujours
les habitants
étrangers ven
de l'univers ;

de “ Considérant que ce comité a été chargé par le comité
général des souscripteurs au monument Champlain, d’étudier
la question du site où doit s’élever ce monument et d’en
faire rapport, et qu’il devient nécessaire de faire connaître les
démarches faites, les renseignements pris, et d’émettre une
opinion sur le choix du site le plus avantageux au point de vue
historique et artistique ;

es
si-
n,
té
r,
s-
l-
s
-
“ Considérant que depuis nombre d’années le site de la
Terrasse a toujours été désigné par le public québécois pour
l’érection d’un monument à son fondateur, Champlain ;

“ Attendu que les membres de la Société Saint-Jean-
Baptiste, qui se sont occupés depuis déjà longtemps de cette
question et qui ont pris l’initiative d’un monument en le
confiant à l’honorable Alexandre Chauveau, l’un de ses
anciens présidents, ont toujours eu l’intention de conserver
ce site de la Terrasse pour ce monument ;

“ Attendu qu’à plusieurs reprises, lorsqu’il s’est agi d’éle-
ver d’autres monuments, les citoyens de Québec et la
Société Saint-Jean-Baptiste, par ses membres, se sont tou-
jours efforcés de conserver cet endroit pour l’érection de ce
monument ;

“ Qu’au point de vue historique, l’endroit de la Terrasse
est bien celui qui convient le mieux à Champlain, vu que
c’est là qu’il a passé les dernières années de sa vie et qu’il
est mort ;

“ Que la Terrasse est le site et la promenade par excellence
de notre ville, et que tous les étrangers qui visitent Québec
sont attirés par le point de vue incomparable que l’on obtient
du haut de cette terrasse, et que depuis la construction du
Château Frontenac, cette partie de notre ville est devenue et
sera toujours le point d’attraction, non seulement pour tous
les habitants de Québec et de ses environs, mais encore des
étrangers venant d’Europe et des parties les plus éloignées
de l’univers ;

“ Que les alentours du Château, complétés de quelques petits terrassements, prêteraient beaucoup à l'apparence et à la beauté du monument qui commanderait en même temps une excellente vue du fleuve ;

“ Que si ce site n'est pas choisi de suite, on y érigera plus tard quelque monument qui rappellera un souvenir moins cher au cœur des habitants du Canada, ce qui serait certainement contraire au désir de la grande majorité de ceux qui ont pris l'initiative de la construction de ce monument.

“ Que ce comité, après avoir visité et fait voir les différents sites, par des hommes compétents en cette matière, est d'opinion que l'endroit de la Terrasse est suffisamment spacieux pour faire paraître avec avantage ce monument et le seul approprié à la circonstance.

“ Pour toutes ces raisons, le comité recommande que le monument du fondateur, non seulement de Québec, mais de toute la colonie, soit érigé sur l'emplacement de l'ancien fort St-Louis, dans le voisinage immédiat de l'extrémité nord de la Terrasse : qu'un rapport soit basé sur ces résolutions et que le comité prenne immédiatement le moyen de s'assurer ce terrain de la corporation de Québec, et que aussitôt ce rapport adopté par le comité général, des soumissions pour ce monument soient demandées par la voie des journaux anglais et français de Québec et ailleurs. ”

Il fut aussi décidé de demander immédiatement des plans et devis, par la voie des journaux, et nous publions au long cet avis dans l'appendice (note C), ainsi que les instructions préparées pour les concurrents.

Le Com
tinent à
rasse. (1)

C'est al
nement pr
nument st
délai, en
1895. (D)

A la séa
maximum
tres (\$30,
avaient été
par la voi
ment.

Dans les
mit au jur
et onze des

C'était,
recommand
Messieurs
sculpteur,
Le sous-co
jury.

(1) A la séan
Lu une lettre
Jean-Baptiste
Samuel de Chau
de-Poste et l'E
Tessier et de l'é

“ Que ce com
Québec ériger u
demandé par la
cité en est prop

Le Conseil-de-ville de Québec avait déjà donné son assentiment à l'érection du monument à cet endroit de la Terrasse. (1)

C'est alors qu'il fut fait des démarches auprès du gouvernement provincial, pour obtenir la permission d'ériger le monument sur le site déjà choisi : ce qui fut accordé sans délai, en vertu d'un arrêté-en-conseil, en date du 25 mai 1895. (D)

A la séance du comité général, du 2 juillet 1895, le chiffre maximum du coût du monument fut fixé à trente mille piastres (\$30,000.00), puis on adopta les plans et devis qui avaient été soumis, et il fut résolu de demander sans retard par la voie des journaux, des soumissions pour le monument.

Dans les premières semaines de 1896, le sous-comité soumit au jury d'examen, nommé par lui, quatorze maquettes et onze dessins.

C'était, en somme, un fort beau concours. Le jury recommanda, dans son rapport, la maquette exécutée par Messieurs Chevré et Le Cardonnel, le premier, statuaire-sculpteur, et le second, architecte, de la ville de Paris. Le sous-comité accepta le rapport de la commission du jury.

(1) A la séance du Conseil-de-ville tenue le 21 octobre 1890, il a été :

Lu une lettre du président et du secrétaire-archiviste de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec demandant la permission d'ériger un monument à Samuel de Champlain, fondateur de Québec, sur le terrain situé entre le Bureau-de-Poste et l'Ecole normale, et résolu, sur proposition de M. le conseiller Tessier et de l'échevin Rhéaume :

“ Que ce conseil serait heureux de voir la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ériger un monument à la mémoire de Samuel de Champlain, tel que demandé par la Société St-Jean-Baptiste, et accorde le terrain demandé si la cité en est propriétaire.

Voici les noms des artistes sculpteurs et architectes qui ont adressé des modèles, dessins et maquettes, lors du concours, pour le monument Champlain :

L. Amateis.....	Washington, D. C.,.....	Etats-Unis
L. Munro.....	Hamilton.....	Canada
Brunner & Tryon.....	New-York.....	Etats-Unis
Wm Donaldson.....	Angleterre
Broad & Son.....	Angleterre
G.-W. Hill.....	Montréal.....	Canada
Jules Lœster.....	New-York.....	Etats-Unis
J.-L. Villeneuve.....	Etchemin.....	Lévis, P. Q.
Badger Brothers.....	West Quincy, Mass.....	Etats-Unis
E.-E. Taché.....	Québec.....	Canada
P.-M.-A. Genest.....	Québec.....	Canada
W. & T. Wills.....	Londres.....	Angleterre
Mul'quardt & Braighurst.....	St-Louis, Min.....	Etats Unis
Richard Back.....	Chicago.....	Etats-Unis
T.-R. Essex.....	Londres.....	Angleterre
Percy Wood.....	Londres.....	Angleterre
P. Hébert.....	Montréal.....	Canada
George T. Brewster.....	New-York.....	Etats-Unis
H. Augustus Lukeman.....	New-York.....	Etats-Unis
Paul Chevré et P.-A. Le Cardonnel.....	Paris.....	France

COMMISSION DU JURY.

La commission du jury se composait comme suit : L'honorable sir H.-G. Joly de Lotbinière, l'honorable A. Chauveau, M. Nap. Bourassa, M. Charles Huot, M. F.-X. Berlinguet, M. G.-E. Tanguay, M. le chanoine Bouillon, M. Eugène Hamel, M. L. Brunet.

PREMIÈRE SEANCE DE LA COMMISSION

24 février 1896.

Furent présents tous les messieurs dont les noms précèdent.

Après avoir attentivement étudié les dessins et maquettes exposés dans une des chambres des bâtisses du Parlement, la

commission
gnées des c

1. Aime

2. In Ma

3. G. H.

4. A bo

A cinq l
s'ajourne au

D

Furent pr
norable A.
G. Bouillon,
gène Hamel,

La commi
unanime à r
dans le cas c
avec les artis
vu le mérite
ton chemin '

La commis
cile à rempli
de projets rei
tistes qui les

Et ont sign

commission se réserve pour futur examen les maquettes signées des devises ou pseudonymes qui suivent :

1. Aime Dieu et va ton chemin.
2. In Manus.
3. G. H.
4. A bonne fin.

A cinq heures et demie de l'après-midi, la commission s'ajourne au lendemain, à 10 heures a. m., le 25 février.

LUDOVIC BRUNET,
Secrétaire de la commission.

DEUXIÈME SÉANCE DE LA COMMISSION

25 février 1896.

Furent présents : l'honorable sir H. Joly de Lotbinière, l'honorable A. Chauveau, M. Chs Huot, M. Nap. Bourassa, M. G. Bouillon, M. F.-X. Berlinguet, M. G.-E. Tanguay, M. Eugène Hamel, M. L. Brunet.

La commission, après examen et étude consciencieuse, est unanime à recommander le projet signé " In Manus ", et dans le cas où votre comité n'en viendrait pas à une entente avec les artistes qui ont produit ce projet, pour son exécution, vu le mérite incontestable du projet signé " Aime Dieu et va ton chemin ", la commission recommande qu'il soit accepté.

La commission du jury a eu une tâche d'autant plus difficile à remplir qu'elle a eu à choisir entre un grand nombre de projets remarquables qui font un grand honneur aux artistes qui les ont conçus.

Et ont signé :

H.-G. JOLY DE LOTBINIÈRE,
Président de la commission du jury.

LUDOVIC BRUNET,
Secrétaire de la commission.

Le 19 mai eut lieu, à l'Hôtel-de-ville, une des plus importantes séances du comité général. Tout ce qu'avait fait le sous-comité jusqu'à cette date, fut approuvé sans aucune réserve. On forma un nouveau comité de construction, muni de pouvoirs très étendus, chargé d'aider le président dans la construction définitive du monument, de l'autoriser à signer tous les contrats nécessaires. Ce comité, tel qu'il a existé jusqu'à l'inauguration du monument, se composait des personnes suivantes :

NOUVEAU COMITÉ DE CONSTRUCTION.

PRÉSIDENT

L'HONORABLE A. CHAUVÉAU

SECRÉTAIRE

M. LUDOVIC BRUNET

L'HONORABLE S.-N. PARENT

MAIRE DE QUÉBEC

MGR J.-C.-K. LAFLAMME — MGR C.-O. GAGNON

L'HONORABLE T. CHAPAIS — L'HONORABLE P. GARNEAU

M. H.-M. PRICE — M. S. LESAGE

M. ERNEST GAGNON — M. ARTHUR EVANTUREL

M. F.-X. BERLINGUET — M. G.-EMILE TANGUAY

DR. N.-E. DIONNE — M. A. TALBOT

Le contrat pour la construction du monument fut passé le 23 mai 1896, avec messieurs Chevré et Le Cardonnel, venus à Québec pour cela.

Dans sa séance du 23 octobre 1896, le comité de construction pria Mgr C.-O. Gagnon et M. S. LeSage de communiquer avec M. Bonnet, ingénieur des ponts et chaussées, de Paris, et de lui demander de vouloir bien accepter la surveillance des travaux du monument Champlain, à être exécutés par messieurs Chevré et Le Cardonnel. (1) Disons immédiatement que M. Bonnet acquiesça avec empressement à

(1) Paul-Alexandre LeCardonnel, architecte, de la ville de Paris, décédé le 6 décembre 1898, à l'âge de 29 ans.

notre den
Sans le c
homme a
dre un a

A cette
chargé de
ment.

Ce com
1897, ado
çant par c
décida de

Le 22 c
de constru
latine fut
tenir à de
l'autre en

Dans le
s'adressa a
que toutes
France), q
Champlain,
de tous dre
vrier suivan

(1) Arthur-
élève de l'école
en 1880. Il a
la ligne de la
la Seine. Il fu
le Ministre des
de St-Antoine c
plain. Monsie
voudrait voir le
toires encore va

notre demande, et fut pour le comité d'un très grand secours. Sans le concours désintéressé et le dévouement constant d'un homme aussi parfaitement renseigné, aurions-nous pu atteindre un aussi bon résultat ? (1)

A cette même séance, il fut nommé un comité spécial chargé de s'occuper des inscriptions à graver sur le monument.

Ce comité des inscriptions, dans sa réunion du 17 janvier 1897, adopta à l'unanimité une inscription latine, commençant par ces mots : *Summo Viro Samueli de Champlain*, et décida de la soumettre à l'approbation du comité général.

Le 22 octobre suivant, il y eut séance conjointe du comité de construction et du comité des inscriptions. L'inscription latine fut mise de côté par la majorité, qui décida de s'en tenir à deux inscriptions chronologiques, l'une en français, l'autre en anglais.

Dans le mois de janvier 1898, le président du comité s'adressa au ministre des Douanes, à Ottawa, afin d'obtenir que toutes les pièces et les matériaux quelconques (venant de France), qui devaient servir à la construction du monument Champlain, fussent admis en franchise. Une remise complète de tous droits fut accordée par un ordre-en-conseil du 3 février suivant. (E)

(1) Arthur-Aimé Bonnet est né le 31 mai 1855, à St-Jean d'Angély. Il fut élève de l'école polytechnique en 1875, puis Ingénieur des Ponts et Chaussées en 1880. Il a construit plusieurs chemins de fer, et notamment, dans Paris, la ligne de la gare St-Lazare aux Invalides, comportant deux ponts sur la Seine. Il fut créé Chevalier de la Légion d'honneur le 18 juillet 1900, par le Ministre des Travaux Publics. Il habite, pendant les vacances, le château de St-Antoine de la Chaume, à quelque distance de Brouage, le pays de Champlain. Monsieur Bonnet " aime le Canada presque autant que la France et voudrait voir les franco-canadiens se hâter de prendre possession des territoires encore vacants au Manitoba et ailleurs."

Plus tard, le comité demanda et obtint de la Commission du Havre la remise des droits de quaiage. (F)

Le comité de construction, dans sa séance du 11 mars 1898, commença à s'occuper des fêtes de l'inauguration du monument, des invitations à faire, des discours, etc.

Lors de la séance du 2 juin, il fut résolu d'inscrire sur le livre que tient à la main la ville de Québec, au pied du hors-d'œuvre de la façade principale du monument, les paroles suivantes :

“ Dieu, par sa grâce, fasse prospérer cette entreprise à son honneur, à sa gloire ! ” (G)

* * *

Les matériaux qui entrèrent dans la construction du monument commencèrent à arriver de France en mai 1898 (H).

Les travaux de fondation du monument furent commencés vers le 15 de juin 1898.

Suivant la coutume, on déposa dans le socle du monument certains documents et pièces historiques. En voici la liste :

1. La liste des souscripteurs au monument Champlain.
2. Une copie de l'adresse présentée au gouverneur-général lors de la fête du dévoilement.
3. La liste des membres du comité du monument Champlain.
4. Un exemplaire de chaque journal publié à Québec, numéro de la veille du jour de l'inauguration.
5. Des pièces de monnaie de 1 et 2 cts en cuivre, de 5, 10 et 25 cts en argent, des billets de banque de \$1 et \$2 du Dominion.
6. L'almanach des adresses de la ville de Québec.
7. Un plan de la ville de Québec.

Toute
Masdela,
Consolre
L'emmas
pierre de
Cœur de

Chamy
au mom
de caract
sale, puis
et ne pès
livres ou
grande po
l'est pas
rasse Duff
de la ville
Saint-Laur

Sur le p
sition mag
inscrit en l
hauts faits
nie de la r
teur avant
haut, une
bouche, pu
les jeunes l
der aux au
de leur rac

Dans le l
de Québec,
quelle il mi

Divers ca
et de Brouca

Toute la maçonnerie fut faite sous la surveillance de M. Masdelage, contre-maitre des ateliers de MM. Vienne, à Consolre (Nord), où ont été faites la taille et la sculpture. L'emmarchement est en granit des Vosges, et le piédestal en pierre de Château-Landon, qui est celle de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre et de l'Arc de triomphe de l'Etoile.

Champlain est représenté debout, saluant le sol canadien, au moment de son premier débarquement. C'est une figure de caractère, puissamment traitée. La statue, qui est colossale, puisqu'elle a quatorze pieds et neuf pouces de hauteur et ne pèse pas moins de six mille neuf cent vingt-sept (6927) livres ou environ trois tonnes et demie (3½), serait trop grande pour l'une quelconque des places de Paris ; elle ne l'est pas pour l'emplacement qu'elle occupe, sur la terrasse Dufferin, à côté de l'hôtel Frontenac, le point culminant de la ville, d'où l'on domine Lévis et le magnifique fleuve Saint-Laurent.

Sur le piédestal est fixé un haut-relief en bronze d'une composition magistrale ; une femme personnifiant la ville de Québec, inscrit en lettres d'or, sur le livre de ses Annales, le nom et les hauts faits de son fondateur ; à sa droite, un enfant, le Génie de la navigation, rappelle que Champlain fut un navigateur avant d'être gouverneur de la Nouvelle-France ; dans le haut, une Renommée aux ailes déployées, trompette à la bouche, publie la gloire de cet immortel Français et invite les jeunes Franco-canadiens à marcher sur ses traces et à fonder aux aussi dans leur Grand-Ouest de nouvelles colonies, de leur race et de leur langue.

Dans le lointain, apparaît la silhouette de la cathédrale de Québec, surmontée de la croix, sous la protection de laquelle il mit, dès le début, sa patriotique entreprise.

Divers cartouches avec les armes du Canada, de Québec et de Brouage, sa ville natale, complètent le monument.

Le texte de l'inscription est le suivant :

SAMUEL DE CHAMPLAIN
NÉ A BROUAGE, EN SAINTONGE, VERS 1567 ;
SERVIT A L'ARMÉE SOUS HENRI IV
EN QUALITÉ DE MARÉCHAL DES LOGIS ;
EXPLORA LES INDES-OCCIDENTALES DE 1599 A 1601,
L'ACADIE DE 1604 A 1607 ;
FONDA QUÉBEC EN 1608 ;
DÉCOUVRIT LE PAYS DES GRANDS LACS ;
COMMANDA PLUSIEURS EXPÉDITIONS CONTRE LES IROQUIOIS
DE 1609 A 1615 ;
FUT SUCCESSIVEMENT LIEUTENANT-GOUVERNEUR
ET GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE
ET MOURUT A QUÉBEC LE 25 DÉCEMBRE 1635. (1)

La statue en bronze (Keller) arriva à Québec le 22 juillet et fut transportée sur la place du monument, le 27. Elle fut montée sur son piédestal le premier d'août, entre quatre et sept heures du matin.

Dans la séance du 2 septembre, il est décidé que l'inauguration du monument aura lieu mercredi, le 21 septembre, à 2 heures de l'après-midi, et en même temps l'on fixe le programme officiel des discours qui y seront prononcés.

Le haut-relief en bronze fut expédié en deux pièces, qui se trouvèrent à faire route sur deux steamers différents. Ces deux pièces arrivèrent à Québec juste assez tôt pour qu'on en pût finir l'installation le 20 septembre, la veille même des fêtes.

Ces bronzes, c'est-à-dire la statue et le haut-relief, furent exécutés par la Société des établissements métallurgiques de A. Durenne, à l'usine de Sommevoire (Haute-Marne).

(1) Cette description technique est empruntée à un journal de France.

Le :
où le :
son fa
du con
qu'au

C'est
du comi
cours de
lement
" En
le présid
Canadie
monume

" Com
lieutenan

" Offic
de la pr

" Chev
comité C
Laval, l'
en vue d
comité d
pelle, de

A la d
10 octobre
cuments,
nument C
y être dép

La dern
de-Ville, l
tes comme

Le 21 eut lieu le dévoilement de la statue. Au moment où le gouverneur-général du Canada, lord Aberdeen, quitta son fauteuil pour aller dévoiler la statue, tous les membres du comité, portant la rosette blanche, l'accompagnèrent jusqu'au pied du monument.

*
* *

C'est ici le moment de consigner un fait tout à l'honneur du comité du monument et de son président distingué. Au cours de la cérémonie de l'inauguration, on annonça officiellement que :

“ En vertu de divers décrets en date du 5 septembre 1898, le président de la République française, voulant honorer des Canadiens de distinction, à l'occasion de l'inauguration du monument Champlain, a nommé :

“ Commandeur de la Légion d'Honneur.—Son Honneur le lieutenant-gouverneur Jetté.

“ Officier.—L'honorable F.-G. Marchand, premier ministre de la province de Québec.

“ Chevaliers.—L'honorable juge Chauveau, président du comité Champlain ; Mgr Laflamme, recteur de l'Université Laval, l'une des gloires de notre clergé, et le savant le plus en vue du Canada : l'honorable juge Pagnuelo, président du comité du monument De Maisonneuve, et M. le Dr Lachapelle, de Montréal. ”

A la dernière séance du comité de construction, tenue le 10 octobre (1898), il fut décidé unanimement que tous les documents, pièces, procès-verbaux, etc., se rapportant au monument Champlain, soient transmis à l'Université Laval, pour y être déposés dans les archives de cette institution.

La dernière séance du comité général s'est tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 18 octobre 1898. Le président a rendu ses comptes comme suit :

RECETTES

Par montant de souscriptions..... \$28,719.10

COMPTE D'INTERET

Intérêts perçus de la Banque à 4 p. 100 par année.

1891—30 avril.....	11.26	
1892— “ “.....	178.20	
1893— “ “.....	414.61	
1894— “ “.....	595.66	
1895— “ “.....	698.64	
1896— “ “.....	795.05	
1897— “ “.....	716.24	
1898— “ “.....	720.90	
1898—1 octobre.....	169.87	4,301.43

Grand total \$33,020.53

COMPTE

De construction du monument Champlain

1898.

Mai 22—Payé à M. Bolduc pour frais de douane.....	2 00
Août 4—Payé pour les soldats de la Batterie par M. Pennée.....	1 80
“ 19—Payé à Emile Côté, contrat.....	307 00
Septembre 22—Payé à M. Le Cardonnel, règlement final.....	15,517 00
“ 28—Payé à M. Bolduc, officier de douane.....	6 45
Octobre 8—Payé à Larue, maçon, balance.....	6 00
“ 10—Payé à Vandry & Matte.....	19 13
Payé à la Cie Chinic.....	2 81
“ à Emile Morissette.....	60 00
“ à Adjudor Larue, maçon.....	19 61
“ à Charles Montminy.....	4 00
“ à Cyr. Duquet.....	2 50
“ à Wm Tierney.....	20 00
“ à François Sylvain.....	40 00
Octobre 13—Payé à M. Paul Chevré, règlement final.....	14,800 00
Total.....	\$ 30,868 30

COMPTE

De dépenses du Comité depuis l'organisation jusqu'à ce jour (8 années)

1891

Janvier 5—Timbres et cartes postales.....	15 00
Mai 21—C. Darveau.....	39 75
Juin 30—Cartes postales.....	5 00
Août 29—A.-O. Raymond.....	4 25
Octobre 30—C. Darveau.....	22 00

1892

Décembre 5

1893

Janvier 5—

1895

Juillet 3—A

1896

Février 13—

“ 27—

“ 27—

Mars 2—A l

“ 2—Po

“ 3—Cie

“ 5—Po

“ 15—P

“ 19—A

Avril 20—A

Mai 30—A s

Juin 8—A M

“ 8—A ci

“ 8—A B

Octobre 29—

Novembre 24

“ 24

1897

Janvier 23—

Septembre 28

1898

Février 5—A

Mai 23—Pou

Septembre 26

“ 29

“ 30

Octobre 3—P

“ 7—P

“ 10—P

“ 11—P

“ 11—P

“ 11—P

1892		
Décembre 5—F. Trudelle.....		6 00
1893		
Janvier 5—C.-E. Holliwell.....		10 00
1895		
Juillet 3—Arthur Talbot.....		25 00
1896		
Février 13—Déboursés pour jury.....		1 00
“ 27—Au Rév. M. Bouillon.....		25 00
“ 27—A M. Nap. Bourassa.....		12 00
Mars 2—A M. Bolduc, compte.....		14 65
“ 2—Pour fret.....		75
“ 3—Cie du Télégraphe.....		1 95
“ 5—Pour voiture pour “ Essex ”.....		1 00
“ 15—Pour photographies à Livernois.....		4 50
“ 19—A M. Brunet (timbres).....		2 00
Avril 20—A Théophile Béland.....		6 55
Mai 30—A sténographie pour contrat.....		3 00
Juin 8—A M. Rigali, compte.....		5 00
“ 8—A charretiers pour modèles.....		1 00
“ 8—A Beaudry, photographies.....		6 00
Octobre 29—A Gosselin, N. P., copies.....		6 75
Novembre 24—Timbres.....		2 40
“ 24—Envoi Bonnet.....		85
1897		
Janvier 23—Câblegramme Le Cardonnel.....		2 75
Septembre 28—A Proulx & Proulx, impressions.....		3 00
1898		
Février 5—A Livernois.....		40
Mai 23—Pour timbres postes.....		3 50
Septembre 26—Pour journaux pour Europe, etc., etc.....		3 60
“ 29—Pour Léger Brousseau, contre-compte et impressions.....		20 00
“ 30—Payé Darveau, imprimeur.....		7 00
Octobre 3—Payé à MM. Dussault & Proulx.....		5 00
“ 7—Payé compte de Trudelle, voitures.....		5 50
“ 10—Payé Ben. Martineau, collection.....		100 00
“ 11—Payé à François Maheux, copies de documents.....		8 00
“ 11—Payé montant employé pour photographies.....		30 00
“ 11—Payé timbres poste.....		4 06
		<hr/>
Total.....		413 55

COMPTE

De dépenses pour l'inauguration du monument

1898		
Mai 13—A Frs. Maheux, copiste, lettres.....	5 00	
Août 17—Pour timbres-poste, invitations.....	10 00	
Août 25—Pour timbres-poste, invitations.....	2 50	
Septembre 9—Dépêche du consul Français à Sydney.....	30	
“ 16—Payé à-compte pour estrade.....	100 00	
“ 23—Payé Lafrance pour monnaies.....	3 91	
“ 23—Payé Jos. Hudon, règlement pour estrade.....	185 00	
“ 23—Payé P. Michaud, journalier, 1/2 journée.....	50	
“ 23—Payé Jos. Vézina, chef de musique.....	117 00	
“ 23—Payé Sœurs de la Charité, rosettes.....	6 75	
“ 24—Payé Philippe Vallières, compte chaises.....	30 00	
“ 24—Payé Arthur G. Doughty, adresse.....	25 00	
“ 24—Payé Chs. Vézina, illumination électrique.....	151 80	
“ 24—Payé Théophile Béland, compte.....	8 10	
“ 24—Payé Robitaille & Picher.....	94	
“ 24—Payé Montminy, cartes d'invitation.....	103 00	
“ 26—Payé St-Jean-Baptiste de Québec.....	200 00	
“ 26—Payé St-Jean-Baptiste de St-Sauveur.....	50 00	
“ 26—Payé M. Hawkins.....	3 00	
“ 26—Payé Vézina & Moisan.....	75 00	
“ 26—Payé Martel & Côté, camionneurs.....	5 00	
“ 30—Payé Joseph Blais, journalier.....	3 00	
“ 30—Payé Jean Tremblay.....	4 00	
Octobre 4—Payé compte Cie du Télégraphe.....	9 55	
“ 10—Payé M. Doughty, balance.....	25 00	
“ 10—Payé montant voté pour certains travaux à faire au monument.....	15 00	
Total.....	<u>\$1,141 35</u>	

RÉCAPITULATION

RECETTES

Par montant de souscriptions (grand total).....	\$28,719 10
Par compte d'intérêts perçus sur dépôt à la banque.....	4,301 43
Total.....	<u>\$33,020 53</u>

Par compte d
 “ “
 ce jour
 Par compte d
 “ balance e

Nous, soussi
 l'honorable ju
 ainsi que ses I
 l'érection de c

Québec, le 1

“ Le rap
 est décidé c
 Champlain.
 comité de c
 volume sou
 mette immé

“ Voici le
 M. Chauvea
 Chapais, M.

“ Finalem
 siasme à Ph
 construction
 M. Ludovic

Le même j
 transmettait
 suivante :

DEPENSES

Par compte de dépenses pour construction du monument.....	\$30,868 30
“ “ “ du comité depuis son organisation jusqu'à	
ce jour.....	413 55
Par compte de dépenses pour l'inauguration.....	1,141 35
“ balance en banque au crédit du comité.....	597 33
	<hr/>
	\$33,020 53

Certifié,

ALEXANDRE CHAUVEAU,
Président du comité.

Nous, soussignés, avons examiné les livres des recettes et des déboursés tenus par l'honorable juge A. Chauveau, président du comité du monument Champlain, ainsi que ses pièces justificatives concernant l'emploi des fonds souscrits pour l'érection de ce monument, et avons trouvé le tout correct.

N. LAVOIE,
L.-C. MARCOUX,
Auditeurs.

Québec, le 13 octobre 1898.

“ Le rapport et les comptes du président sont adoptés. Il est décidé de remettre officiellement à la ville le monument Champlain. On demande que le comité spécial nommé par le comité de construction, pour travailler à la préparation d'un volume souvenir des fêtes de l'inauguration du monument, se mette immédiatement à l'œuvre.

“ Voici les noms des membres de ce comité : l'honorable M. Chauveau, Mgr Laflamme, Mgr Gagnon, l'honorable M. Chapais, M. Ernest Gagnon, M. Ludovic Brunet.

“ Finalement, des remerciements sont votés avec enthousiasme à l'honorable M. Chauveau, président du comité de construction du monument Champlain, ainsi qu'au secrétaire, M. Ludovic Brunet. ”

Le même jour, (18 octobre 1898), l'honorable M. Chauveau transmettait à Son Honneur le maire de Québec la lettre suivante :

“ Québec, 18 octobre 1898.

“ A Son Honneur l'honorable S.-N. PARENT,
“ maire de Québec, et à messieurs les
“ échevins de la cité de Québec.

“ Messieurs,

“ A une assemblée du comité général du monument Champlain, tenue à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 18 octobre courant, une résolution a été unanimement passée par ce comité m'autorisant à remettre à la cité de Québec le monument qui a été élevé sous la direction de ce comité à Samuel de Champlain, fondateur de la ville. C'est ce que j'ai l'honneur de faire par la présente lettre. Ce monument devient donc la propriété de cette ville. Nous n'avons aucun doute que les mesures nécessaires seront prises par le Conseil-de-Ville pour conserver ce monument en bon ordre et le protéger contre le nombre trop considérable de personnes qui n'ont aucun respect pour tout ce qui est propriété publique.

“ J'ai l'honneur d'être,

“ Monsieur le maire et messieurs les échevins,

“ Votre dévoué serviteur,

“ ALEXANDRE CHAUVEAU,

“ *Président du comité du monument Champlain.*”

Cette lettre fut accueillie avec faveur. Sur rapport du comité des finances, le Conseil accepta la propriété du monument Champlain, se chargea de sa conservation et de son entretien pour l'avenir, (1) et passa un règlement J) pour valider cette acceptation.

FÊTES

Le siècle
le siècle pa
des célébra
tous les pa
populaires
l'on s'est pl
figures mé
On leur a d
lettres se s
œuvre de r

Notre Ca
cette tendan
putation d'a
ment ce cult
centenaires,
un grand re
s'est associé
un cachet de
été surpassés
nales dont
est deux surt
marquée : L
de la Nouve
retentissant.
l'Eglise le fe

Mais pour
sans plus de r

CHAPITRE II.

FÊTES EN L'HONNEUR DE CHAMPLAIN, CÉLÉBRÉES
A SAINTES ET A HONFLEUR, FRANCE

Le siècle qui vient de finir restera dans l'histoire comme le siècle par excellence des réhabilitations, des anniversaires et des célébrations d'événements religieux ou nationaux. Dans tous les pays civilisés, il s'est produit de grands mouvements populaires pour ressusciter des noms injustement oubliés, et l'on s'est plu à évoquer de la poussière du tombeau de grandes figures méconnues ou mal jugées par leurs contemporains. On leur a dressé des statues, des monuments, et les arts et les lettres se sont partout donné la main pour accomplir cette œuvre de reconnaissance et de réparation.

Notre Canada-français a ressenti, lui aussi, les effets de cette tendance universelle. Québec surtout s'est acquis la réputation d'avoir, plus que tout autre centre, pratiqué royalement ce culte du passé, cette religion du souvenir. Nos fêtes centenaires, nos célébrations de glorieux anniversaires ont eu un grand retentissement, parce que notre peuple tout entier s'est associé à ces grandes manifestations et qu'elles ont revêtu un cachet de distinction, une splendeur et un éclat qui n'ont été surpassés nulle part ailleurs. De toutes les gloires nationales dont nous avons fait pour ainsi dire l'apothéose, il en est deux surtout qui ont reçu une consécration solennelle plus marquée : Laval, Champlain. Dans le cas du premier évêque de la Nouvelle-France, l'hommage a été plus discret, moins retentissant. Ne faut-il pas attendre, en effet, le jour où l'Eglise le fera monter triomphant sur ses autels ?

Mais pour Champlain, rien ne nous a empêchés de lui ériger sans plus de retards, un monument digne de sa mémoire, digne

du respect et de l'affection que notre peuple entretient pour lui.

Au moment même où nous délibérions à Québec, sur les proportions et la splendeur qu'il convenait de donner à ce tribut de reconnaissance nationale, notre enthousiasme éveillait en France même de généreux échos : à Saintes, d'abord, en 1893, et plus tard, en 1898, à Honfleur.

Par un heureux concours de circonstances, le représentant accrédité du Canada en France, l'honorable M. Fabre, a non seulement assisté à ces deux fêtes, mais il en a recueilli tous les détails et les a publiés sous sa signature, dans le *Paris-Canada*.

On aimera à lire dans ce chapitre et dans celui qui va suivre ces comptes-rendus où l'on retrouve le causeur charmant, le chroniqueur spirituel tant aimé de tout le Canada français, et en particulier du public de Québec.

FÊTES CÉLÉBRÉES A SAINTES, LES 1, 2 ET 3 JUILLET 1893. (1)

“ Les fêtes données à Saintes en l'honneur de Champlain ont eu plein succès. Elles ont été suivies de manifestations également brillantes à Rochefort et à La Rochelle, inspirées, celles-là, principalement par le désir, tout en rendant hommage au passé, de resserrer pour l'avenir les liens entre la France et le Canada.

“ L'initiative et la parfaite organisation de ces fêtes sont dues tout d'abord à M. le comte Lemercier et à M. Louis Audiat, président de la Société des Archives Historiques de la Saintonge. Le mouvement a gagné les deux autres villes et a été partout cordial et impressionnant.

“ Le lieutenant-gouverneur, M. Chapleau, empêché par l'état de sa santé, n'a pu se rendre à Saintes. Son absence a été l'objet d'un regret général.

“ La gare de Saintes était pavoisée de drapeaux canadiens et français pour la circonstance, et, lorsque monsieur et ma-

(1) Compte-rendu du journal *Paris-Canada*, Nos du 29 juillet, 12 et 26 août 1893.

dame Fabre descendus d'airs nationa

“ La réception de la Société de Saintes, députés de l'ancien préfet ; Huissiers présidents de la République, directeur des hypothèques indirectes ; le préfet et de nombreux membres de la Société de Saintes représentant

“ Un piquet d'ordre.

“ M. Audiat, invité et reçu par le commissaire-général.

“ En ce 29 juillet, nous sommes allés à Honfleur, célèbre colonie sans. Vous voyez que la Société des Archives Historiques de la Saintonge a des administrations. Tous ses membres ont fait de nombreux hommages.

“ Pour nous, les Canadiens, venez un instant nous offrir des souvenirs anti-français pour nous, Français et Alsaciens.

dame Fabre et les personnes qui les accompagnaient sont descendus du train, la musique du 8ème régiment a joué les airs nationaux canadiens.

“ La réception a été des plus brillantes. Outre les membres de la Société des Archives, MM. Lemerrier, député, maire de Saintes, et ses adjoints ; MM. Emile Delmas et Braud, députés de La Rochelle et de Rochefort ; le préfet ; le sous-préfet ; Huvet ; Delâge, Guillet, conseillers généraux ; les présidents des tribunaux civil et de commerce ; le procureur de la République ; le colonel du 6ème de ligne ; le conservateur des hypothèques ; le sous-directeur des contributions indirectes ; le receveur des finances ; le principal du collège et de nombreux autres fonctionnaires, répondant à l'appel de la Société des Archives, attendaient sur le quai de la gare le représentant du Canada.

(1) “ Un piquet d'honneur de 50 hommes assurait le service d'ordre.

“ M. Audiat, au nom de la Société des Archives, qui a invité et reçoit ses hôtes, a souhaité la bienvenue au commissaire-général du Canada en termes heureux :

“ En ce 285ème anniversaire, vous débarquez, gracieusement accompagné, dans cette contrée d'où est parti notre célèbre colonisateur. Il n'avait avec lui que vingt-huit artisans. Vous voyez autour de vous rangés, avec les membres de la Société des Archives, les chefs, les présidents de toutes les associations ou sociétés diverses de la ville, les représentants des administrations, du clergé, de l'armée, de la magistrature. Tous sont venus spontanément vous présenter leurs hommages.

“ Pour nous, Saintongeais, vous êtes, en effet, messieurs les Canadiens, des compatriotes, des amis, des parents, qui venez un instant vous asseoir au foyer paternel, raviver les souvenirs antiques et parler des aïeux avec leurs enfants ; pour nous, Français, vous êtes, vous resterez toujours nos chers Alsaciens-Lorrains d'outre-mer.

“ Au nom de la Société des Archives, et, si j'ose le dire, des représentants de la cité, je vous offre l'expression de nos sentiments et de notre affection qui se résument dans ce cri : “ Vive le Canada. ”

“ On crie : “ Vive le Canada ” et la musique joue la Marseillaise.

“ M. Lemercier avait offert l'hospitalité à M. Fabre et à sa famille ; aussi, après avoir donné connaissance d'une dépêche dans laquelle M. Chapleau exprimait ses regrets de ne pouvoir assister aux fêtes de Champlain, l'honorable maire de Saintes s'empressa-t-il d'inviter le représentant du Canada et sa famille à venir se reposer dans son château du Ramet.

“ L'avenue Gambetta est pavoisée.

“ Au château du Ramet, le soir, dîner de vingt-cinq couverts, suivi d'une réception à laquelle assistaient toutes les notabilités de la ville, ainsi que Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle. Madame de Croze, nièce de M. le comte Lemercier, en faisait les honneurs avec une grâce exquise.

“ Le lendemain, dimanche, messe à la cathédrale, qui était remplie d'une foule recueillie. Un chœur de soixante chanteurs et de quarante chanteuses, dirigé par M. Pannetier, rehaussait l'éclat de cette cérémonie.

“ Après la messe, Mgr Bonnefoy est monté en chaire et a prononcé une allocution qui a fait grande impression. Nous en donnons ici quelques extraits :

“ Voilà donc, sur cette terre d'Amérique, une colonie dont les habitants sont restés fidèles à l'amitié de la France, bien que la France ait dû tristement les abandonner à la domination anglaise, il y a de cela plus d'un siècle. L'histoire de cet abandon et des malheurs qui nous l'ont imposé est écrite dans nos annales et nous voudrions pouvoir détruire les pages où l'on a consigné un si douloureux souvenir. Devant cette grande infortune, on comprend le mot célèbre de Mont-

calm, à qui mieux ! je :

“ Pauvre flot américain magistrats, s le jong qu'o venir de la et conserve jamais les li nous le secret rances ? Vou ont trouvé d ble. Soumis meurent catl leur liberté, Et qui pourr voir les cond chose : “ qu' atteinte à no loyalisme. ” I continue à se nant à l'Egli France des a grand et inot

“ A l'issue sageries, offer été conviés, en nes qui les ac administrateur représentant c

“ Au desser offerte par un ont été portés

calm, à qui l'on annonçait sa mort prochaine : “ Ah ! tant mieux ! je ne verrai pas la reddition de Québec. ”

“ Pauvre et malheureuse colonie, la voilà noyée dans ce flot américain ou anglais, privée de ses coutumes et de ses magistrats, subissant toutes les vexations, ployant la tête sous le joug qu'on lui impose ! Elle garde, malgré tout, le souvenir de la France, qui est toujours pour elle la mère-patrie, et conserve l'espoir de sentir entre la France et elle à tout jamais les liens d'une fraternité indissoluble. Où trouverons-nous le secret d'une pareille fidélité et de si constantes espérances ? Vous ne démentirez pas, messieurs. Les Canadiens ont trouvé dans leur foi catholique une nationalité imprenable. Soumis à la domination d'une nation protestante, ils demeurent catholiques-romains. Quand on a voulu leur ravir leur liberté, ils ont répondu à ces prétentions par la force. Et qui pourrait les en blâmer ? Mais quand ils ont dû recevoir les conditions du vainqueur, ils ont demandé une seule chose : “ qu'on nous laisse nos croyances, qu'on ne porte pas atteinte à notre foi ; on peut en retour compter sur notre loyalisme. ” Et fidèle à ses croyances, cette race généreuse continue à se développer avec une admirable fécondité, donnant à l'Eglise d'abondantes générations de chrétiens, à la France des amis toujours sûrs et aux nations catholiques un grand et inoubliable exemple. ”

“ A l'issue de cette cérémonie, banquet à l'Hôtel des Messageries, offert par la Société des Archives, et auquel avaient été conviés, en outre de monsieur et madame Fabre, les personnes qui les accompagnaient : M. Paul Fabre, M. Louis Gigot, administrateur de la Société Foncière du Canada, M. Lorin, représentant du *Journal des Débats*, M. Bertier de Cazaunau.

“ Au dessert, entre les vins de France et la fine champagne offerte par un des membres de la Société, de nombreux toasts ont été portés.

“ Le président de la Société des Archives, M. Audiat, a ouvert le feu :

“ C’était, dit-il, l’usage au temps de Champlain ; en signe de paix et d’alliance, on fumait le *pétun* dans le calumet. Les sauvages sont devenus civilisés. Les colons saintongeois sont devenus Canadiens ; le *pétun* s’appelle d’un autre nom, mais on le fume toujours.

“ Comme Champlain, fumons donc, messieurs. dans un instant. Mais en attendant, nous pouvons savourer ces vins généreux, moins généreux pourtant que ceux qui nous les ont offerts. Je bois donc d’abord à la santé de l’honorable M. Chapleau ; qu’un télégramme lui envoie aussitôt nos regrets de son absence, nos vœux pour son prompt rétablissement. (Acclamations). Qu’un autre télégramme passe les mers et vole dire à nos frères du Canada que, en ce moment-ci, nous pensons à eux. (Bravos).

“ Je bois à notre hôte illustre, à M. Fabre, qui n’a pas redouté les fatigues du voyage ; à ces dames, dont la présence ici est le plus gracieux ornement du banquet, etc. ”

M. Fabre, après avoir excusé M. le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, tombé aux mains des médecins, et sir John Thompson, retenu à Paris par des avocats, a protesté de l’attachement des Canadiens à la France, et remercié de l’hospitalité qu’il rencontrait à Saintes.

Puis, il s’est exprimé à peu près en ces termes :

“ J’aurais voulu, du moins, amener avec moi un Canadien-Saintongeois. Mais les Saintongeois qui ont émigré là-bas s’y trouvent si bien qu’ils ne quittent plus le Canada, de peur aussi, peut-être, de ne plus pouvoir quitter la Saintonge, s’ils la voyaient.

“ Et tous, Saintongeois, Normands, Bretons, Picards, nous sommes ainsi : Français ici, Canadiens là-bas, nous sommes attachés aux deux patries.

“ Chez
cêtres et l
France, ce
puis, la ne
cessé de su

“ Cette
fondée, elle
Saintes ell
senter au l
gaulois et

“ Chaque
mouiller da
enthousiasm
jamais de f

“ Quel n
moi, aujour
un des chet
tige n’a jan
avec nous, s
ment immé

“ Durant
été comme s
enfermés da
à notre pati
velle qui, en
confraternel

“ Mais ici
mers, se tend
de Champlai
passé est not
que j’unis er

Le colonel
mander le 6^e

“ Chez nous, si vous traversiez les mers comme vos ancêtres et les nôtres, vous retrouveriez la France : l'ancienne France, celle que Champlain a apportée sur notre sol ; et puis, la nouvelle, modifiée par un milieu nouveau et qui n'a cessé de suivre le sillon que vous tracez dans le monde.

“ Cette ville de Québec que votre illustre compatriote a fondée, elle est aussi française d'aspect et de caractère que Saintes elle-même. Le comte Lemercier pourrait la représenter au Parlement, sans avoir rien à sacrifier de son esprit gaulois et de son âme française.

“ Chaque été, des vaisseaux de guerre français viennent mouiller dans nos eaux ; et alors nos populations saluent avec enthousiasme et émotion le drapeau tricolore qui a cessé pour jamais de flotter sur nous.

“ Quel ne serait pas leur orgueil si elles voyaient comme moi, aujourd'hui, à mes côtés, l'uniforme français porté par un des chefs de votre vaillante armée de terre, dont le prestige n'a jamais été atteint, ni par les échecs subis en commun avec nous, sur notre sol, ni par d'autres plus récents et également immérités.

“ Durant un siècle, les relations entre les deux pays ont été comme suspendues. Nous sommes restés de part et d'autre enfermés dans un passé dont les souvenirs glorieux suffisaient à notre patriotisme. Elles reprennent sous une forme nouvelle qui, en rapprochant les intérêts, raviverait des sentiments confraternels s'ils avaient besoin de l'être.

“ Mais ici, en ce jour, où Saintes et Québec, à travers les mers, se tendent la main et s'inclinent ensemble sur la tombe de Champlain, il n'y a place que pour le culte du passé. Ce passé est notre patrimoine commun, et c'est tourné vers lui que j'unis en un seul toast : Champlain, Québec et Saintes.”

Le colonel Gaschet a répondu qu'il était flatté de commander le 6ème de ligne, qui, jadis, sous le nom de régiment

d'Armagnac, combattit pour l'indépendance des Etats-Unis, sous Rochambeau et Lafayette, et s'avança dans la Baie d'Hudson et jusqu'au Saint-Laurent ; au nom de l'armée française, il a levé son verre en l'honneur des Franco-Canadiens.

Puis, M. Oudet a lu un toast de M. le marquis de Dampierre, président de la Société des Agriculteurs de France ; M. Audiat, un toast de M. le comte Anatole de Brémond d'Ars, conseiller général du Finistère, un des rares survivants de l'ancienne Société d'archéologie de Saintes, qui, au fond de la Bretagne, et comme descendant de Pierre du Gua, sieur de Mons, le protecteur de Champlain, envoie son salut aux Canadiens.

Le comte Lemerrier, lui aussi, a porté un toast ; il l'a fait dans un langage simple, familier, plein de rondeur, de finesse. Il a rappelé avec une spirituelle bonhomie les liens indestructibles qui unissent à Jacques Bonhomme, le frère aîné, son frère cadet, Jean-Baptiste, qui est allé chercher des aventures au delà des mers et qui, malgré la fortune si longtemps contraire, a pourtant réalisé dans une large mesure le vœu de Champlain : il a fondé une nouvelle France, qui peut, sous plus d'un rapport, servir de modèle à l'ancienne. C'est la foi religieuse qui l'a soutenu dans ses épreuves, ce petit peuple devenu grand, qui lui a gardé sa sève puissante, sa haute valeur morale ; c'est à la même source que la mère-patrie doit puiser les forces dont elle a besoin pour franchir heureusement la crise qu'elle traverse et s'élançer vers un nouvel et glorieux avenir.

Après le banquet, on monte en voiture pour aller visiter la crypte de Saint-Eutrope et les arènes où l'élite des jeunes gymnastes de la ville montre aux visiteurs à quel degré de précision, de souplesse et d'agilité ils sont parvenus, sous l'habile direction de M. Caudéran.

Pour do
dent de la
cours de la
l'Harmonie
fait entend

M. le pi
géométriqu
Saintes, au

M. Fabr
gymnastes.

“ Je suis
toire et de
vient de re
et sous ce ci
M. Lucchini
sommés enco
gère.

“ Quant à
gymnastique
votre adresse
Canada, pou
reux de vous
de vous, vou
dienne. ”

A ce mom
M. Barrière,
et disparaisse
d'ailes, battar
noisement rap

A quatre h
Eutrope et au
l'Hôtel-de-Vil
de la municip

Pour donner plus d'éclat à cette partie de la fête, le président de la Société des Archives s'était assuré, avec le concours de la Santone, celui de la Société colombophile, de l'Harmonie des Ateliers des chemins de fer de l'Etat, qui s'est fait entendre dans ses meilleurs morceaux.

M. le professeur Lucchini, dans une description précise et géométrique, a reconstitué, pour ses auditeurs, les arènes de Saintes, au temps de leur splendeur.

M. Fabre a remercié le conférencier et félicité les jeunes gymnastes.

“ Je suis heureux d'être l'interprète de ce nombreux auditoire et de féliciter l'habile conférencier sur le succès qu'il vient de remporter. Une conférence, par cette température et sous ce ciel ensoleillé, cela pouvait sembler menaçant ; mais M. Lucchini a traité son sujet avec un tel agrément que nous sommes encore sous le charme de sa parole entraînante et légère.

“ Quant à vous, messieurs les membres de la Société de gymnastique, vous nous avez émerveillés par votre force et votre adresse. Je voudrais pouvoir tous vous emmener au Canada, pour instruire nos jeunes gens. Nous serions heureux de vous garder jusqu'au jour où la France ayant besoin de vous, vous repartiriez, suivis de toute la jeunesse canadienne. ”

A ce moment, trois cents pigeons-voyageurs sont lâchés par M. Barrière, président de la Société colombophile de Saintes, et disparaissent bientôt dans diverses directions. Cette volée d'ailes, battant l'air pendant quelques instants, dans un tournoiement rapide, était excessivement curieuse.

A quatre heures, après une courte visite à l'église de Saint-Eutrope et aux musées archéologiques de la ville, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville un vin d'honneur offert par les représentants de la municipalité ; un certain nombre de dames étaient ve-

nues honorer cette réception de leur présence et faire cortège à madame Fabre.

M. le maire de Saintes a complimenté M. Fabre, au nom de la ville et exprimé tous ses regrets de l'absence forcée de M. le gouverneur Chapleau. Il a fait l'éloge de l'esprit de liberté qui anime le Canada et qui a inspiré ses institutions.

Il espère que ces liens si intimes entre les deux branches de la race française vont se resserrer à mesure que se multiplieront nos moyens de transport et nos relations commerciales. Le port de la Pallice offre ses magnifiques installations aux vaisseaux canadiens qui ne tarderont pas à en profiter d'une façon périodique et régulière ; à leur suite, un mouvement commercial et maritime important se dessinera dans ce sens, et les patriotiques espérances qui ont fait entreprendre ces grands travaux seront réalisées.

M. Fabre remercie de l'accueil qui lui était fait, s'associant aux espérances qui venaient d'être exprimées et qui lui sont chères, à la fois comme Canadien et comme Français de race, et annonce le prochain premier voyage de la ligne des paquebots de Québec à La Rochelle ; il compte que, grâce à ces communications directes, Canadiens et Saintongeais échangeront de plus fréquentes visites.

“ C'est la fête de Québec comme celle de Saintes, aujourd'hui, dit-il. L'ombre de Champlain plane sur les deux cités ; tous les cœurs saintongeois et canadiens sont unis dans une même effusion patriotique. A nos yeux, la France est toujours restée la même ; et nous la voyons telle qu'elle nous apparut penchée sur notre berceau national, dans ce cadre gigantesque des bords du Saint-Laurent admiré par Champlain.

“ A-t-elle été vaine chez nous ? Non, car au lendemain de la séparation, nous relevions le drapeau qui flotte aujourd'hui sur deux millions de Français. A-t-elle été vaine en Europe ? Non, car vous voilà plus puissants et plus respectés

que jamais
l'horizon.

rayonnement

“ Pendant
vous passez
qualités et
Il n'y a en
d'aujourd'hui
France qui

“ Jean-B.
termes si c
homme ; et
dessus tout
ainé se sou

“ Au non
ville de Sai

Après cet
vifs applaud
Georges Go

Le soir, d
rée musicale

Dans la s
tapissier, bri
Sur des tent
de tous les p
neurs de la
Chastes, Pon
Antoinette d
etc., etc.

Sur quatre
parentes, les
peuplé le Ca

que jamais ; le monde émerveillé regarde l'astre remonter à l'horizon. Passé, présent, avenir se confondent dans un même rayonnement.

“ Pendant que vous vous interrogez anxieusement, que vous passez en revue, dans un examen de conscience viril, vos qualités et vos défauts, nous vous acceptons tels que vous êtes. Il n'y a en présence, dans des manifestations comme celles d'aujourd'hui, que le Canada qui aime la France, et que la France qui se souvient du Canada.

“ Jean-Baptiste, dont M. le comte Lemercier a parlé en termes si charmants, sait tout ce qu'il doit à Jacques Bonhomme ; et lui, qui se souvient toujours, il est touché par dessus tout qu'ici, au foyer, près du cœur de la patrie, le frère aîné se souvienne encore !

“ Au nom de la ville de Québec, je porte un toast à la ville de Saintes et à la Saintonge. ”

Après cette allocution, fréquemment interrompue par de vifs applaudissements, M. Audiat lit un très fin sonnet de M. Georges Gourdon aux Canadiens.

Le soir, dans l'ancien Palais de Justice, a eu lieu une soirée musicale et littéraire.

Dans la salle, très originalement décorée par M. Laroche, tapissier, brillaient les armes des différentes villes du Canada. Sur des tentures habilement drapées étaient cloués les blasons de tous les protecteurs de Champlain, des vice-rois ou gouverneurs de la Nouvelle-France : Condé, Soissons, Aymard de Chastes, Pons de Lauzières, Montmorency, Lévis, Ventadour, Antoinette de Pons, Forant, Callières, Vaudrenil, Montcalm, etc., etc.

Sur quatre grands tableaux étaient écrits, en lettres très apparentes, les noms des colons saintonguais et aunisiens qui ont peuplé le Canada.

On remarquait surtout, sur un piédestal élevé au fond de la salle, au-dessous des blasons de Québec et de la Société des Archives, un buste de Champlain, figure énergique et fière, œuvre d'un grand mérite d'un artiste charentais, M. Paul Tourettes.

A l'arrivée de M. Fabre, la musique du thème de dignité a joué l'air national canadien, et des cris de "Vive les Canadiens !" ont retenti.

La salle était bien garnie, et sur l'estrade avaient pris place aux côtés du commissaire général du Canada, le comte Lemerancier, Mgr Bonnefoy, le colonel Gaschet, les membres de la Société des Archives et autres notabilités laïques et ecclésiastiques.

M. Fabre, qui présidait la réunion, a donné la parole au conférencier, M. Imbart de La Tour, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, qui, pendant une heure et demie, a parlé de Champlain, du Canada et de la politique coloniale, avec infiniment d'éloquence.

Ce discours était à peine terminé, au milieu des applaudissements, que l'on vit un vieillard s'avancer et serrer dans ses bras l'orateur : c'était son vénérable père. Cette scène touchante inspire à Monseigneur un aimable à-propos. En présentant l'heureux vieillard à l'assemblée, le prélat rappelle le texte biblique : *Gloria patris filius sapiens* : "La science du fils est l'honneur du père."

M. Fabre, à son tour, commence son discours par cette réflexion : "La force du Canada lui vient des efforts combinés du paysan et du prêtre ; le premier a rendu le sol fécond, tandis que le second a maintenu intacte la foi apportée par nos missionnaires", en commentant l'admirable discours prononcé, le matin, par Mgr Bonnefoy.

La thèse que soutient M. Fabre, dans sa conférence, peut se résumer en ceci :

"La Noie que fit d'ell cue et mall La France exactement

"Heureux ils ne se se foi religieuses taient toute devenus un deux millions ment attaché à traversier à toutes

Après ce vers de M.

M. Pellissatois sainte

Au cours tion de M. diennes, en M. Mailloch de Québec" son de la batinois (1242

La musique chants popu

Cette belle minée par d délicatesse, p

On avait dessinée, par en haut, Qu

“ La Nouvelle-France n'a point de rancune pour l'abandon que fit d'elle la France de Louis XV. La France était vaincue et malheureuse, dit-il, nous ne pouvions plus être sauvés. La France a cédé le Canada, parce qu'elle y était forcée, exactement comme plus tard l'Alsace-Lorraine.

“ Heureusement, Dieu n'a pas abandonné les Canadiens ; ils ne se sont pas abandonnés non plus. Soutenus par leur foi religieuse, par leur amour de la mère-patrie, dont ils fêtaient toutes les gloires et pleuraient tous les deuils, ils sont devenus une nation libre et prospère, une nouvelle France de deux millions d'âmes, désormais indestructible, fille tendrement attachée à sa vieille mère, qui ne cesse de regarder vers elle à travers l'océan, d'applaudir à tous ses succès, de s'associer à toutes ses espérances.

Après ce discours, M. Gabriel Audiat a lu de très beaux vers de M. Ed. Magnier, sur Samuel de Champlain.

M. Pellisson a lu un charmant salut aux Canadiens, en vers patois saintongeais.

Au cours de la soirée, la Lyre saintaise, sous l'habile direction de M. Lamour, a fort bien chanté des chansons canadiennes, entre autres la “ Claire Fontaine”, arrangée par M. Maillochaut. On a entendu aussi un chœur, les “ Soirées de Québec”, d'après M. Ernest Gagnon. Enfin, la “ Chanson de la bataille de Taillebourg”, paroles d'un trouvère champenois (1242), musique adaptée par M. Weckerlin.

La musique du 6ème de ligne a également exécuté les chants populaires canadiens.

Cette belle séance, qui avait attiré tout Saintes, s'est terminée par des remerciements accordés à tous avec une rare délicatesse, par M. Audiat.

On avait distribué dans la salle un programme finement dessiné, par M. Duplais-Destouches. Il représente Brouage en haut, Québec en bas, le commencement et la fin, la ville

d'origine et de la ville d'adoption ; sur le côté, le portrait de Champlain, d'après Montcornet.

A ROCHEFORT

A la gare, M. Fabre a été reçu par les membres de la Chambre de Commerce et une députation de la Société de Géographie.

Avant le banquet, visite à l'arsenal et au port.

A midi, banquet à l'hôtel du Grand Pacha, sous la présidence de M. Bachelard.

Parmi les convives, les principaux membres de la Chambre de Commerce, M. Braud, député et maire de Rochefort, le comte Lemercier, le sous-préfet, M. Liégay, le commandant du port, etc.

Au dessert, M. Bachelard a prononcé un discours très apprécié de l'auditoire, au cours duquel il a rappelé que depuis vingt ans, les liens entre Québec et Rochefort avaient été constamment entretenus par la visite fréquente à Québec de marins partis de Rochefort et par les excellentes impressions qu'ils rapportaient du Canada.

En répondant à cette allocution, M. Fabre, après avoir indiqué les causes qui retenaient à Paris M. Chapleau et Sir John Thompson, a ajouté :

“ Nous venons à Saintes d'honorer le passé ; ici, dans cette ville de Rochefort où je retrouve tant de marins qui connaissent et aiment le Canada, tel qu'il est maintenant, je ne veux parler que de l'avenir. Ils vous diront ce qu'est le Canada, quelles ressources il offre à votre commerce, à vos industries.

“ Conquête aisée, prise de possession facile que celle de notre sol par vos produits. Le protectionnisme dont je vous soupçonne de n'être point épris, ne saurait nous empêcher de nous rapprocher et de nous unir par un sage et libéral traité

de commerce
notre pays
Egalité absolue

“ Grâce
à l'art achevé
serait sûre
nités nationales
féconde et

“ Au nom
Rochefort.

L'arrivée
mis à la disposition
bateau à vapeur
bateau à vapeur
mante, par
de la Pallice

“ Sur le commerce,
Commerce, le
préfet, la municipalité
des Ponts et
voitures.

A neuf heures
Commerce d'exportation
décorée.

Lorsque le
pris la parole
“ Messieurs,

“ C'est un
posséder M.
en France, et
tous l'absence

de commerce. En attendant qu'il soit voté, rappelez-vous que notre pays est ouvert à tout venant aux mêmes conditions. Egalité absolue devant le douanier.

“ Grâce à son génie si souple et si varié, à son industrie, à l'art achevé qu'elle apporte en tout ce qu'elle fait, la France serait sûre de se faire une grande place au Canada. Les affinités nationales la favoriseraient ; elle étendrait son action féconde et pacifique.

“ Au nom de la ville de Québec, je bois à la ville de Rochefort.”

A LA ROCHELLE

L'arrivée a eu lieu par mer. La ville de Rochefort avait mis à la disposition de la délégation canadienne le petit bateau à vapeur qui fait le service d'Oléron à Rochefort. Le bateau a descendu la Charente et après une traversée charmante, par une bonne brise du sud-ouest, a accosté au port de la Pallice, à sept heures et demie.

“ Sur le quai, la réception a été faite par la Chambre de Commerce, ayant à sa tête M. d'Orbigny, son président ; le préfet, la municipalité, MM. les ingénieurs et tout le service des Ponts et Chaussées ; l'entrée en ville s'est effectuée en voitures.

A neuf heures, grand banquet donné par la Chambre de Commerce dans une des salles de la Bourse parfaitement décorée.

Lorsque le moment des toasts est venu, M. d'Orbigny a pris la parole en ces termes :

“ Messieurs,

“ C'est un grand honneur pour le commerce rochelais de posséder M. Hector Fabre, commissaire-général du Canada en France, et c'est avec un profond regret que nous constatons l'absence du lieutenant-gouverneur de Québec, l'hono-

table M. Chapleau qui, retenu à Paris par le mauvais état de sa santé, n'a pu assister aux fêtes de Saintes et de La Rochelle.

“ Messieurs,

“ Nous ne pouvons oublier que le Bas-Canada, devenu la province de Québec, est un pays d'origine française.

“ Jacques Cartier, en en prenant possession en 1538, au nom du roi de France, lui donna le nom de Nouvelle-France ; c'était notre première colonie.

“ Au recensement de 1881, cette province comptait 1,358,000 habitants, dont 1,073,000 se réclamaient de l'origine française. Au recensement de 1889, elle en comptait 1,532,000, dont 1,240,000 franco-canadiens, et il existe maintenant au Canada près de deux millions d'habitants descendant tous ou presque tous des colons français.

“ Lorsqu'en 1542, de la Roque, sieur de Roberval, fut nommé par François 1er, gouverneur et lieutenant général du Canada, et qu'il partit de La Rochelle avec trois navires, deux cents colons et plusieurs gentilshommes, il est évident que plusieurs Rochelais faisaient partie de cette expédition et qu'ils contribuèrent à la fondation de la race française dont je vous parlais tout à l'heure, ainsi qu'à la formation de la colonie naissante.

“ En 1606, le *Jonas* partait aussi de La Rochelle avec des artisans et des gentilshommes.

“ Si je me permets de remémorer ces faits, c'est pour rappeler à M. Hector Fabre la part prise par les Rochelais dans la fondation du Canada.

“ Sous l'illustre Saintonguais Champlain, nos rapports avec la colonie naissante se développèrent rapidement.

“ La prospérité de La Rochelle au XVIIe et au XVIIIe siècles fut due à notre commerce avec le Canada.

“ Notre France pot vins, des es

“ Le noi de 3 à 5 cl 1748 et 17

“ Mais v sept ans av

“ Au cor marine fit les besoins s'empressère condition d' navires jusq longtemps e gnèrent à leurs frères furent dirig

“ On était la paix, le C pas compren Rochelais fa protestations. veillance, ma ment qui céd gleterre.

“ Ce fut u cement de sa

“ En rappo tiens à monti passé sont en savoir aux C descendants d des plus gran

“ Notre port recevait presque tout ce que la Nouvelle-France pouvait produire, et en retour, il lui envoyait des vins, des eaux-de-vie, des vêtements, des armes et de la poudre.

“ Le nombre de navires expédiés de La Rochelle, qui était de 3 à 5 chaque année, de 1739 à 1740, s'éleva de 8 à 10 en 1748 et 1749, et atteignit le nombre de 20 en 1757.

“ Mais voici venir les mauvais jours, la funeste guerre de sept ans avait éclaté.

“ Au commencement de l'année 1758, le ministre de la marine fit un appel pressant aux Rochelais, et leur signala les besoins particuliers du Canada ; vingt-neuf négociants s'empressèrent d'affirmer leurs bonnes dispositions, sous la condition d'obtenir une escorte suffisante pour garantir leurs navires jusqu'à destination ; mais ces navires attendirent si longtemps cette escorte que la plupart des armateurs se résignèrent à désarmer, malgré leur désir de porter secours à leurs frères de la Nouvelle-France, et que 9 navires seulement furent dirigés sur la colonie.

“ On était arrivé au moment de discuter les conditions de la paix, le Canada allait être sacrifié, la France ne semblait pas comprendre la grande perte qu'elle faisait ; seuls les Rochelais fatiguèrent le gouvernement de Louis XV de leurs protestations. Leurs doléances furent accueillies avec bienveillance, mais elles ne modifièrent pas les vues du gouvernement qui céda ce beau pays, une partie de notre sang, à l'Angleterre.

“ Ce fut un coup terrible pour La Rochelle et le commencement de sa décadence commerciale.

“ En rappelant ces moments d'épreuves et de douleur, je tiens à montrer à M. Hector Fabre combien les souvenirs du passé sont encore vivaces parmi nous, afin qu'il puisse faire savoir aux Canadiens que nous les considérons comme les descendants de ces hardis pionniers qui ont réussi, au milieu des plus grandes difficultés, le plus bel essai de colonisation

que notre pays ait jamais tenté. Nous ne pouvons oublier qu'après leur séparation de la mère-patrie, les descendants des anciens colons nous sont restés attachés par le sang, par le cœur, par la langue.

“ Nous conservons toujours le souvenir des bons rapports qui existaient et nous verrions avec plaisir reprendre avec le Canada des relations non moins solides qu'autrefois et profitables aux deux pays.

“ En terminant, messieurs, je tiens à répéter à l'honorable M. Hector Fabre et à ses amis qui ont bien voulu nous faire l'honneur d'accepter notre invitation, tout le plaisir que le commerce rochelais ressent de leur visite en cette ville.

“ Messieurs, au nom de la Chambre de Commerce et de tout le commerce qu'elle représente, je porte un toast à M. Hector Fabre et à nos frères du Canada, à M. Chapleau, ainsi qu'à la reprise des relations commerciales avec La Rochelle.”

M. Fabre s'est exprimé comme suit :

“ Je n'ai qu'un regret, c'est que M. Chapleau et Sir John Thompson ne soient pas ici pour répondre aux paroles éloquentes que vous venez d'entendre et qu'ils n'aient pu admirer avec moi ce port de la Pallice, réservé, j'en suis convaincu, à un si grand avenir. C'est à M. Chapleau que nous devons la reprise des relations entre les deux pays, suspendues pendant plus d'un siècle, et il m'a associé, dès le début, à son œuvre. Sir John Thompson n'est point de même origine que nous ; mais, en tous points, il est d'accord avec nous. Il a passé quelques mois à Paris à observer, à étudier ce qui se passe ; et son esprit lui a fourni les bonnes raisons d'admirer la France, qui nous viennent du cœur.

“ C'est, comme autrefois, de La Rochelle que partira le mouvement qui unira, économiquement, les deux pays. La conclusion d'un traité de commerce, la création d'un service de paquebots entre La Rochelle, Rouen et les ports canadiens,

donneront
caractère

“ Les ba
sont tombé
plus contr
nier ne fai
de provena
français pe
partie du
tres pays.

“ L'influ
notre époq
peut toujou
duits à l'in
mènent les

“ Nos int
s'agit de la
de difficulté
Français, e
fussiez tous

“ A ceux
ment et de
temps que v

“ A ceux
Nous march

“ Le secré
nault, est de
écrit le récit
jour, le déve
velles relatio

“ Je me fr
et de Québec
de La Pallice

donneront au rapprochement qui s'opère depuis dix ans, un caractère définitif.

“ Les barrières économiques s'abaisseront, comme autrefois sont tombées les fortifications militaires. Elles n'existent déjà plus contre nous au Canada, en ce sens que notre tarif douanier ne fait aucune distinction et frappe également les articles de provenance anglaise, américaine ou française. L'esprit français peut faire le reste et détourner à notre profit une partie du commerce qui se fait, aujourd'hui, au profit d'autres pays.

“ L'influence des intérêts est sans doute dominante, à notre époque ; mais, dans un pays d'origine française, on peut toujours compter que les sentiments ne seront pas réduits à l'impuissance ; à certains jours, ils prennent pied et mènent les intérêts.

“ Nos intérêts sont d'accord avec nos sentiments lorsqu'il s'agit de la France, et, pour ma part, je n'ai jamais trouvé de difficulté à les concilier dans l'exercice de mes fonctions. Français, comme vous, en France, je voudrais que vous fussiez tous Canadiens comme moi au Canada.

“ A ceux qui ont le culte du passé, aux Rochelais de sentiment et de tradition, nous disons : Nous sommes fidèles aux temps que vous regrettez.

“ A ceux que l'avenir préoccupe avant tout, nous disons : Nous marchons vers les destinées que vous rêvez.

“ Le secrétaire de votre Chambre de Commerce, M. Garnault, est de la famille de notre historien national. L'un a écrit le récit des luttes d'autrefois, l'autre notera, jour par jour, le développement continu que vont prendre nos nouvelles relations.

“ Je me fais l'interprète de mes concitoyens de Montréal et de Québec en buvant à la ville de La Rochelle et au port de La Pallice.”

M. Le Beuf, président du conseil d'administration de la Compagnie de Navigation Franco-Canadienne, a répondu au discours de M. d'Orbigny dans les termes suivants :

“ Je suis heureux d'annoncer que le désir exprimé par M. le président de la Chambre de Commerce de La Rochelle est un fait accompli. La compagnie de navigation à vapeur Franco-Canadienne est créée ; elle a choisi La Pallice, port de La Rochelle, comme port d'escale ; les paquebots partent de Rouen, où ils auront embarqué les produits de l'industrie parisienne et des manufactures du nord, viendront à La Pallice pour y recevoir les produits de toute la région dont ce port deviendra le centre d'exportation.

“ Au reste, il était impossible qu'une ligne se créant pour le Canada laissât La Rochelle en dehors de son itinéraire. Tout le monde sait que ce port a entretenu aux XVIIème et XVIIIème siècles, les relations les plus importantes et les plus suivies avec le Canada ; c'est à peine si j'ose dire, en présence de votre savant secrétaire-archiviste, pour lequel le passé commercial de La Rochelle n'a pas de secrets, que la deuxième compagnie coloniale créée par Richelieu pour exploiter la Nouvelle-France a été fondée par lui alors qu'il assiégeait La Rochelle, en 1628. C'est à cette seconde compagnie que revient l'honneur d'avoir développé les établissements rudimentaires de Champlain.

“ Le premier navire de la Franco-Canadienne quittant le port de La Pallice en route pour le Canada, et labourant l'Océan avec sa quille, tracera un large sillon qui sera comme un nouveau trait d'union entre la France et son ancienne colonie.”

M. Delmas, maire de La Rochelle, a clos la série des toasts, par une allocution très éloquente, dans laquelle il a rappelé que les résultats acquis jusqu'à ce jour dans la création de ce grand établissement de La Pallice sont dus à l'entente

parfaite d
du conseil

M. le m
temps que
l'Angleter

Les con
réception,
la ville a é

A onze
il est reçu
commission
lieu la réco

M. Defo
émue, pron
“ Mesdames

“

“ Les Ro
attaches offi
véritable ré

“ Nous sa
nos foyers,
familles de
parties pour
France.

“ Nous sa
devenue un
vous aviez se
ment, pour e
votre mère-p

“ Vous noi

“ Alors qu'
née terrible,
vous seuls voi

parfaite de la Chambre de Commerce, de la municipalité et du conseil municipal.

M. le maire a fait ensuite une allusion habile en même temps que délicate, à la situation du Canada vis-à-vis de l'Angleterre.

Les convives se sont alors rendus au Casino du Mail. La réception, à laquelle assistaient la plupart des notabilités de la ville a été des plus brillantes.

A onze heures, M. Fabre arrive aux bains Marie-Thérèse : il est reçu à la porte d'entrée par M. Deforge et toute la commission de la fête. Et l'on se rend au salon où va avoir lieu la réception.

M. Deforge prend la parole, et d'une voix profondément émue, prononce cette belle allocution :

“ Mesdames,

“ Messieurs,

“ Les Rochelais vous ont conviés à une fête modeste, sans attaches officielles, toute de sympathie et de souvenirs, à une véritable réunion de famille.

“ Nous savons par notre histoire locale, par les légendes de nos foyers, que, il y a plus de deux siècles, de nombreuses familles de La Rochelle, de l'Aunis, de la Saintonge, sont parties pour votre beau pays, qui s'appelait alors la Nouvelle-France.

“ Nous savons aussi que la petite colonie d'autrefois est devenue un grand peuple, une puissance respectée... que vous aviez souvent lutté, longtemps combattu victorieusement, pour conserver les coutumes, les mœurs, la langue de votre mère-patrie, et que vous étiez restés Français de cœur.

“ Vous nous l'avez admirablement prouvé en 1870.

“ Alors qu'au milieu des tristesses et des angoisses de l'année terrible, nous étions abandonnés de tous, isolés, oubliés, vous seuls vous vous êtes souvenus.

“ La nouvelles de nos désastres a fait tressaillir vos coeurs.

“ Des jours meilleurs sont venus ; la France s'est ressaisie, et malgré la blessure toujours saignante qu'elle porte à son flanc, elle a repris son rang et son glorieux rayonnement ; mais, dans ce nouvel essor elle n'oublie pas, elle ne veut pas oublier, car elle ne sait pas, elle, être ingrate, qu'elle a une dette sacrée, celle de la reconnaissance envers ceux qui l'ont aimée, secourue dans la détresse.

“ C'est cette dette sacrée que La Rochelle est, pour sa part, vraiment heureuse, je ne dis pas d'acquitter, mais de reconnaître aujourd'hui.

“ Nous regrettons, deux fois, l'absence de M. Chapleau, gouverneur de Québec, la ville de Champlain et de Montcalm ; nous voulions lui offrir, en souvenir de cette réunion, une gerbe de fleurs faite avec les coquilles de nos rivages ; nous vous prions, M. Fabre, de la lui remettre et d'accepter pour vous cette seconde gerbe ; elles vous rappelleront, sous une forme poétisée par le talent de M. Blanchard, aumônier de nos mobiles en 1870, la flore sous-marine des côtes de l'Aunis.

“ Nous vous prions maintenant de dire à vos compatriotes que, à notre réunion d'aujourd'hui, j'ai, du fond de l'âme, avec le sentiment d'une gratitude profonde, et au nom de notre vieille Rochelle, l'*Alma Mater* de tant de familles canadiennes, porté un toast à la prospérité, au bonheur de tous nos parents, de tous nos amis, de tous les Français du Canada.”

Monsieur Fabre a répondu à peu près en ces termes :

“ Je suis touché de l'accueil qui nous est fait dans ce coin charmant de La Rochelle, avec tant de bonne grâce et d'éclat. Vous n'avez pas oublié nos communs souvenirs. La Rochelle a été longtemps la ville la plus canadienne de France, comme Québec était le vieux port français du Canada. Ces rela-

tions vont
port, des n
française n
votre force,
dront chez
sentiments

“ Les sen
Français se
séparés et l
embellie et
revêtue de ;
server en to
comme une
ser ; nous la

“ On trou
viennent An
glais qui dev
une anecdoct

“ Dans un
bres portant
débats termir
chef du jury,
accent norm
effet de votre
en anglais, no
nous parler e

“ Notre att
été moindre q
Français, qui
pu nous entra
façon dont vo
vous en relevez

“ Mais une
comme perdue

tions vont reprendre et vous recevrez de nouveau, dans votre port, des navires venant du Canada. Le commerce, l'industrie française n'auront à redouter de nous aucune entrave. Grâce à votre force, si souple et si variée, les intérêts français reprendront chez nous, quand vous le voudrez, la place que les sentiments y occupaient autrefois.

“ Les sentiments n'ont pas changé : nous sommes toujours Français sous un autre drapeau, à jamais politiquement séparés et patriotiquement unis. Votre langue, vous l'avez embellie et perfectionnée, vos prosateurs et vos poètes l'ont revêtue de grâces nouvelles. Nous avons cherché à la conserver en toute sa simplicité et sa grâce native. Vous l'aimez comme une femme charmante, à qui on ne saurait rien refuser ; nous la vénérons comme une mère.

“ On trouvera rarement au Canada des Français qui deviennent Anglais ; on y trouve au contraire, beaucoup d'Anglais qui deviennent Français. Permettez-moi de vous citer une anecdote.

“ Dans un tribunal, le jury entier était composé de membres portant tous des noms anglais, écossais ou irlandais. Les débats terminés, le juge les résuma en anglais. Mais alors le chef du jury, un Anglais, prit la parole, et avec le plus pur accent normand : “ Monsieur le juge, dit-il, serait-ce un effet de votre bonté de recommencer ? Vous nous avez parlé en anglais, nous ne comprenons tous que le français ; veuillez nous parler en français maintenant. ”

“ Notre attachement à la vieille patrie n'a peut-être pas été moindre que le vôtre. Que, Français, nous soyons restés Français, qui peut s'en étonner ? Qu'est-ce donc qui aurait pu nous entraîner à l'abdication ? Vos malheurs même, la façon dont vous les avez supportés, l'élan avec lequel vous vous en relevez, vous ont grandis dans l'estime du monde.

“ Mais une population comme la nôtre, laissée isolée et comme perdue, qu'est-ce qui l'empêchait de faillir à la

tâche ! qui eût pu la blâmer de se fondre dans la masse victorieuse ! Le monde entier ignorerait encore sa chute.

“ C’est que l’âme française est vraiment indestructible, et je le sens bien, pour ma part, lorsque, comme aujourd’hui, je salue le drapeau français. ”

Le lendemain, M. Fabre visita les monuments de la ville.

A midi, grand déjeuner chez M. Delmas. Nouvelle visite du port de La Pallice et départ pour Paris, le soir.

Cette série de fêtes si cordiales et si brillantes a vivement impressionné le représentant du Canada. Il en reporte l’honneur à son pays, mais il n’en est pas moins très touché personnellement de l’accueil qu’il a reçu dans les trois villes et il en garde le plus reconnaissant souvenir.

FÊTES DE

“ La fête
l’honorable
ministre de
sées par le
grand nom
placées. Le
ville, chère
diens, les a
le cœur de
source jama

“ J’aurais
serait recont

(1) *Paris-Can*
(2) Extrait de
du 21 mai 1898.

“ Le président
date du 24 avril
vé une réduction
marins illustres,
ront lieu dans ce
ment de Québec.

M. de Pierrefi
senter notre com

Le Président i
à cette date, et s
à ces fêtes comm
ment sur proposi

Le comité aut
sion de faire cett
M. Soudan de Pi
part à ce monsieur

C’est ici le lieu
de délégué du co
quitter.

Il convient de
plain a été faite

CHAPITRE III.

FÊTES CÉLÉBRÉES A HONFLEUR, LE 14 AOUT 1898 (1)

“ La fête donnée le 14 août, à Honfleur, en l'honneur de l'honorable M. Turgeon, (2) la réception faite par la ville au ministre de la colonisation, toutes les manifestations organisées par le “ Vieux Honfleur, ” ont été vraiment dignes du grand nom de Champlain, sous l'égide duquel elles étaient placées. Le spectacle qu'a offert, durant tout ce jour la vieille ville, chère à nos souvenirs, aux yeux des représentants canadiens, les a profondément émus ; ils ont vraiment senti battre le cœur de la vieille Normandie, ils ont vu se rouvrir la source jamais tarie des grands souvenirs patriotiques.

“ J'aurais voulu que tout Québec fut là avec nous, il se serait reconnu dans la ville-ancêtre. C'était Honfleur, c'était

(1) *Paris-Canada*, No. du 1er septembre 1898.

(2) Extrait des procès-verbaux du comité du monument Champlain. Séance du 21 mai 1898.

“ Le président donne lecture d'une lettre de M. J. Soudan de Pierrefitte, en date du 24 avril 1898 demandant la permission de faire exécuter par M. Chevré une réduction de la statue de Champlain qui serait déposée au musée des marins illustres, à Honfleur, en France, au cours des fêtes publiques qui auront lieu dans cette ville, de manière à coïncider avec l'inauguration du monument de Québec.

M. de Pierrefitte demande aussi l'envoi d'un délégué à ces fêtes pour représenter notre comité.

Le Président informe le comité que l'honorable M. Turgeon sera en France, à cette date, et suggère qu'il lui soit demandé de vouloir bien nous représenter à ces fêtes comme délégué du comité Champlain, ce qui est adopté unanimement sur proposition de Mgr Laflamme appuyé par l'honorable Pierre Garneau.

Le comité autorise M. le président à donner à M. Chevré, à Paris, la permission de faire cette réduction de la statue de Champlain tel que demandé par M. Soudan de Pierrefitte, de Honfleur, et M. le président est chargé de faire part à ce monsieur de la décision du comité.”

C'est ici le lieu de dire que l'honorable M. Turgeon avait accepté la charge de délégué du comité et l'on voit avec quel éclat et quel succès il sut s'en acquitter.

Il convient de dire aussi que la réduction demandée de la statue de Champlain a été faite et déposée dans le musée de Honfleur.

aussi Québec, unis par l'histoire et aussi par un aspect extérieur qui semble s'être modelé sur une entière ressemblance morale. Les deux villes se ressemblent singulièrement : cela nous a tous frappés et réjouis. Il y a des affinités qui se révèlent par une ressemblance qui constitue comme un air de famille.

“ M. Hector Fabre, commissaire-général du Canada, était depuis la veille l'hôte de M. Soudan de Pierrefitte. A la descente du bateau du Havre, vers les onze heures, il présente au ministre les membres du comité du “ Vieux Honfleur ”.

“ M. Turgeon est accompagné de M. Ph. Corriveau, avocat de la municipalité de Québec, M. Paul Fabre, secrétaire du commissariat du Canada, M. Paul Chevré, statuaire du monument Champlain.

“ M. le colonel Lachèvre souhaite la bienvenue à M. Turgeon en des paroles empreintes de la plus cordiale sympathie ; puis le cortège se met en marche vers l'Hôtel-de-Ville par les rues pavoisées de drapeaux. Il faisait un soleil radieux et la ville entière avait pris un air de fête et de joie.

A L'HOTEL-DE-VILLE

“ A l'entrée de l'Hôtel-de-Ville, la Société Philharmonique joue “ Vive la Canadienne. ”

“ La réception officielle a lieu dans la salle des fêtes.

“ M. Paul Dumont, premier adjoint, prononce les paroles suivantes :

“ Monsieur le ministre,

“ En l'absence de M. le maire, qui est souffrant et retenu à sa chambre, et au nom de la municipalité de Honfleur, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue dans notre ville.

“ Les sympathies de la France pour le Canada sont particulièrement vivaces parmi les habitants de notre vieille cité, dont les ancêtres ont contribué, avec Champlain, à la fondation de Québec.

“ Auss
que vous
le plus c

“ M. I
corps et
la parole

“ Monsie

“ Je ve
Inutile de
tons, mes
la ville q
nos cœurs
grande vi
les mers
da, c'est
pour le 2
plupart de
avant Cha
rais, Jean
couvrait T
marquis de
gnons de
samment e
est devenu
passer sous
française d
ments.)

“ Tout b
faire le pèl
tout Cana
suis Norma
poursuis m
sous ses asp
(Bravos.)

“ Aussi, vous pouvez être assuré, monsieur le ministre, que vous trouverez partout ici l'accueil le plus affectueux et le plus cordial. ”

“ M. Dumont a présenté ensuite au ministre les divers corps et sociétés. Après les présentations, M. Turgeon a pris la parole en ces termes :

“ Monsieur le maire-adjoint,

“ Je vous remercie de vos cordiales paroles de bienvenue. Inutile de vous dire, n'est-ce pas, le plaisir que nous ressentons, mes compagnons de voyage et moi, à fouler le sol de la ville qui, de toute la côte normande, est le plus chère à nos cœurs canadiens. Nous savons que Honfleur fut une grande ville maritime et que ses marins ont sillonné toutes les mers du globe. Pour parler plus spécialement du Canada, c'est ici que Champlain s'est embarqué plus d'une fois pour le Nouveau Monde ; c'est ici qu'ont pris passage la plupart des familles qui ont fait souche au Canada. Bien avant Champlain, avant Jacques Cartier même, un Honfleurais, Jean Denis, remontait le golfe Saint-Laurent et découvrait Terre-Neuve. C'est ici que de Monts, Roberval, le marquis de La Roche ont recruté leurs téméraires compagnons de voyage. Bref, c'est votre ville qui a le plus puissamment contribué à la fondation de la Nouvelle-France, qui est devenue une grande nation que le sort de la guerre a fait passer sous le drapeau d'un autre pays, mais qui est restée française de cœur, de langue et de traditions. (Applaudissements.)

“ Tout bon musulman veut, au moins une fois dans sa vie, faire le pèlerinage de la Mécque. C'est la suprême ambition de tout Canadien de faire le voyage de France, et pour moi qui suis Normand, le voyage eût été incomplet et le but que je poursuis mal réalisé, si je n'avais vu la Normandie, si belle sous ses aspects variés, si riche par ses souvenirs historiques. (Bravos.)

“ Je sais qu'à deux pas d'ici je pourrai voir Beaumont. Ce nom ne vous dit peut-être rien ; mais, pour moi qui suis natif de Beaumont, une petite commune à 15 kilomètres de Québec, où ont constamment résidé et où reposent tous mes ancêtres depuis au-delà de deux siècles, vous ne sauriez croire le plaisir que j'éprouverai de voir l'endroit qui a donné son nom à ma paroisse natale. (Applaudissements.)

“ M. le maire-adjoint, je vous remercie de votre bienvenue, je remercie les citoyens et les délégués des sociétés qui m'ont fait l'honneur de venir ici, et je puis vous assurer que mon passage parmi vous restera comme l'un des souvenirs les plus agréables de ma carrière. Pour en perpétuer la mémoire, pour créer un nouveau lien d'affection entre la patrie normande et le pays canadien, je vais, par un télégramme daté de votre ville, faire donner au dernier canton créé dans la province de Québec, le nom de la ville de Honfleur. (Applaudissements prolongés.) ”

“ Tout ce petit discours dit sur un ton excellent, avec autant de dignité que de chaleur, produit sur l'auditoire un effet très grand. C'est avec une véritable émotion qu'on écoute les dernières paroles du ministre annonçant qu'il donne le nom de Honfleur à un canton canadien. Cette émotion grandit et gagne la foule lorsqu'à la sortie M. Boudin lui fait connaître l'heureuse pensée du ministre.

“ Avant de quitter la salle, on sert le champagne. M. Turgeon lève son verre en l'honneur de la ville de Honfleur, et les assistants, de leur côté, vident leurs coupes en l'honneur de Québec et de Champlain.

“ Un détail charmant. Après le discours de M. Turgeon, un vieux brave, le père David, dit père Bon Dieu, la poitrine constellée de médailles, s'avance vers lui, tenant d'une main son verre de champagne et de l'autre le drapeau de la Société des Marins de Honfleur, dont il est l'un des doyens :

“ A vot
de ceux
disait M
là-bas.

“ Au
dienne, '
qu'on é
grande
“ Vivent
poitrines
Honfleur
comité d
peaux ur
Turgeon

“ M. T
duite du
fleur, ” et
à l'église
ches sonn
pénètre d
en détail
Honfleurai

“ De Sa
tellerie ch
fréquent c

“ Le co
déjeuner i
familiarité
heure d'un
rappelle d'
de Québec

“ A votre santé, monsieur le ministre, dit-il, et à la santé de ceux de là-bas.” “ Ceux de là-bas ” est vraiment joli, nous disait M. Le Clerc, et cela veut dire les nôtres, nos gens de là-bas.

“ Au dehors, la “ Philharmonique ” joue “ Vive la Canadienne, ” la “ Marseillaise, ” “ J’irai revoir ma Normandie, ” qu’on écoute la tête découverte. Il y a là un moment de grande émotion populaire : les cris de “ Vive le Canada, ” “ Vivent les Normands du Canada ! ” sortent de toutes les poitrines. Selon l’expression de notre confrère de *L’Echo Honfleurais* : Massé sur les marches de l’Hôtel-de-Ville, le comité du Vieux Honfleur forme dans le soleil et les drapeaux un groupe imposant que domine la haute taille de M. Turgeon acclamé de toutes parts. ”

LA VISITE DE LA VILLE

“ M. Turgeon se rend ensuite avec ses amis, sous la conduite du président et du vice-président du “ Vieux Honfleur, ” et sur l’invitation du curé-doyen M. l’abbé Maurisset, à l’église Sainte-Catherine. A l’arrivée du ministre, les cloches sonnent à toutes volées et c’est au son de l’orgue qu’il pénètre dans le sanctuaire ; M. le curé-doyen lui fait visiter en détail cet intéressant monument de l’art des vieux huchiers honfleurais.

“ De Sainte-Catherine, on se rend, hors de la ville, à l’hôtellerie champêtre de Saint-Siméon, fameuse par le séjour fréquent qu’y ont fait les maîtres paysagistes français.

“ Le comité du “ Vieux Honfleur ” offrait à ses hôtes un déjeuner intime, pour se mieux connaître, causer en toute familiarité avant le banquet du soir. Nous passons là une heure d’une cordialité charmante. Le site est ravissant et rappelle d’une façon saisissante les hauteurs de Lévis en face de Québec.

“ M. le colonel Lachèvre, président du “ Vieux Honfleur,” avait à sa droite M. Turgeon, et à sa gauche M. Hector Fabre ; les autres convives étaient : MM. Dumont, maire-adjoint de Honfleur, Paul et Charles Bréard, Léon Le Clerc, Alphonse Allais, Lemonnier, Paul Fabre, Jehan Soudan de Pierrefitte, Boudin, Paul Chevré, Ph. Corriveau, le vicomte de Ville d'Avray, docteur Rachet, Garcin, etc., etc.

“ Au moment du dessert, une délicate surprise attendait le ministre ; une toute charmante fillette de sept ans, Mlle Eva Soudan de Pierrefitte, toute rose en sa toilette blanche, lui présente un bouquet de reines-marguerites.

“ Après le déjeuner, promenade en voiture à travers la campagne. Dans le premier landau sont montés : l'honorable M. Turgeon, le colonel Lachèvre, M. Le Clerc et M. Paul Fabre, et dans le second, M. Hector Fabre, M. Charles Bréard, MM. Ph. Corriveau et Paul Chevré. Nous allons d'émerveillement en émerveillement. Par le Butin, nous gagnons Val-de-Grâce ; à Grâce, nous nous arrêtons à la vieille chapelle fondée par le père de Guillaume-le-Conquérant. Le chapelain, le vénérable abbé Carabin, nous y reçoit avec un pieux empressement, et sa sœur offre au ministre une médaille bénite, qui est en même temps un bijou artistique.

“ Après avoir admiré le panorama splendide qu'on découvre du haut du Calvaire, vers la rade du Havre, et fait halte au Mont-Joli, nous rentrons en ville par la Croix-Rouge et la belle avenue de la République, visitant Saint-Léonard, pour arriver à Saint-Etienne transformé en musée du “ Vieux Honfleur,” le futur Panthéon des gloires normandes. C'est là que l'an prochain aura lieu l'exposition normande et canadienne. Le cadre est admirablement choisi. Nous terminons cette promenade si intéressante en gravissant la rue Haute, où se trouvent tant d'anciennes et curieuses maisons historiques construites en bois.

“ Cett
quet à l'

“ La s
d'écusson
cienne N
Léon Le C
Chevré, c
Honfleur
érable, l'a

“ En l'
deuil réce
Turgeon,
préfet de
sentant la
gauche, M

“ M. Cl
phie norma
Fabre était
leur.”

“ Pendar
leurs ” a c
et d'autres

Au desse

“ Au non
cier M. Tu
remercie se
représentant
de notre coi
raise.

“ Je les r
matin à la ré

LE BANQUET

“ Cette journée si bien remplie s'est terminée par un banquet à l'hôtel du Dauphin.

“ La salle était ornée de drapeaux français et canadiens, d'écussons aux armes de Honfleur, de Québec et de l'Ancienne Normandie. Un menu des plus artistiques, de M. Léon Le Clerc, représentait la statue de Champlain par Paul Chevré, dans un décor allégorique, enlaçant les armes de Honfleur et de Québec. Dans les verdure, on remarquait un érable, l'arbuste emblème du Canada.

“ En l'absence de M. le colonel Lachèvre, retenu par un deuil récent, M. A. Boudin présidait, ayant à sa droite M. Turgeon, à sa gauche M. Grangier de la Marinière, sous-préfet de Pont-l'Evêque. En face, M. Paul Dumont, représentant la ville, avait à sa droite M. Hector Fabre, et à sa gauche, M. Corriveau.

“ M. Charles Bréard, président de la Société d'Ethnographie normande, était à la gauche de M. Turgeon. M. Paul Fabre était près de M. Le Clerc, secrétaire du “ Vieux Honfleur.”

“ Pendant le repas très bien servi, “ L'Union des Travailleurs ” a chanté la “ Canadienne, ” la “ Claire Fontaine, ” et d'autres airs canadiens et normands très applaudis. . . .

Au dessert, M. A. Boudin a pris la parole :

“ Au nom du “ Vieux Honfleur, ” j'ai l'honneur de remercier M. Turgeon, ministre de la colonisation à Québec, je remercie ses amis parmi lesquels je distingue M. Fabre, le représentant parisien du Canada, d'avoir accepté l'invitation de notre comité et d'avoir eu foi dans la cordialité honfleuraise.

“ Je les remercie au nom de tous ceux qui assistaient ce matin à la réception de l'Hôtel-de-Ville ; ils ont vu les mains

tendues, les cœurs plus rapprochés encore aux paroles vibrantes de M. Turgeon.

“ Merci, monsieur le ministre, au nom de tous ceux qui vous entourent en ce moment et dont les applaudissements vous disent assez combien ils sont touchés des liens que vous avez établis dès vos premières paroles entre les Normands et les Canadiens, entre Québec et Honfleur.

“ Notre municipalité, notre population vous sont particulièrement reconnaissantes d'avoir voulu consacrer votre visite parmi nous en donnant à un canton nouveau de la province de Québec le nom même de notre vieille cité, le nom de Honfleur.

“ Je vous avoue que ce n'est pas sans fierté que je me sens chargé de vous transmettre les pensées de tous ; j'en remercie notre président d'honneur, M. Charles Bréard, qui a voulu m'en laisser tout le plaisir, mais aussi toute la peine et tous les regrets, car je voudrais entendre des voix plus autorisées, de plus hautes personnalités ; notre honorable président, le colonel Lachèvre, ou nos présidents d'honneur, MM. André Theuriot et Albert Sorel, académiciens, à la plume si délicate, à la parole si éloquente. Je voudrais qu'ils fussent ici pour recevoir M. Turgeon, délégué auprès du “Vieux Honfleur” par le comité qui est chargé d'élever à Québec une statue à Champlain, notre vaillant soldat qui, parti de Honfleur, alla, il y a près de deux cents ans, conquérir ce pays, qui, pendant un siècle, s'appela la Nouvelle-France. Je voudrais que leurs voix pussent répondre aux sentiments si reconnaissants, si profonds des Canadiens qui savent unir à la fois le respect dû au drapeau qui abrite leurs libertés et l'amour qu'ils gardent à celui qui protégea leur berceau.

“ A Québec, un monument a été élevé aux deux généraux, Montcalm combattant pour la France, et Wolfe luttant pour

l'Angleterre
souvenir,
glorieux
qui fit dé

“ Veut-
aux habit
aussi, des
leur fonda
française
(je salue
être des n
portée sur
sont des o
l'endroit o
jour là, pu
là-bas, en
on s'appré
nouveaux l
des vieux
gouvernem
populations
envoyons i
temps, jeta
procédés e
frères d'Al
jours seule
appelée. (B

“ Monsie
“ Vieux Ho
quels vous
voyage en l

“ Nous s
voulons retr

l'Angleterre ; tous deux sont représentés unis dans le même souvenir, au moment où tous deux sont frappés et meurent glorieusement pour leurs patries, dans cette dernière bataille qui fit définitivement du Canada une colonie anglaise.

“ Veut-on savoir jusqu'à quel point la France est chère aux habitants de Québec ? Non seulement ils ont voulu, eux aussi, dresser sur leur plus belle place une statue à Champlain, leur fondateur, mais ils ont tenu à ce que cette statue fût française par l'art qui l'enfanta, par l'artiste qui la réalisa, (je salue en passant cet artiste, M. Chevré, qui veut bien être des nôtres ce soir). Ils ont demandé qu'elle fût transportée sur un navire français, sous pavillon français, et ce sont des ouvriers français qui, en ce moment, l'élèvent à l'endroit où elle sera inaugurée dans quelques semaines. Ce jour-là, près des flots où débarqua Champlain, si on dit que là-bas, en France, près des flots où Champlain s'embarqua, on s'apprête à lui élever une statue, les acclamations des nouveaux honfleurais de Québec retentiront jusqu'aux oreilles des vieux honfleurais de Normandie. Voilà comment un gouvernement libéral pratique le libéralisme et s'attache les populations dans ce Far-West, par-delà l'Atlantique. Nous envoyons à l'Ouest toutes nos félicitations, et en même temps, jetant nos yeux vers l'Est, nous nous réjouissons des procédés employés pour ne laisser qu'un amour chez nos frères d'Alsace et de Lorraine ; l'amour de la France, toujours scule au fond des cœurs, toujours attendue, désirée, appelée. (Bravos).

“ Monsieur le ministre, il me faut dire ce que sont ces “ Vieux Honfleur ” qui vous reçoivent aujourd'hui et auxquels vous vous étiez promis de faire visite pendant votre voyage en France.

“ Nous sommes des fils, des petits-fils respectueux qui voulons retrouver, conserver tout ce qui reste de nos ancê-

tres : choses et souvenirs, hautes pensées, belles actions, bons exemples.

“ Nous voulons retrouver l'âme du passé, les âmes du passé, pour en faire une nouvelle échelle de Jacob, où les nôtres puissent monter de plus en plus haut, s'aidant, s'appuyant sur celles de nos devanciers, et s'élevant vers cet idéal où tendent invinciblement les esprits amis du progrès, amoureux du bien.

“ Dans ce retour en arrière, nous devons nous rencontrer : nous avons mêmes ancêtres. Ce sont nos marins qui ont découvert le Canada ; c'est Champlain qui le gagna à la France ; c'est au pied de sa statue que Normands et Canadiens se serreront la main, là-bas au nouveau Honfleur, ici dans l'ancien, quelle que soit la forme que nous donnerons à la glorification du vaillant soldat.

“ Pour ces souvenirs du passé, nous avons déjà un érin, le musée Saint-Etienne, le plus vieux monument de notre vieille cité ; nous le remplissons de ces reliques, déjà elles abondent, et les vôtres y seront les bienvenues.

“ Le “ Vieux Honfleur ” se compose d'amis du passé, mais je me hâte d'ajouter que nous sommes plus encore des amis de l'avenir, de l'avenir qui sera ce que nous le ferons. Les grandes lois de l'histoire nous apprennent qu'une nation ne peut pas plus changer son lendemain, conséquence de la veille, que nous ne pouvons dire au grain de blé mis en terre : tu seras autre chose que du froment.

“ Hâtons-nous de prendre dans le passé tout ce qu'il a eu de meilleur afin de préparer à nos fils le meilleur des lendemains.

“ C'est pour les jeunes que le “ Vieux Honfleur ” fouille le passé. Leur avenir sera fait de tout ce que nous ajouterons

à l'hérit
un Pant

“ Voi
1899 :

“ Ouv
mandes ;

“ Cong

“ Expe

“ Nous
ces fêtes
d'éclat, s
graphie q
pour noti
ce retard

“ Je bo
ministre, l
canadien.

“ Ces p
quet sont
rendre les
Cette brill
venant d'u
dont le ren
les parties

“ M. Tu
visiblement
conquis et
fois, l'émoti
L'orateur q
fois, nuance
discours. C'e

à l'héritage de nos ancêtres. A cet héritage, nous élevons un Panthéon dont nous préparons déjà l'inauguration.

“ Voici le programme de ces fêtes honfleuraises en août 1899 :

“ Ouverture de notre musée et exposition d'antiquités normandes ;

“ Congrès de la Société d'Ethnographie nationale ;

“ Exposition Normande-Canadienne ;

“ Nous vous donnons rendez-vous, monsieur le ministre, à ces fêtes que nous n'avons remises que pour leur donner plus d'éclat, sur le désir même de notre grande Société d'Ethnographie qui fait pour la France ce que nous voulons faire pour notre région normande. Nous nous réjouirons alors de ce retard qui nous aura permis de nous revoir.

“ Je bois à la santé et au retour de M. Turgeon, l'éminent ministre, le type parfait du Canadien-français et du Français-canadien. (Applaudissements.)

“ Ces paroles éloquentes de l'honorable président du banquet sont couvertes d'applaudissements. On ne pouvait mieux rendre les sentiments des convives, de Honfleur tout entier. Cette brillante allocution ira au cœur de tous les Canadiens, venant d'un homme qui a formé tant d'esprit distingués et dont le renom attire au lycée de Honfleur des élèves de toutes les parties du monde.

“ M. Turgeon se lève, très maître de lui-même, cependant visiblement touché. Dès les premiers mots, l'auditoire est conquis et l'enthousiasme va grandissant jusqu'à la fin. Parfois, l'émotion est générale et éclate en vives acclamations. L'orateur qui a commencé d'une voix douce et grave à la fois, nuance avec un art supérieur toutes les parties de son discours. C'est un des grands succès oratoires dont nous ayons

été témoins. Le lendemain, nous avons recueilli dans tout Honfleur l'écho de cette impression générale et profonde.

DISCOURS DE L'HONORABLE ADÉLARD TURGEON A HONFLEUR

“ Monsieur le Président,

“ Messieurs,

“ Il vous est facile de comprendre ce que doit ressentir en ce moment un enfant du Canada, rejeton de famille normande, de recevoir au berceau de ses pères, deux siècles après leur départ, un accueil aussi cordial, une hospitalité aussi généreuse. Aussi, je suis touché, profondément touché, plus que je ne saurais l'exprimer, de votre bonté, et je garderai de cette journée un souvenir ému et reconnaissant.

“ Vous avez indiqué, M. le président, l'œuvre de votre société. Je savais déjà avec quel soin jaloux vous remuez la poussière de vos archives pour reconstituer, non seulement toutes les gloires du passé, mais encore, dans le langage de l'un des vôtres “ pour relever toutes les fleurs de votre originalité nationale ; cette délicatesse, cette élégance, cette distinction, cette saveur de naïveté, cette séduction de courtoisie, cette vivacité spirituelle qui furent pendant des siècles les modèles enviés du monde civilisé. ”

“ Evocateurs des gloires du passé, amants passionnés de tout ce qui peut faire connaître et aimer la France d'autrefois, vous n'avez pas voulu rester étrangers à l'apothéose que le Canada prépare au fondateur de Québec, à l'illustre Champlain. Vous avez voulu vous associer à cette fête française, je dirai à cette fête de la famille française, de toute la famille française, de la branche aînée restée ici comme de la branche cadette qui, sur un autre continent et sous un autre drapeau, cherche à faire revivre le caractère et les traditions de sa patrie d'origine.

“ La fête
jours est
puisque
nôtre, puis
et que ses
messieurs,
rocher de
monumen
français e
lui sert de
sont de p
cette maît
vos frères
que je pu
rappelerez
avons vécu
au milieu
avec la Fr
tellectuel.

“ Et, m
venir, vou
sur la côte
est cher. C
fois pour s
ici qu'ont
souche au
rues, le no
l'identité d

“ Un aut
à l'emboucl
suivi de ses
terre. Cett
orgueil, no
avons été dé

“ La fête que Québec se prépare à célébrer dans quelques jours est véritablement franco-canadienne : elle est vôtre, puisque Champlain venait des rives de la France ; elle est nôtre, puisque le vaillant marin a été le fondateur du Canada et que ses cendres reposent près de notre grand fleuve. Oui, messieurs, nous lui élèverons dans quelques jours sur le rocher de Québec, en face du majestueux Saint-Laurent, un monument digne de sa mémoire. Il est du ciseau d'un artiste français et, pour bien en indiquer le caractère, le granit qui lui sert de base comme les matériaux qui ont servi à l'édifier, sont de provenance française. Comme je voudrais posséder cette maîtrise de votre langue pour exprimer ce que nous, vos frères d'Amérique, ressentirons en ce jour ; mais je sais que je puis compter sur votre indulgence et que vous vous rappelerez que pendant plus de deux siècles et demi nous avons vécu isolés, abandonnés à nos propres forces, perdus au milieu de l'émigration étrangère, sans point de contact avec la France et du lumineux rayonnement de son foyer intellectuel.

“ Et, messieurs, votre participation à cette fête du souvenir, vous avez voulu nous la donner ici, près de la mer, sur la côte normande. Vous saviez combien Honfleur nous est cher. C'est ici que Champlain s'est embarqué plus d'une fois pour ses courses aventureuses au Nouveau-Monde. C'est ici qu'ont pris passage la plupart des familles qui ont fait souche au Canada. Son aspect même, la disposition de ses rues, le nom de ses habitants, tout rappelle au Canadien l'identité de race, la communauté d'origine.

“ Un autre souvenir s'y rattache. C'est à quelque pas d'ici, à l'embouchure de la Dive, que Guillaume-le-Conquérant, suivi de ses barons, partit pour faire la conquête de l'Angleterre. Cette page d'histoire nous remplit d'un légitime orgueil, nous, les Normands du Canada, car enfin, si nous avons été défaits par l'Angleterre en 1760, nous n'en sommes

pas moins les descendants d'une race qui a vaincu ses vainqueurs. Me permettez-vous à ce sujet un souvenir très personnel ? Lors de mon départ du Canada, dans un dîner qui me fut donné par mes collègues et amis, l'honorable monsieur Duffy, un anglais protestant, ministre des Travaux Publics dans le gouvernement de la province de Québec, disait aux applaudissements de tous ces paroles que je vous demande la permission de citer : " Assurez vos compatriotes de nos ardentes sympathies. Nous ne pouvons oublier que l'Angleterre est issue d'un double sang : c'est l'alliance du Saxon et du Normand qui a formé la puissante nation anglaise." Nous vous devons plus que l'existence physique : ce sont vos pères qui ont conquis sur la féodalité toute-puissante les premiers germes de la liberté politique. Personne n'ignore en effet—Augustin Thierry l'a consigné dans son histoire de la Conquête—que les barons qui ont forcé le roi Jean-sans-Terre à signer la Grande Charte, ce palladium de toutes les libertés anglaises, portaient des noms normands. De sorte que, messieurs, lorsqu'en 1789, vous faisiez vos premiers essais de régime parlementaire, vous n'empruntiez rien à vos voisins, mais vous repreniez une partie de l'héritage paternel, vous continuiez sur le sol français la tradition normande d'outre-Manche.

" Je vous remercie donc d'avoir pensé à honorer la mémoire du fondateur de Québec et d'avoir choisi comme théâtre de cette manifestation, un coin de terre si français et si cher à nos cœurs canadiens.

" Quelle est l'idée qui a présidé à l'œuvre de Champlain ? Convertir à la foi les tribus indiennes de l'Amérique du Nord et répandre l'influence civilisatrice de la France. D'autres peuples sont allés à la recherche de continents nouveaux, ont bravé les périls des mers inconnues, mais n'ont laissé aux cœurs des peuplades sauvages que le souvenir de leurs barbares atrocités. Comparez les conquêtes de l'Espagne et du

Portugal
voyez :
des pay
pieds les
manité,
envers s
dans le l
Il a fait
les pèler
de l'Ang
l'Hudson
liberté d
leur tem
science q
sation ch
des deux
simultané
marché à
radiuses

" La ca
dant long
dire qu'or
était inhal
Champlain
leur répor
le succès.
vant l'opin
ment à un
empire col
nier lui a
la tradition
en trafiqua
mission, ce

Portugal aux conquêtes de la France en Amérique et puis, voyez : les premières n'ont eu qu'un objet de lucre, de tirer des pays conquis tout l'or qu'ils recélaient en foulant aux pieds les indigènes ; celles-ci, n'étaient inspirées que par l'humanité, par le sentiment des devoirs supérieurs de l'homme envers son semblable. C'est ce sentiment que nous retrouvons dans le langage de Champlain, dans ses écrits, dans ses actes. Il a fait son succès et il consacre sa gloire. Pendant ce temps les pèlerins de Plymouth laissent les rives tyranniques de l'Angleterre et venaient chercher sur les bords de l'Hudson, dans les forêts vierges de l'Amérique, la liberté du culte et la tolérance religieuse. Ils devançaient leur temps en proclamant les droits inaliénables de la conscience que notre siècle seul a pleinement reconnus. Civilisation chrétienne, liberté de conscience, voilà le *substratum* des deux colonies que la France et l'Angleterre fondaient simultanément. Faut-il s'étonner si l'Amérique du Nord a marché à pas de géant, si son présent est aussi serein et aussi radieuses ses promesses d'avenir.

“ La carrière de Champlain enseigne une autre leçon. Pendant longtemps, il a été de bon ton d'affirmer—et je ne puis dire qu'on n'y a pas complètement renoncé—que la France était inhabile aux œuvres de colonisation. Les adversaires de Champlain à la Cour ne tenaient pas un autre langage. Il leur répondit par le seul argument que l'on ne refute pas : le succès. Du coup, il gagna sa cause devant Colbert et devant l'opinion. Il n'est pas inutile de rappeler cet enseignement à une époque où la France cherche à reconstituer son empire colonial que la politique malheureuse du siècle dernier lui a fait perdre. Allez en avant, messieurs. Continuez la tradition française. Laissez les autres peuples se précipiter en trafiquants sur les plages lointaines ; vous avez une autre mission, celle de les instruire. Champlain n'y a pas failli ;

elle n'y faillira pas non plus "la grande et douce nation où il fait bon de vivre et qui, quoiqu'en disent ses ennemis, ressemblera toujours à ces grands arbres où les oiseaux du ciel viennent s'abriter." (1)

"Les colons de la Nouvelle-France furent des hommes d'élite. On a pu tenter ailleurs des essais de colonisation avec des repris de justice. Champlain, Colbert, Richelieu, en jugèrent autrement. Nos ancêtres furent tous des hommes au caractère élevé, d'une moralité irréprochable, l'esprit ardent, aventureux, ayant dans l'âme cette étincelle lumineuse qui a été l'inspiratrice de tous les grands mouvements de l'humanité vers le progrès. Aujourd'hui, nous traversons l'océan en quelques jours sur des palais flottants. Avez-vous réfléchi à l'audace, à l'admirable folie de ceux qui, il y a trois siècles, s'aventuraient sur des mers inconnues dans de frêles coquilles de noix ? C'est à ces vaillants, à ces hardis navigateurs qu'il faut appliquer *les triplex* du poète latin. Leur âme s'éprit des vastes solitudes, des régions inexplorées et, tout en guerroyant contre les Indiens et les colons de la nouvelle Angleterre, ils parcoururent toute l'Amérique, de l'orient à l'occident, du sud au septentrion, de Terre-Neuve aux Montagnes Rocheuses, de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, laissant partout l'empreinte du nom français, jetant à tous les vents du ciel la semence féconde de la religion et de la civilisation. Ah ! qui peut dire l'action de la France sur le Nouveau Monde. Je ne parle pas du Canada français, mais des colonies anglaises elles-mêmes. L'épée de Lafayette leur a conquis l'indépendance et elles en ont perpétué le souvenir en élevant à l'entrée de leur métropole la statue de la Liberté. S'ils avaient regardé plus haut et plus loin, ce n'est pas la statue de la Liberté qu'ils auraient érigée dans le port de New-York, c'est la statue de la France elle-même !

(1) *Imbart de la Tour.*

"No
eurent t
obscurs
théâtre
rivières
soleil de
vicissitu
retraitan
vainquet
cette lut
gique. N
le premi
terre can

"De e
Elle avai
sous mille
un objet
découvreu
gnes, près
la morgue
trois long
suprématic
jours de l
de cette h
me une v
d'Albion, l
de fois le
"Ne revie
sur sa crêt
mais le tra
sort du Ca

“ Nos pères furent des vaillants. Soldats et laboureurs, ils eurent tous les héroïsmes, héroïsmes de tous les jours, les plus obscurs comme les plus méritoires, puisqu'ils n'avaient pour théâtre que le coin d'une forêt ou les rives désertes de nos rivières et de nos lacs et qu'ils ne se déployaient pas au grand soleil de la renommée. Leur fortune se poursuivit avec des vicissitudes diverses. Tour à tour envahisseurs ou envahis, retraits devant un ennemi dix fois supérieur ou promenant, vainqueurs, leur glorieux drapeau, accablés par le nombre cette lutte gigantesque ne pouvait avoir qu'un épilogue tragique. Nous fûmes cédés à l'Angleterre ; le rideau tomba sur le premier acte de ce grand drame qui s'est déroulé sur la terre canadienne et, suivant la parole de notre poète national :

“ Et notre vieux drapeau trempé de pleurs amers,
“ Ferma son aile blanche et repassa les mers,”

“ De ce moment, la vie du peuple canadien se transforme. Elle avait été guerrière, aventureuse, émiettant son activité sous mille et une formes ; elle se concentrera désormais sur un objet unique : la terre. Ils avaient été trappeurs, soldats, découvreurs, ils se font paysans et, confinés dans les campagnes, près de l'église paroissiale, ils dérobent à l'avidité et à la morgue du conquérant le patrimoine des aïeux. Pendant trois longues années ils espérèrent le rétablissement de la suprématie française. Qu'ils furent tristes pour nos pères ces jours de la fin du siècle dernier, écrasés sous la main de fer de cette bureaucratie qui s'était abattue sur la colonie comme une volière affamée et qui nous était venue des rives d'Albion, la haine au cœur et le *væ victis* sur les lèvres ! Que de fois le vétéran canadien ne répéta-t-il pas avec le poète : “ Ne reviendront-ils jamais ! ” La vague mugissante porta sur sa crête d'azur plus d'un pleur aux rives de la France, mais le traité de Paris fit tomber la dernière illusion et le sort du Canada fut irrévocablement fixé.

“ Le paysan français s’attache au sol : cet amour devait le sauver. Prive de tout appui, abandonné de la noblesse, de la bourgeoisie, de ses classes dirigeantes en un mot, il vécut en quelque sorte de la vie végétative, jusqu’au jour où, de ses rangs, s’élevèrent les défenseurs de ses droits opprimés. C’est dire que l’œuvre du relèvement de la race française en Amérique a été toute démocratique ; ce sont des fils du peuple, issus de la sainte et forte race de nos campagnes qui ont opéré le prodige de faire reconnaître au vainqueur les droits du vaincu. Mais quoi ! nous avons même vu lors de nos grandes luttes constitutionnelles les descendants de quelques rares familles nobles restées au Canada faire cause commune avec l’ennemi. Il était de bon ton de se ranger du côté de l’Anglais qui contrôlait les emplois et les honneurs, contre le brave petit peuple de plébéiens qui combattait pour sa foi, sa langue, ses institutions, pour le précieux héritage de ses pères. Ils eurent des places. Si vous venez chez nous, si vous parcourrez nos campagnes et si vous entendez tomber de la bouche d’un vieux paysan le mot de bureaucrate, ne vous étonnez pas de l’amertume de son accent, ni du mépris qui plisse sa lèvre. Ce mot représente un demi-siècle de rancunes, il exprime la haine, le dégoût du patriote contre les misérables qui se sont faits les instruments d’oppression de leur race. Car nous avons été opprimés. Les conquérants commirent l’heureuse faute de chercher à ravir tout ce qui nous était cher. Au lieu de nous envelopper d’une hypocrite sollicitude, de nous endormir dans une quiétude trompeuse, ils attaquèrent, au mépris des traités, la religion nationale ; ils eurent l’orgueilleuse présomption de faire disparaître la langue française, la belle langue française, si noble, si élatante, formée des sauvages beautés de la Gaule, de la grâce exquise de Virgile et de l’immortelle poésie du chantre de l’Illiade ; cette langue française qui est la plus belle expression de la pensée philosophique, la langue de la diplomatie, des cours, des académies,

cette li
vous de
deur, c
mais q
vieille

“ Le
dans se
miers c
proporti
valets, a
est là, a
quand e
tion de
gime pa
de l’indé
surée.

“ Ce r
mauvaise
reauratic
tionnel ju
justices, i
exaspérés
découvert
den and èr
à leur dor
que c’était
troubler le
sans muni
d’une gran
pour la lil
de la gloir
noble et de
ont le plus
de Washin

cette langue dont la civilisation vous a confié le dépôt, à qui vous donnez chaque jour un renouveau de vitalité et de splendeur, cette langue que nous possédons bien imparfaitement, mais que nous aimons autant que vous, mes frères de la vieille France.

“ Le Père Charlevoix, le plus ancien historien du Canada, dans ses commentaires généraux sur le tempérament des premiers colons, remarque l'élévation de leur taille, leurs belles proportions physiques, mais il ajoute qu'ils font de mauvais valets, ayant le cœur trop haut. Messieurs, tout le caractère est là, et la toute puissante Angleterre en fit l'expérience quand elle voulut les réduire en vasselage. Par la constitution de 1793, la province de Québec avait été dotée du régime parlementaire. Oh ! nous sommes encore bien éloignés de l'indépendance que le pacte confédératif nous a depuis assurée.

“ Ce n'était qu'un timide essai, toujours contrarié par la mauvaise volonté des gouverneurs et par l'insolence de la bureaucratie. La lutte se poursuivit sur le terrain constitutionnel jusqu'au jour où, fatigués de cette longue suite d'injustices, révoltés de cette outrageante violation des traités, exaspérés d'être esclaves dans un pays que leurs pères avaient découvert et fécondé de leur sang, ils prirent les armes et demandèrent à la force ce que le droit avait été impuissant à leur donner. On a blâmé l'insurrection de 1837. On a dit que c'était un acte de folie. C'est être fou, en effet, que de troubler le repos des jouisseurs, que de combattre sans armes, sans munitions, sans alliance au dehors, la toute puissance d'une grande nation ; c'est être fou que de mourir sans espoir pour la liberté, mais c'est la folie du sacrifice, c'est la folie de la gloire, c'est la folie qui a édifié tout ce qu'il y a de noble et de véritablement grand dans l'humanité. Ceux qui ont le plus violemment attaqué Papineau ont acclamé l'œuvre de Washington. Pourtant les griefs de la Nouvelle-Angle-

terre se réduisaient à une question fiscale ; les nôtres se rattachaient à tout ce qu'il y a de sacré pour une nation. Aussi personne chez nous ne s'y est trompé et, depuis les origines de notre histoire, aucun homme n'est descendu aussi profondément dans l'amour du peuple, du vrai peuple, de l'ouvrier des villes comme du paysan des campagnes, et, dans nos fêtes nationales, dans ces grandes revues des gloires du passé, c'est son nom, son souvenir, sa mémoire qui remue le plus vivement les fibres patriotiques de la nation.

“ D'ailleurs, messieurs, l'insurrection portait la question canadienne sur un théâtre agrandi. Les Communes anglaises s'émurent de cet acte du désespoir. Des hommes d'Etat vraiment libéraux entreprirent la défense des opprimés, dévoilèrent et dénoncèrent la tyrannie des pro-consuls et bientôt notre pays recevait une nouvelle constitution législative qui, dans la pensée de quelques-uns de ses auteurs devait annihiler l'influence française au Canada, mais qui, heureusement, portait en germe la reconnaissance de tous nos droits civils et politiques.

“ Ce fut principalement sous la direction de deux hommes, que s'accomplit cette révolution pacifique. Lafontaine, un Canadien-français, et Baldwin, un Canadien-anglais, coalisèrent les meilleurs éléments des deux races et, de cette union, comme d'une source féconde, jaillit la prospérité matérielle et surtout la pacification des esprits. La période qui s'est écoulée de 1840 à 1867 est incontestablement l'une des plus importantes de notre histoire. La reconnaissance officielle de la langue française dans les Chambres, devant les tribunaux, dans la littérature politique et administrative ; l'abolition des lois de navigation et l'ouverture de nos routes fluviales ; l'organisation de notre système municipal avec l'autonomie des communes ; l'abolition de la tenure seigneuriale qui avait été un merveilleux outil de colonisation au début de la colonie, mais qui ne répondait plus au besoin et

aux as
libéral,
nation
a vérité
de 186
absolue
“ No
sur nos
siale, st
en un r
comme
si vous
tation le
admettre
un lien
l'étendue
grandes
nales, vo
Le drape
français
nos comp
même s'e
nous affir
gine.

“ Je vo
“ L'un e
mouvemen
armes à la
française h
nous l'avon
grands bou
notre provi
libéralité ?
“ Le 24 j
Palais Légis

aux aspirations de l'époque ; l'éclosion d'un esprit public plus libéral, l'apaisement des querelles religieuses et des haines nationales préparèrent le Canada au pacte confédératif qui a véritablement créé la nation canadienne. La constitution de 1867 reconnaît à la province de Québec une autonomie absolue.

“ Notre législature provinciale exerce un contrôle exclusif sur nos lois civiles françaises, sur notre organisation paroissiale, sur notre législation scolaire, sur toutes les questions, en un mot, qui touchent de près ou de loin à notre avenir comme nation. Nous sommes effectivement indépendants et, si vous songez que nous frappons d'un même droit d'importation les produits d'Angleterre et ceux des autres pays, vous admettrez que le lien qui nous unit à la Grande-Bretagne est un lien nominal. Ah ! messieurs, vous ne sauriez concevoir l'étendue de nos franchises. Si vous assistiez à l'une de nos grandes cérémonies religieuses ou à l'une de nos fêtes nationales, vous vous croiriez transportés au cœur de la France. Le drapeau tricolore flotte au-dessus de nos têtes, des orateurs français exaltent les gloires de la patrie française, sans que nos compatriotes d'une autre langue s'en scandalisent ou même s'en étonnent. Ils nous respectent d'autant plus que nous affirmons avec plus de force notre sang et notre origine.

“ Je vous ai parlé de l'insurrection de 1837.

“ L'un des chefs de la révolte, je pourrais dire l'âme du mouvement militaire, fut l'héroïque Chénier qui mourut les armes à la main dans le cimetière de St-Eustache. La nation française lui devait un monument et ce monument au rebelle, nous l'avons élevé, par souscription nationale, sur l'un des grands boulevards de Montréal, la ville la plus anglaise de notre province. Messieurs, que pensez-vous de ce trait de libéralité ?

“ Le 24 juin 1895, la foule se pressait aux abords de notre Palais Législatif à Québec, pour assister à l'inauguration de

la statue du chevalier de Lévis. Tout ce peuple était enthousiaste, délirant, car il aime à acclamer ce nom populaire entre tous, ce nom qui sonne à ses oreilles comme une fanfare guerrière, qui évoque les souvenirs de l'époque héroïque de notre histoire, qui rappelle le guerrier qui espéra contre toute espérance, et qui, lorsque tout était perdu, jetait sur le champ de bataille de Sainte-Foye, un défi à la destinée malheureuse, et de sa main puissante enchaînait une dernière fois la victoire au drapeau de nos pères. Notre culte pour le chevalier de Lévis se comprend, car si d'autres combats ont été plus fructueux pour nos armes, aucun ne remue plus vivement la fibre nationale, parce que cette dernière victoire nous vengeait en quelque sorte de la défaite des plaines d'Abraham ; parce qu'elle ennoblissait en quelque sorte ceux qui allaient passer sous le joug de l'étranger ; parce qu'elle faisait voir que les fils de tant de gloires n'étaient pas dégénérés, que ceux qui allaient changer d'allégeance étaient une race malheureuse mais fière, vaincue mais indomptée. Eh ! bien, Messieurs, quels sont ces hommes que j'aperçois sur l'estrade et qui dominent la foule ? C'est le consul-général de France, c'est Monsieur le marquis de Lévis et sa famille, descendant du grand guerrier et, à leur côté, Lord Aberdeen, le gouverneur-général du Canada, le représentant de Sa Majesté Britannique. Par une de ces délicates attentions, et qui nous rendent si chers nos liens politiques, il avait voulu s'associer à cet hommage au vaillant capitaine, au vainqueur des armes anglaises ! Comment, Messieurs, pourrions-nous ne pas chérir un régime politique qui, loin de comprimer, active les plus nobles aspirations du cœur-humain.

“Oui, Messieurs, depuis le jour où Champlain fit naître la Nouvelle-France aux rives du St-Laurent, nous avons fait une longue route. Aujourd'hui nous donnons l'exemple d'un peuple florissant, pacifique, respecté au dehors sous le pavillon d'un grand peuple, épanchant dans ses vastes solitudes

le flot t
aucun c
monde l
l'égide e
machine
pays est
dévoiler,
de l'aver

“ L'av
soulever
nent amé
fleuve de
grande n
pondu à c
et l'histoi
blique in
cas, il est
son fonda
croulera e
ces ruines

“ En pr
que conna
qu'elle occ
mand surg
déjà par
affaires pu

“ Cet en
il pas rêve
St-Laurent,
France en
généreux p
la défense
fleurs de l'a

le flot tranquille de sa population, religieux, sans donner à aucun culte l'exclusion ou la prépondérance, présentant au monde le drame vivant de la liberté la plus absolue sous l'égide et le contrôle des lois. La semence est faite, la vaste machine de notre organisation sociale est complète ; notre pays est préparé pour ce voyage au long cours, où doivent se dévoiler, suivant la parole de Lacordaire, les îles fortunées de l'avenir.

“ L'avenir ! il serait plus que téméraire de chercher à soulever le voile qui le dérobe à nos regards. Mais le continent américain doit-il se développer, franchir et remonter le fleuve de la civilisation dans l'homogénéité d'une seule et grande nation ? Des voix autorisées ont depuis longtemps répondu à cette question. Un grand penseur a dit que la nature et l'histoire se réunissent pour établir qu'une grande république indivisible est une chose impossible. Dans tous les cas, il est permis de croire que, réalisant les appréhensions de son fondateur, l'illustre Washington, le colosse américain croulera et que trois ou quatre grands Etats s'élèveront sur ces ruines.

“ En présence de cette éventualité, il est permis, à quiconque connaît les tendances de la race allemande et la position qu'elle occupe en Amérique, de prédire qu'un empire allemand surgira dans la vallée du Mississipi qu'elle contrôle déjà par sa langue, sa littérature et son influence sur les affaires publiques.

“ Cet empire naissant aux rives du Mississipi ne vous fait-il pas rêver à un autre empire se déployant sur les bords du St-Laurent, jouant sur le continent américain le rôle de la France en Europe ; pays de civilisation et de liberté, pays généreux prêt à combattre pour un grand principe ou pour la défense d'une sainte cause ; faisant éclore les plus belles fleurs de l'art, les plus beaux fruits de la pensée, manifestant

dans le Nouveau-Monde les initiatives fécondes et les vertus brillantes de l'âme française ? C'est un rêve, je le sais, un rêve ambitieux, mais l'un de vos grands écrivains l'a dit : " Tout ce qui a été fait de grand dans le monde a été fait au nom d'espérances exagérées." C'est un rêve, mais j'ai foi dans ce rêve parce que j'ai foi dans la vitalité de notre peuple, parce que je crois qu'il a conservé intacte la racine morale de sa puissance et ce *potius mori quam fœdari* qui l'a sauvé au jour du danger et des défaillances nationales.

" Pour le moment, nous poursuivons notre carrière, partagés entre deux sentiments : notre affection pour la France et notre reconnaissance pour l'Angleterre. La province de Québec a une fière et noble devise : " Je me souviens ". Elle se souvient de son origine, du grand et beau pays qui a protégé son berceau, des sacrifices qu'elle a inspirés, du sang qu'elle a fait verser ; elle suit amoureuxment du regard la marche glorieuse de la France à travers le monde, se réjouissant de ses triomphes, compatissant à ses défaites, car jamais, oh ! jamais nous n'avons senti comme nous vous aimions que lorsque l'ange de la douleur est venu s'asseoir à votre foyer. Avec vous nous avons pleuré sur des malheurs immérités : avec vous nous avons gémi lorsqu'un vainqueur impitoyable a violemment arraché des bras de la France les deux filles de sa pensée, l'Alsace et la Lorraine, toujours aimées, jamais oubliées.

" Mais la province de Québec se souvient aussi de ce qu'elle doit à l'Angleterre. Elle ne saurait oublier qu'après bien des luttes, il est vrai, après un siècle de revendications constitutionnelles, la raison supérieure de ses hommes d'État lui a assuré la reconnaissance complète de ses droits civils et politiques. C'est ce double sentiment, cette qualité d'affec-

tion que
lemment

" Com
tôt à Ch
nation de
donnée à
nir retien
revivre e
heure, no
nir de l'hi
sur le ma
génération
éminemme
de dire et
hommage
toyens : "
conduite."

" Puis,
pièce de ve
sa ville na

" Cette
poésie.

" Pendar
n'a cessé de
Canadiens é
encore des

" Le " Vi
comme aux

tion que notre premier ministre, M. Laurier, exprimait excellemment, l'an dernier, à Paris, par ce vers de Victor Hugo :

“ Fidèle au double sang qu'avaient mis dans ma veine
“ Mon père vieux soldat, ma mère vendéenne ! ”

“ Comme je l'ai dit, il y a un instant, nous élèverons bientôt à Champlain un monument digne de sa mémoire. Une nation doit pleurer ses morts et, quand une vie a été toute donnée à la patrie, il faut en rappeler le souvenir. Le souvenir retient ce qui échappe, rend présent ce qui est passé, fait revivre ce qui n'est plus. J'entends le souvenir, non d'une heure, non d'un jour, mais le souvenir des siècles, le souvenir de l'histoire, qui recueille les grands dévouements, les grave sur le marbre ou le bronze pour les transmettre jusqu'aux générations les plus reculées. J'ai cru qu'en ce jour il serait éminemment convenable de rappeler la vie de Champlain et de dire ce qu'est devenue son œuvre, afin de lui rendre cet hommage suprême que Tacite réclamait pour les grands citoyens : “ Non des louanges, mais une fidèle imitation de leur conduite. ”

“ Puis, M. Gaston de Raine vient réciter une fort belle pièce de vers, couverte de bravos, où il célèbre les gloires de sa ville natale.

“ Cette patriotique fête s'est terminée par cette belle poésie.

“ Pendant le banquet, comme pendant toute cette journée, n'a cessé de régner l'entrain le plus cordial. Normands et Canadiens étaient déjà, non seulement des compatriotes, mais encore des amis.

“ Le “ Vieux Honfleur ” est désormais cher aux Canadiens comme aux Normands.

CHAPITRE IV

INAUGURATION DU MONUMENT CHAMPLAIN A QUÉBEC, LE 21 SEPTEMBRE 1898.

PROCESSION. — MESSE. — DÉVOILEMENT DE LA STATUE DE CHAMPLAIN. — DIS-
COURS. — ILLUMINATION. — BAL DES CITOYENS A L'HÔTEL DE-VILLE
EN L'HONNEUR DE LA COMMISSION INTERNATIONALE ANGLO-
AMÉRICAINNE ET DE LA FÊTE DU JOUR

LA PROCESSION.

Enfin se leva le jour depuis si longtemps attendu du 21 septembre 1898.

Jamais encore cinquante mille personnes échelonnées le long de nos rues, en masses humaines compactes, n'ont passé en revue plus imposante et plus nombreuse procession de sociétés patriotiques, d'associations bienveillantes et de secours mutuels.

Dès huit heures, toutes les sociétés invitées à prendre part à la procession étaient à leur poste, sur la place Saint-Pierre, groupées autour de leurs bannières et portant fièrement leurs insignes distinctifs.

A l'heure précise fixée pour le départ, les musiques firent retentir les airs d'une marche joyeuse, et le capitaine Pennée, chef de police et Grand Maréchal de la fête du jour, se met en marche, avec un détachement de la police municipale en grande tenue, un détachement de la brigade du feu et la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur suivie de sept divisions composées des membres de toutes les associations presque au complet, à la tête de chacune desquelles marchait le président respectif portant fièrement les insignes de ses hautes fonctions.

On défila bannières et drapeaux au vent par les rues Durocher, St-Vallier, St-Joseph, du Palais, St-Jean de la Fabrique, Buade, du Fort, St-Louis, Avenue Dufferin, d'Youville et St-Jean jusqu'à la vaste église St-Jean-Baptiste.

Toutes les sociétés mentionnées au programme de la procession avaient tenu à honneur de figurer au complet dans la procession.

Puis venaient les personnages officiels, suivis de la bannière principale de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, le président général et le chapelain de la Société avec le drapeau blanc, le comité de régie et le président et les membres du comité du monument Champlain.

La procession défila ainsi sous les drapeaux de la papauté et des nations française, anglaise et américaine jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où l'honorable juge Routhier donna lecture de l'adresse suivante à Son Honneur le maire S.-N. Parent, de Québec :

“ A l'honorable M. S. N. Parent, commissaire des Terres de la Couronne, maire de Québec, etc.

“ Monsieur le maire,

“ La Société St-Jean-Baptiste de Québec et les sociétés-sœurs, qui sont venues de près et de loin prendre place dans ses rangs, pour parcourir joyeusement les rues de notre bonne ville, sont heureuses de s'arrêter un instant au seuil de ce palais élevé par vos soins, pour saluer en vous le premier magistrat de la vieille cité de Champlain.

“ C'est un jour glorieux pour elle, et depuis longtemps nous savons que vous ne voulez rester étranger à rien de ce qui peut la mettre en relief, et servir ses intérêts et sa gloire.

“ Nous célébrons, aujourd'hui, avec tout l'éclat dont nous sommes capables, non seulement la fête de notre patron, mais aussi la glorification du fondateur de Québec, et nous

sommes sûrs que cette double solennité éveille en votre cœur les mêmes sentiments que dans les nôtres.

“ Nous savons même que vous faites votre large part dans cette grande célébration, de manière à la rendre plus brillante et plus pompeuse.

“ Veuillez donc, en ce jour, monsieur le maire, agréer les hommages de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, et des sociétés-sœurs, qui se joignent à elle, et croire à la sincérité des vœux qu'elle forme pour votre bonheur, et pour le bonheur de la digne compagne de vos jours.

RÉPONSE DE SON HONNEUR LE MAIRE.

“ A monsieur le Président,

“ Aux officiers et membres de la

“ Société St-Jean-Baptiste de Québec.

“ Messieurs,

“ Le maire de Québec reçoit avec plaisir les respects et les souhaits de votre Société.

“ Aujourd'hui, comme toujours, vous faites un déploiement magnifique et éclatant de notre nombre et de nos forces nationales. Et comme dans toutes nos fêtes vous avez su faire briller le patriotisme des Canadiens-français et leur attachement à leur nationalité sans froisser les susceptibilités de ceux qui nous entourent, tous sont d'accord à applaudir à votre superbe et grandiose démonstration.

“ Vous avez eu la générosité de retarder à ce jour la célébration de la fête de la St-Jean-Baptiste, afin d'honorer une des plus grandes figures de l'histoire du Canada. Et votre procession est une des plus brillantes parties de la démonstration d'aujourd'hui.

“ Le culte des ancêtres comme le respect des auteurs de nos jours honore les enfants d'un pays comme les membres d'une famille et vous faites noblement la part des Canadiens-français en ce jour consacré à la mémoire de Samuel de Champlain, fondateur de Québec et père de la Nouvelle-France. Au nom des citoyens de Québec, je vous félicite et je vous remercie.

“ Votre allusion délicate à notre Hôtel-de-Ville, que vous voulez bien qualifier du titre flatteur de palais, me fournit l'occasion de dire que le maire et le Conseil-de-ville ont à cœur l'accroissement et l'embellissement de la cité fondée par Champlain. Nous sommes tous d'accord à penser qu'il faut lui conserver ses monuments d'un autre âge, ses reliques du passé. Mais nous avons aussi à cœur de l'embellir, de l'ornier de tous les perfectionnements les plus modernes, et de l'enrichir par l'accroissement de son commerce et de son industrie.

“ Je voudrais avoir l'éloquence de votre honorable président pour vous remercier, au nom de madame Parent, de vos aimables souhaits pour son bonheur. Je sais que dans votre fête une des notes dominantes est celle qui chante les charmes et les vertus de la canadienne, et je suis prêt à faire chorus.”

Son Honneur le maire et les membres du Conseil-de-ville entrèrent alors dans les rangs, puis la procession continua sa marche et, en passant au palais archiépiscopal, l'honorable juge Routhier donna lecture à Mgr Marois, représentant Sa Grâce Mgr Bégin, de l'adresse suivante :

“ A Monseigneur Marois, Protonotaire-Apostolique, Vicaire-Général et Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

“ Monseigneur,

“ Au nom de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, et des autres associations qui nous accompagnent, nous venons, Monseigneur, vous présenter nos respects et nos hommages, en votre qualité d'Administrateur de l'Archidiocèse de Québec,

en l'absence de notre bien-aimé premier pasteur. Une double solennité nous met en mouvement, et nous fait défiler, parés de nos insignes et bannières déployées, à travers les rues de notre chère cité de Champlain. Nous célébrons à la fois la fête de notre patron, et l'inauguration d'un monument à notre premier ancêtre, père de notre nationalité.

“ Or, vous le savez, Monseigneur, nous avons dès longtemps pris l'habitude d'associer la religion à toutes nos fêtes patriotiques, et c'est à l'Eglise que nous nous rendons en procession, pour demander à Dieu de bénir nos associations et nos œuvres.

“ C'est le même sentiment religieux qui nous fait stationner à la porte de votre palais et nous vous prions, Monseigneur, d'agréer avec nos vœux les plus sincères, l'expression de notre attachement filial et de notre dévouement.

RÉPONSE DE MONSEIGNEUR MAROIS

“ Monsieur le Président,

Messieurs,

“ Au nom de Monseigneur l'archevêque, que la maladie a forcé de prendre quelque repos loin de sa ville épiscopale, laissez-moi vous exprimer ses plus vifs remerciements pour l'hommage de profond respect que vous venez d'offrir à l'autorité religieuse de ce diocèse, et aussi pour les sentiments de filiale soumission dont vous vous montrez si entièrement pénétrés envers la sainte Eglise.

“ Notre vénéré archevêque regrette souverainement de ne pouvoir être présent aux fêtes grandioses dont Québec est en ce moment le brillant théâtre, et Sa Grandeur me charge de vous dire avec quel bonheur elle s'associe, au moins d'esprit et de cœur, à toutes nos patriotiques réjouissances.

“ La Société St-Jean-Baptiste a été heureusement inspirée en retardant de quelques mois, cette année, la célébration de

notre belle fête nationale du mois de juin. Il convenait en effet que cette Société, si soucieuse de nos gloires, si zélée pour tout ce qui touche aux intérêts de notre nationalité, prêtât son précieux concours aux organisateurs des fêtes du monument Champlain, et contribuât ainsi, avec tout l'éclat qu'elle sait mettre dans ses démonstrations, à honorer dignement la mémoire du fondateur de cette cité, je dirai même plus, du père de la Nouvelle-France.

“ Champlain, messieurs, vers qui se tournent en ce moment tous les regards, l'immortel Champlain mérite toute notre estime et toute notre admiration. Je vois en lui la personification vivante des plus nobles sentiments qui puissent agiter le cœur de l'homme : l'amour de Dieu et l'amour de la patrie. Oui, le fondateur de Québec a su unir en son cœur ses deux amours si bien faits pour s'allier l'un à l'autre. Il a aimé la France, l'ancienne et la nouvelle ; il a mis au service de son pays, avec tout l'empressement d'un fils dévoué, toutes les ressources de son génie militaire et de son immense talent d'organisation et de gouvernement. Il a porté au delà des mers la gloire du nom français, et assuré sur cette terre d'Amérique le règne impérissable d'une race qui compte parmi ses rois Charlemagne et St-Louis. En vrai chrétien, en patriote éclairé, Champlain ne séparait pas de son culte pour la France, de son amour pour le Canada, le culte et l'amour que tout enfant bien né de l'Église catholique doit à sa mère. Il plaçait même cet autre culte, il élevait ce second amour au-dessus du premier ; car il comprenait que nous appartenons à Dieu avant d'appartenir aux royaumes, aux pouvoirs périssables de ce monde.

“ C'est l'honneur de la Saint-Jean-Baptiste d'avoir pris naissance sous le souffle de la même sublime pensée et des mêmes sentiments religieux. Comme représentant de l'autorité religieuse de cet archidiocèse, je vous félicite, messieurs,

de tout mon cœur, et je ne puis que vous exhorter à marcher toujours dans le sillon glorieux tracé par nos ancêtres, et que vous avez suivi jusqu'ici.

“ Notre foi, notre langue, notre religion et nos droits, voilà des choses sacrées que nous avons reçu des ancêtres, et qui forment l'héritage, le patrimoine national que nous défendrons au prix des plus grands sacrifices. Que serions-nous, messieurs, sans l'Eglise ? On peut et on doit se le demander en un jour où l'on repasse en sa mémoire les événements du passé ; où en serions-nous sans cette Eglise catholique qui a veillé sur notre berceau, qui nous a portés dans ses bras, tenus sur ses genoux, instruits dans ses écoles, formés dans son sanctuaire à la pratique de toutes les vertus qui font le citoyen et le chrétien ?

“ Ce que l'Eglise a été pour nous dans le passé, elle le sera dans l'avenir pourvu que nous demeurions fidèles à ses enseignements et à ses directions. Cette fidélité aux traditions du passé, elle est inscrite comme devise sur le drapeau de la Société St-Jean-Baptiste, et c'est là pour nous, messieurs, un grand motif de foi et d'espérance. Tenons l'œil fixé sur cette devise, soyons fiers du sang qui coule dans nos veines, de la foi que nous professons. Travaillons d'un commun accord à maintenir intact l'héritage sacré des ancêtres ; conservons pour nous-mêmes et cherchons à répandre, partout où s'exerce notre influence, le vrai patriotisme, ce patriotisme élevé, généreux, éclairé, qui, loin d'exclure Dieu et l'Eglise, y puise au contraire ses plus nobles sentiments et ses plus puissantes énergies. En étant de bons chrétiens nous serons, par une conséquence nécessaire, d'excellents patriotes, des patriotes ardents, loyaux, convaincus, à l'exemple des François de Laval et des Samuel de Champlain. ”

Plusieurs parties de la procession ont particulièrement attiré l'attention de la foule. Le char portant le petit personnage représentant saint Jean-Baptiste enfant, qui était es-

corté par la Garde Champlain, la vénérable relique du drapeau de Carillon, porté par les zouaves pontificaux, avec escorte d'honneur par la Garde Champlain, la nouvelle Garde Montcalm, toute pimpante sous ses habits de St-Cyrien. Parmi les excellentes musiques qui éparpillaient alternativement dans l'air leur plus joyeux accords, notons le corps de musique de Lévis, qui accompagnait l'Union Typographique No 302 ; les corps de musique des Queen's Own, de Limoilou, de la Garde Indépendante, de St-Thomas de Montmagny, de l'Union Musicale.

Fermaient la marche triomphale de cette imposante procession :

Une nombreuse délégation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, avec bannière, drapeau et insignes.

Le commissaire-ordonnateur général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

La musique de la Garde Champlain, l'Union Allet, les zouaves pontificaux, avec le drapeau de Carillon, escorté de la Garde Champlain.

Enfin, un personnage représentant Champlain, le héros du jour.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec doit se féliciter d'avoir retardé au 21 septembre la célébration de la fête nationale.

En effet, tout le monde s'accorde à dire que jamais procession à Québec n'a été aussi imposante, sans même en excepter celle du 24 juin 1880.

Il n'y avait pas, il est vrai, de chars allégoriques, mais une foule énorme ; une procession n'est imposante qu'en autant qu'elle est nombreuse, et celle d'hier comptait dans ses rangs des milliers de personnes.

Et sur le parcours, une foule considérable.

On ne remarquait pas moins de sept fanfares dans le cortège.

Toutes nos sociétés nationales, religieuses et ouvrières étaient largement représentées. Chacun avait tenu à honneur de figurer, afin de rehausser l'éclat de la fête.

Parmi les nombreuses sociétés, nous devons mentionner tout particulièrement l'Union Typographique No 302. Elle était au grand complet, et précédée d'une fanfare. Les typographes ont, comme toujours, bien fait les choses.

Nous avons été heureux de constater que notre appel a été entendu : la ville de Québec n'a jamais été si bien pavoisée qu'hier.

Non seulement dans les rues du parcours de la procession, mais sur presque toutes les résidences flottaient des drapeaux.

La température se prêtait admirablement à la circonstance : temps clair, soleil radieux, brise rafraîchissante.

L'église du faubourg St-Jean, où a été célébré le service religieux, était remplie de monde.

II—LA MESSE.

La partie religieuse de la démonstration patriotique à laquelle nos lecteurs viennent d'assister a été grandiose et solennelle ; les décorations de l'église, le chant, la musique instrumentale, l'éloquence sacrée et la présence des autorités religieuses et civiles, tout a contribué à rehausser l'éclat de la fête nationale des descendants de Champlain, de Montcalm et de Lévis.

La messe commença à dix heures et demie, et fut célébrée par Mgr Gagnon, chapelain de la Société Saint-Jean-Baptiste, assisté des révérends MM. Delisle, curé de Stadacona, et Lortie, du Séminaire de Québec.

Le programme musical fut exécuté d'une manière admirable. Nous avions déjà entendu, à la Basilique, la messe du sacre de Charles X, et ce fut pour tous un plaisir nouveau. Les musiciens chargés de l'interpréter surent en faire ressortir toutes les beautés. L'Union Musicale et le chœur de la Basilique, dirigés par M. Gustave Gagnon, ont mérité les plus grands éloges.

Plus de cent membres du clergé assistaient au chœur ; nous ne mentionnerons que les plus hauts dignitaires : Mgr Marois, vicaire-général et représentant de Sa Grandeur Mgr Bégin, Mgr Paquet et Mgr Têtu.

Le drapeau des zouaves de Québec flottait à droite du maître-autel, et le drapeau de Carillon à gauche, et ils étaient portés tous deux par des zouaves.

Sur les sièges réservés placés dans le chœur et le bas-chœur, on remarquait sur la première rangée : le président général de la Société Saint-Jean-Baptiste, l'honorable juge Routhier, ayant à ses côtés lord et lady Aberdeen, lady Marjorie Gordon, lady Thompson, le représentant officiel de la France, M. Kleczkowski, consul général, le général William Seymour, le contre-amiral anglais sir J. Fisher et Son Honneur le lieutenant-gouverneur Jetté ; sur la deuxième rangée : Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada ; sir C.-A.-P. Pelletier, président du Sénat, sir L.-N. Casault et lady Casault, sir L.-H. Davies, l'honorable M. Sydney Fisher et l'honorable M. Fitzpatrick ; sur la troisième et quatrième rangée : l'honorable M. Marchand, l'honorable M. Flynn et madame Flynn, M. O. Fréchette, consul d'Espagne, l'honorable M. J. Tessier, Orateur de l'Assemblée législative, l'honorable M. Boucher de la Bruère, MM. N. Garneau, A. Robitaille, M. P.P., N.-E. Dionne, bibliothécaire de l'Assemblée législative, J.-A. Langlais, C. Tessier, J.-A. Cannon, assistant-procureur général, tous les officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste et les délégués des autres sociétés de la ville et de la campagne.

Les zouaves pontificaux de Québec occupaient des sièges à l'autel du Sacré-Cœur. Ils étaient au nombre de dix. Voici leurs noms : MM. C. Trudel, C.-E. Rouleau, L. Lefebvre, Elz. Garneau, F.-X. Toussaint, F.-X. Boileau, F.-X. Dumontier, N. Cantin, N. Dorion et A. Routhier.

Les décorations de l'église étaient splendides. D'abord, le maître-autel était orné de fleurs, et illuminé par des centaines de lampions aux couleurs variées ; ensuite le couronnement des stalles du chœur était surmonté aussi de fleurs et de lumières différentes, et entre chaque pilastre, il y avait un médaillon entouré d'un cadre doré et au milieu duquel on lisait les noms de " Laval ", " Taschereau ", " Plessis ", " Racine ".

La grande nef ne le cédait en rien au sanctuaire. Au piédestal de chacune des colonnes était fixée une érable, et sur les chapiteaux, on voyait d'élégants vases de fleurs et des lampions de différentes couleurs. Sur les galeries, entre chaque entre-colonnement, les regards tombaient sur des médaillons semblables à ceux du chœur, et portant les inscriptions suivantes, du côté gauche : Jacques Cartier, Champlain, Lévis, Lalemant, Brébeuf, Châteauguay, Ferland, Chauveau. Du côté droit : Montcalm, Frontenac, Ste-Foye, Donnacona, Carrillon, De Salaberry, Garneau et Bardy. Sur le jubé de l'orgue : Duvernay, fondateur de la première Société Saint-Jean-Baptiste, celle de Montréal.

Ces inscriptions formaient un véritable tableau synoptique de l'histoire de la Nouvelle-France. Quelles pages admirables de cette glorieuse épopée elles ont rappelées à notre esprit !

Après la lecture de l'évangile, M. l'abbé Corbeil, du collège de Sainte-Thérèse, est monté en chaire et a prononcé le magnifique discours que nous reproduisons ici en entier :

TEXTE DU SERMON PRONONCÉ EN L'ÉGLISE ST-JEAN-
BAPTISTE, PAR M. L'ABBÉ CORBEIL, CURÉ DE SAINTE-
THÉRÈSE.

Tunc cecinit Moyses et filii Israël carmen hoc Domino et dixerunt : Cantemus Domino : gloriose enim magnificatus est.

Alors Moïse et les enfants d'Israël dirent un cantique au Seigneur ; ils chantèrent : Chantons des hymnes au Seigneur ; il a fait éclater en notre faveur sa puissance et sa gloire. — Exode XV.

“ Mes frères,

“ Les jours étaient venus où Dieu accomplissait sa promesse, faite à Abraham, en Chaldée : “ Je ferai sortir de vous un grand peuple. ” La postérité de l'immortel patriarche avait infiniment multiplié sur les rivages du Nil, dans la terre de Gessen. Moïse, élu de Dieu pour être le libérateur d'Israël, avait brisé par des prodiges la volonté contraire du tout puissant Pharaon. Les enfants des Hébreux, guidés par une nuée miraculeuse, avaient franchi un long désert, passé la mer Rouge. Délivrées enfin des chaînes de l'esclavage, des terreurs serviles des potentats d'Égypte, en face de cette mer dont les flots, sur le signe de Dieu, avaient submergé Pharaon et sa formidable armée, les tribus d'Israël, devenues, par une soudaine révolution, peuple libre, opulent et armé, éprouvent pour la première fois le doux tressaillement d'une existence nationale. Les enfants des Hébreux élèvent leurs mains, leur âme au ciel. Ils inaugurent le jour de leur naissance comme nation, par un cantique au Dieu de leurs pères : “ Chantons des hymnes au Seigneur ; il a fait éclater en notre faveur sa puissance et sa gloire. . . O Dieu, vous vous êtes fait, par votre miséricorde, le conducteur du peuple que vous avez retiré de la servitude d'Égypte, et vous le portez par votre nuissance jusque dans la terre que vous avez choisie pour y établir votre demeure sainte. ”

“ Ce cri à Dieu d’un peuple qui naît, mes frères, c’est celui que l’Eglise vous fait entendre et met sur vos lèvres en cette solennité nationale. Compatriotes, à l’appel de la Société Saint-Jean-Baptiste, qui comptera ce jour parmi les grands souvenirs de son existence, vous êtes venus célébrer un grand jour de nos origines canadiennes-françaises. Le monument que vous érigez parmi des transports patriotiques et les pompes religieuses, consacre des jours mémorables : les premiers de notre existence nationale ; il évoque une figure révéree, la figure de Samuel de Champlain, le père de la Nouvelle-France.

“ Tout à l’heure, vous serez réunis, compactes, autour du monument. Des fils de la patrie, que l’éloquence et les honneurs ont faits illustres, publieront la gloire civique de Samuel de Champlain ; moi, je dirai son mérite religieux, heureux de préconiser, en cette occasion, le héros qui donna une chrétienté à l’Eglise comme à la France une cité et une colonie.

“ Anges de ma patrie, et vous aussi, patron de mon peuple, saint Jean-Baptiste, priez l’Esprit Saint de m’inspirer des paroles nobles et ardentes quand, en dépit de mon impuissance, je tente de célébrer le mérite religieux, la gloire chrétienne du très mémorable et très honoré fils de la France et enfant de l’Eglise catholique, Samuel de Champlain, fondateur de Québec et père de la Nouvelle-France.

I

“ Dieu crée les grandes familles dont l’histoire forme la partie la meilleure des annales des peuples. Les Paralipomènes nous représentent en maints chapitres, Dieu élevant et brisant les maisons des rois d’Israël. Juda est élu pour porter le sceptre ; Lévi est oint pour être au temple le prêtre du Très-Haut : Dieu le veut. Aussi bien que les dynasties royales, Dieu fonde, établit les peuples et les gouverne selon

des vues providentielles. Le discours de Bossuet sur la " suite des Empires ", démontre admirablement cette vérité.

" Sous la Loi nouvelle, comme aux siècles qui ont précédé Jésus-Christ, Dieu a élu des peuples, pour coopérer à ses grands ouvrages dans la suite des siècles chrétiens. Parmi les nations élues, la France, nous le proclamons avec complaisance, occupe le premier rang sur le vieux continent. Sur le continent américain, quand l'émigration y allait faire éclore des peuples nouveaux, il fallait, pour faire l'œuvre de Dieu, un peuple apostolique. C'est notre foi nationale que, dans l'Amérique du Nord, la race canadienne-française est l'élu de Dieu. Mais il fallait la créer et l'établir, cette nation apostolique. Or, parmi ceux que l'on doit considérer les instruments de Dieu pour cette grande œuvre, Samuel de Champlain paraît le premier.

" C'était un grand chrétien ! Une longue préparation l'avait rendu apte à sa haute destinée. Le foyer domestique et ses études avaient allumé en son esprit le flambeau de la foi, et ce flambeau fut inextinguible ; ils avaient ouvert en son cœur la source de vie surnaturelle et cette source fut intarissable. Samuel de Champlain grandit à Brouage, en Saintonge, sur le bord de la mer Atlantique. Dès son âge tendre, il contempla la mer, tantôt calme, douce, caressante, ou empourprée des feux du Levant, ou voilée d'une brume dorée, belle enfin comme le sourire de Dieu au Juste ; demain, sombre, tempétueuse, déchaînée, montant à l'assaut des falaises, sinistre enfin comme le regard courroucé du Très-Haut sur le pécheur. Enfant, adolescent, Champlain contemplait ces spectacles variés de l'océan, et l'Esprit de Dieu qui planait sur les grandes eaux, en étalant tour à tour les grâces et les horreurs de l'abîme, éveilla, développa au plus intime de ce cœur chrétien le sens de l'adoration. Les labeurs des camps, sous les maréchaux d'Aumont, de St-Luc, de Brisac, en Bretagne, portés pendant quelques années, trempèrent

les forces de ce prédestiné d'une énergie capable d'héroïsme et d'invincible persévérance. Enfin, un vertueux amour pour l'Eglise et la Patrie l'anime, quand l'heure a sonné pour lui d'accomplir ses destinées. "Quant à moy, proteste-t-il dans la préface de son troisième livre publié en 1619, *j'ay faict eslection du plus fascheux et pénible chemin qui est la périlleuse navigation des Mers à dessein toutesfois non d'y acquérir tant de biens que d'honneur et gloire de Dieu pour le service de mon Roy et de ma Patrie.*" Il avait déjà témoigné à la reine régente de son fervent désir "de faire fleurir dans la Nouvelle-France, le Lys avec l'unique religion catholique, apostolique et romaine." Ce grand chrétien fut donc l'homme élu de Dieu pour établir en cette terre du Canada le berceau du peuple canadien-français.

"Il choisit le lieu de l'établissement et ce choix fut providentiel ; il sanctifia le sol de la Nouvelle-France ; il ambitionna d'y fonder une colonie catholique et son vœu fut rempli ; ces trois actions constituent substantiellement l'œuvre de Champlain et le mérite religieux de sa vie.

II

"Qu'il est beau, mes frères, le patrimoine de nos pères ! Elle est magnifique la vallée du St-Laurent que Dieu donna à notre race en héritage ! O Canada ! chantait l'un de nos poètes,

"O Canada, plus beau qu'un rayon de l'aurore."

"Et moi, que dirai-je, célébrerai-je ma patrie, l'abondance et la majesté de ses eaux ; l'enceinte vaste, l'encadrement de ses montagnes azurées ; la décoration séculaire de ses forêts ; ses plaines plantureuses ; ses saisons variées et salubres ! Champlain, explorant ce grand fleuve qui baigne le sol national plus heureusement, peut-être, que le Nil, la féconde Egypte, Champlain s'émerveillait : "Le pays, écrivait-il, va de plus en plus en s'embellissant... plus nous allons en avant, plus

le pays est beau !” Quand les Cartier, les Maisonneuve, quand les fils du patriarche d’Assise et les disciples de Loyola eurent connu cette terre du Canada, tous aussi bien que Champlain, pressentirent que ce territoire, comme la terre de France, serait le lieu d’un peuple choisi ; unanimement, ils lui donnèrent le plus beau des noms, un nom de prédilection au ciel, un nom cher au monde catholique, un nom révérend des vieilles nations, celui de France ; ce fut la France Nouvelle de l’Amérique ! Champlain avait visité maintes régions et particulièrement la délicieuse Acadie ; inspiré de Dieu, il choisit pourtant pour berceau du peuple qui allait naître, le promontoire de Québec, si bien nommé le cap Diamant, châtelet splendide préparée par la nature à servir au noble berceau ! Ici, l’historien louera le coup d’œil sûr, le jugement sagace de Samuel de Champlain dans le choix qu’il fit du rocher de Québec, pour asseoir la colonie française. A cette fin, il célébrera et “ le havre magnifique qui peut contenir les flottes les plus nombreuses ” et “ le grand fleuve qui fournit une large voie pour pénétrer au centre de l’Amérique septentrionale ” et le rocher inexpugnable, qui doit être “ la clef de la vallée ”, “ la sentinelle avancée d’un empire français. ” Ne néglions pas les lumières du génie, mes frères ; cependant, Dieu “ qui envoie du ciel, comme parle Bossuet, les généreux sentiments, les sages conseils et toutes bonnes pensées ”, éclairait ce génie, en étendait les vues. Oui, élevons plus haut nos yeux, mes frères, et disons que Dieu guidait dans ce choix, notre fondateur : Dieu avait regardé avec complaisance le rocher de Québec et décrété d’y établir l’Eglise mère de la chrétienté canadienne-française ; Dieu avait choisi ce rocher de Québec, comme jadis le Mont Sion, pour établir le culte de son nom et la gloire de son Eglise : *Quam elegit Dominus ut poneret nomen tuum ibi* (III Reg. XIV).

II

“ Ce n'était pas tout de bien choisir le sol de la patrie nouvelle ; il fallait le sanctifier.

“ L'histoire sainte nous apprend que le Tabernacle que Jéhovah avait honoré de sa présence au désert, avait été déposé au temps du saint roi David chez un homme vertueux qui s'appelait Obédédom. Le précieux dépôt fut pour ce fils d'Israël une source de prospérité et de bénédictions. Saintement avide des multiples faveurs qui accompagnaient le Tabernacle, David fit une grande solennité. Les lévites et les douze tribus font retentir des psalmodies inspirées ; les encens jetés sur le feu des encensoirs embaument la voie publique ; les fumées des holocaustes montent au ciel et au milieu de ces pompes sacrées, le roi-prophète conduit l'Arche de l'Alliance dans sa ville capitale, Jérusalem, et ce fut un bonheur pour Juda ! Mais combien plus sanctificateurs et plus tutélaires, mes frères, sont les symboles du culte chrétien ! Cartier avait commencé la sanctification du sol national en érigeant sur ce coin de terre que vous possédez, mes frères, la croix du Christ rédempteur, la croix, unique mais impérissable monument que le navigateur malouin nous laissa de son passage ! Champlain couronna l'ouvrage commencé.

“ Il bâtit l'autel au pied du rocher de Québec. Il avait compris que l'autel où le Christ a ramassé les trésors de la Rédemption est la pierre angulaire, l'assise principale d'un peuple qui veut vivre et prospérer ; qu'on ne met point prudemment ailleurs le fondement de nos solides espoirs : *Nec enim aliud nomen est sub celo datum hominibus in quo oporteat nos salvos fieri* (Act. IV). Plein de cette foi, Champlain érige l'autel sacrosaint, jette au-dessus pour l'abriter la voûte de la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance. Une famille religieuse l'entoure, encore par les soins de Champlain. Les disciples de Loyola prêchant à nos ancêtres

toute la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme elle est contenue dans la Tradition et les Saintes Ecritures, firent de nos pères des hommes de foi, de foi pure et éclairée ; ajoutant le prestige de l'exemple à l'autorité du discours, les disciples de Loyola rendirent populaires, par les leçons vivantes de leur vie, l'abnégation, la patience héroïque, la chrétienne pénitence ; ils firent de nos pères des hommes de mœurs austères et fortes. Ministère précieux dont nos pères remerciaient le ciel en attendant qu'il vint celui que Dieu devait faire le père de la chrétienté canadienne-française, le très pieux et immortel évêque, Montmorency-Laval.

“ Enfin, l'ambition de Samuel Champlain, ai-je dit, était de fonder, dans la Nouvelle-France, une colonie catholique. L'heure est venue de transporter dans la vallée du St-Laurent les gens de Normandie et de Bretagne, d'Anjou et de Saintonge, pour y faire souches vivaces, foyers de patriarches. Vous nommez l'année 1608 ! Mes frères, vous vous trompez. Sous les rois François Ier, Henri III et Henri IV, les entreprises coloniales ont mal succédé. On s'est écrié : Malheur ! Infortune ! on se trompait. De Roberval, de la Roche, de Monts, Champlain lui-même—car au commencement, n'étant qu'un subalterne, il ne faisait pas ce qu'il voulait—jettent sur nos plages des colonies, où se rencontrent d'abord trop de repris de justice, plus tard, nombre de Huguenots. L'ange du Canada qui veillait sur notre berceau pour y mettre l'honneur et la religion, ne protégea pas ces colons qui n'avaient pas ou la foi ou les mœurs que le Ciel exigeait, et ces colonies naissantes périrent misérablement. Non, mes frères, ne faites pas erreur : ce n'est vraiment pas en 1608 que le soleil éclaira le jour de notre naissance nationale, à nous, peuple canadien-français. C'est de l'essai colonial de 1632, que l'historien Lavergnière écrit avec vérité : “ L'on peut dire qu'en cette année-là, la Nouvelle-France, si cruellement éprouvée, prit comme une nouvelle naissance et se trouva bientôt assez forte pour

vivre de sa propre vie, au milieu de ces grandes forêts du Nouveau Monde ». Quoi ! mes frères, auriez-vous oublié la catastrophe de 1629 ? Le 22 juillet 1629, Louis Kertk plantait le drapeau anglais sur l'un des bastions du château St-Louis ; le canon tonnait dans la rade, annonçait que le Canada était devenu possession britannique. Alors, c'était un malheur ! aujourd'hui, certes, il nous agrée de faire partie de l'empire anglais. Dans cette vallée du St-Laurent, français et anglais, amis et émules, nous unissons nos talents, nos volontés, nos bras pour la fortune et la gloire de notre commune patrie, et nous sommes contents de notre sort. Le caractère du peuple anglais a grandi avec ses destins ; sa magnanimité et sa libéralité ont rendu son drapeau populaire. Aussi avec quelles sincères amitiés et gratitude accueillez-vous dans nos fêtes présentes le très noble représentant de notre gracieuse souveraine Victoria, dont l'empire et la majesté couvrent nos libertés religieuses et politiques. Mais alors le patriotisme inspirait d'autres vœux. Nous avions à naître, et la France, la fille aînée de l'Eglise, était élue de Dieu pour être notre mère.

“ 1629 a donc vu périr la colonie française de 1608 ; Champlain a pleuré sur ses labeurs anéantis, et quels labeurs ! Vingt ans et plus, il a soutenu la tâche de son âpre destinée ; les mécomptes et les déboires se sont multipliés, comme ses espérances ; vingt fois, il a essuyé la mer et ses tempêtes et ses calmes pleins d'ennui ; les jaloux, les envieux se sont complus à traverser ses desseins ; les puissants lui ont fait mendier leur protection. La patience de notre fondateur dans cette longue suite de tribulations et de traverses fut invincible, invincible comme le promontoire de Québec qu'assailent en vain les flots du St-Laurent, soulevés par un vent de tempête. Mais voici qu'en juillet 1629, les Kertk, combattant pour l'Angleterre, prévalent ; Champlain est contraint de capituler ; un vaisseau anglais doit rapatrier en France les officiers de la compagnie de de Caen, les religieux, les soldats

et les colons. Toutes les patriotiques fatigues de Champlain sont frappées de stérilité ; la noble entreprise du héros catholique et français échoue ; tout son grand effort s'évanouit.

“ Mais, Dieu soit béni ! quand tout semble perdu dans les tâches chrétiennes, c'est l'heure où votre puissance, ô mon Dieu, se déclare et tout est sauvé !

“ C'est le 23 mai 1633, que trois vaisseaux français mouillent dans le port de Québec. La Nouvelle-France a été restituée, le 29 mars 1632, à la France par l'Angleterre. Une compagnie d'hommes—les Cent associés—que de catholiques pensées et des vues patriotiques inspirent, ont reçu du roi la direction de la colonie française en Canada ; un cardinal d'un génie créateur, accorde à notre pays ses sollicitudes. Champlain est rentré dans la rade de Québec ; ses trois vaisseaux, le *Don de Dieu*, le *St-Pierre*, le *St-Jean*, portent deux cents colons honorables à qui Charlevoix a rendu ce glorieux témoignage : “ J'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons presque centenaires, de leurs enfants et d'un assez bon nombre de leurs petits-enfants, tous gens plus respectables encore par leur probité, leur candeur et la piété solide dont ils faisaient profession, que par leurs cheveux blancs et le souvenir des services qu'ils avaient rendus à la colonie.” Tous, officiers supérieurs, religieux, colons vont débarquer. Le canon résonne comme une clameur triomphale ; partout éclatent l'allégresse et la sereine espérance. Mes frères, saluez, saluez la patrie canadienne française qui naît. Elle est là, en germe mais entière. Les 200 colons, c'est notre peuple avec son noble caractère, sa forte foi, ses rudes et féconds métiers ; Champlain, c'est l'autorité régissant les sujets sous la dictée d'une raison droite et de principes chrétiens ; les RR. PP. Ennemond Masse, Jean de Brébeuf, représentent votre clergé ami, dévoué ; le vaisseau le *St-Pierre* porte un nom fatidique ; il symbolise la dynastie pontificale, pierre angulaire sur laquelle va s'asseoir la chrétienté du Canada. Vibrez, ca-

nons du fort ; mêlez-vous, voix des cieus et voix des eaux ; hymnes sacrées, élevez-vous de la plage de Québec et du pont des vaisseaux ! Aujourd'hui luit un grand jour, l'un des bons jours de tout un peuple ; aujourd'hui naît la Nouvelle-France, la France de l'Amérique.

III

“ Champlain a rempli sa mission ; il n'a plus qu'à mourir. “ Après avoir donné à sa chère colonie de nombreux témoignages d'un dévouement sans borne et les exemples d'une piété aussi ardente qu'éclairée, “ Champlain prit une nouvelle naissance au Ciel, le jour même de la naissance de Notre Sauveur en terre ; il mourut le jour de Noël, 25 décembre 1635.” (Laverdière). Plus heureux que Moïse, qui expire en présence seulement de la Terre de Promission, Samuel de Champlain meurt dans la terre promise de ses rêves. Je cherche son tombeau ; je cherche ses os, sa poussière dernière ; ces restes mêmes d'outre-tombe, qu'on entoure de respect, sont anéantis et voici qu'après deux siècles et plus Champlain, que le sépulcre a dévoré, se lève sous les yeux d'une génération qui le révère. Il nous apparaît sur un piédestal superbe, sous une forme incorruptible, victorieuse des temps, et son regard embrasse la ville qu'il a fondée, élargie, embellie, riche de souvenirs patriotiques et d'espairs éternels. Le vaillant est tombé sur le champ de ses magnanimes la-beurs. Comme Roland, d'épique souvenir, Samuel de Champlain meurt hors du sol de *doulce* France ; mais plus fortuné que le héros des champs de bataille de l'époque Carlovingienne qui ne laisse qu'un nom que les poètes couronnent de gloire, mais d'une gloire toute de fiction, Samuel de Champlain laisse pour postérité, un peuple qui publiera avec amour son nom ; et quand le preux féodal n'est plus qu'une légende, Samuel de Champlain voit par delà deux siècles un peuple entier se ramasser autour de son monument, acclamer son souvenir et la grandeur de son œuvre.

IV

“ Mes frères, je sais qu'en ce grand jour tous vos moments sont comptés : je ne vous retiendrai pas plus longtemps. J'espère vous avoir fait apprécier la grandeur chrétienne, le mérite religieux de Samuel de Champlain comme le souhaite l'Eglise. L'œuvre de Champlain est un bienfait pour nous, c'est celui de notre existence nationale. Sa vie est pour nous une leçon : elle fut heureusement féconde pour avoir été foncièrement chrétienne. Champlain aima son pays et sa foi catholique ; il ambitionna d'agrandir et d'honorer l'un et l'autre. Comme lui, ayons à cœur de rendre nos jours féconds pour l'Eglise et notre patrie. Citoyens libres de par le gouvernement constitutionnel et responsable que nos pères ont conquis, nous avons entre nos mains les destinées de notre pays et de notre foi. Nous pouvons beaucoup pour la prospérité et l'honneur de l'un et de l'autre. Au jour où échéaient aux rois très-chrétiens d'aussi graves responsabilités, ils montaient au sanctuaire national de Reims solliciter l'assistance céleste. Si nous aspirons, comme Champlain, à faire fleurir en cette terre du Canada les saines traditions françaises, songeons qu'elles doivent être entées sur les traditions catholiques de nos pères ; si nous sommes passionnés pour la prospérité et l'honneur de notre patrie, comme Champlain, ayons le zèle de la foi catholique. Les enseignements de notre mère la sainte Eglise, gardés et pratiqués par nos pères “ ont mis le peuple canadien au niveau des plus policés et des plus glorieux et ont fait de lui, quoique venu tardivement, leur émule ”, comme l'attestait récemment Léon XIII : “ *Canadensium natio in contentionem urbanitatis et gloria cum exultis gentibus sera non impar venit.* ” Prenons garde, mes frères, de perdre les dons célestes, la foi et la communion catholique ; nous avons le devoir de défendre nos traditions religieuses aussi bien que les françaises et de les transmettre

intactes à nos descendants. C'est l'honneur des générations passées de n'avoir point forligné. Suivons leur exemple afin que nos fils et nos arrière-neveux, dans leurs solennités nationales, mêlent nos noms à ceux de Champlain et des ancêtres que nous préconisons, et que l'Église puisse ratifier au nom de Dieu et consacrer l'apothéose populaire pour notre gloire dans le temps et dans l'éternité. Amen."

Au sortir de l'église, la foule immense des fidèles qui avait rempli le temple saint, se répandit sous le portique et dans les rues avoisinantes, et, au milieu d'un silence respectueux, prêta une oreille attentive à la présentation de l'adresse de la Société Saint-Jean-Baptiste à Son Excellence lord Aberdeen, qui la reçut entouré du groupe imposant des personnages officiels, dont la présence avait rehaussé l'éclat de la partie religieuse de la fête.

Voici cette adresse et la réponse pleine de bienveillance et de sympathie qu'elle nous valut de la part du populaire gouverneur général du Canada.

ADRESSE PRÉSENTÉE A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-
GÉNÉRAL

PAR LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC,
LE 22 SEPTEMBRE 1898.

" A Son Excellence

LORD ABERDEEN, G. C. M. G., etc.,

" Gouverneur général du Canada.

" Excellence,

"C'est un devoir bien agréable pour la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et les sociétés-sœurs qui se sont jointes à elle en ce jour, de venir présenter leurs hommages à l'homme éminent et sympathique qui représente si dignement dans notre pays notre bien-aimée souveraine.

“ Nous savons tous l'intérêt que Votre Excellence porte à la race française en Canada, et nous nous en réjouissons, car ce sont les développements et les progrès de cette race que notre Société a pour but de promouvoir ; mais nous n'en sommes pas moins les plus loyaux sujets de Sa Majesté britannique.

“ C'est une nouvelle marque de votre sympathie que vous nous donnez aujourd'hui en venant prendre part à la célébration de notre grande fête et joindre vos efforts aux nôtres pour en rehausser l'éclat.

“ Que Votre Excellence veuille bien agréer, à la fois, l'expression de notre gratitude, et nos vœux sincères pour votre bonheur et celui de la gracieuse compagne dont la haute culture intellectuelle et les nobles travaux font l'admiration de tous.

RÉPONSE DE SON EXCELLENCE

“ Monsieur le Président,

“ C'est avec un vrai plaisir que je répons à votre aimable adresse si pleine de bienveillance et de grâce.

“ Votre vieille Société nationale ne m'est pas étrangère, et je vous sais gré de reconnaître les sentiments de sympathie qui nous unissent, et de les avoir exprimés dans cette mémorable occasion.

“ Oui, messieurs, les Canadiens-français ont droit à notre affection et à notre bienveillance et votre vieux Québec aura toujours une place toute particulière dans nos cœurs.

“ Le lien qui nous unit à vous est d'autant plus fort que nous avons eu tant de preuves pendant notre séjour ici de votre loyauté et de votre bonne volonté.

“ Ces sentiments sont, j'en suis sûr, cordialement partagés par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, notre ami, que nous sommes si heureux d'avoir à nos côtés en ce jour.

“ Permettez-moi d'ajouter, M. le juge, que ces sentiments exprimés par la Société St-Jean-Baptiste sont d'autant plus agréables qu'ils sont tombés de votre bouche.

“ Lady Aberdeen est très sensible aux bonnes paroles que vous lui adressez, et elle vous demande avec moi d'agréer nos remerciements et nos vœux.

“ Le souvenir des cérémonies de ce matin ne s'effacera pas de nos cœurs, et nous nous comptons heureux d'avoir eu le bonheur d'assister à ces saints offices célébrés avec tant de solennité.”

“ Jamais, dit *Le Soleil*, du 22 septembre 1898, depuis le jour mémorable où l'on élevait, sur les plaines d'Abraham, le monument qui devait consacrer la mémoire des braves tombés sous les murs de Québec, lors de la conquête du Canada, jamais la vieille ville n'a été témoin d'un spectacle plus grandiose, par ses contrastes, que celui auquel il nous a été donné d'assister hier.”

C'est la France, dans la personne de l'un de ses héros du 17ème siècle, que célébrait une nation britannique. C'est la race française et la race anglo-saxonne, qui, oubliant leurs luttes séculaires, sur cette terre longtemps disputée au prix de leur sang généreux, s'unissaient dans une même ovation, acclamaient le même nom, glorifiaient la même renommée, le nom et la renommée de Samuel de Champlain, fondateur de la ville de Québec.

Comme le disait un des orateurs du jour : “ S'il y a dans cette fin de siècle des spectacles affligeants pour les âmes d'élite, il en est d'autres qui consolent”, et celui que notre ville donnait, hier, au monde entier, au lendemain d'une guerre pénible entre vieille race et race nouvelle, (1) était bien propre à faire admirer ces institutions, ces coutumes américaines qui se prêtent à de tels rapprochements et à de tels enseignements.

(1) La guerre des Etats-Unis d'Amérique contre l'Espagne.

L'inauguration du monument Champlain promettait d'être une grande fête nationale, et elle l'a été. La Société Saint-Jean-Baptiste, cette âme du peuple canadien-français, s'est trouvée, pour ainsi dire débordée, cette fois, dans la manifestation de son patriotisme, par l'expression des hautes sympathies qui nous sont venues des représentants officiels de trois grandes nations, l'Angleterre, la France et les Etats-Unis.

Autour du monument Champlain, la foule qui se pressait a pu dire, avec justesse, que c'était plus qu'une fête nationale, et bien une fête de l'humanité.

Tous les orateurs qui y ont pris la parole ont été frappés de ce concours de races diverses, et l'on applaudissait spontanément à la présence simultanée du représentant de la reine Victoria, du représentant de la République française, des représentants de la République américaine, trois peuples qui sont venus, tour à tour, se combattre ici même à Québec.

La vieille capitale française du Canada a vu l'un de ses plus beaux jours.

Une température délicieuse, ses rues pompeusement décorées ; la foule immense affluant de toutes parts ; la présence du parti vice-royal, de la flotte britannique de l'Amérique du Nord, d'un vaisseau de la flotte américaine, des membres de la Conférence internationale : tout a concouru pour faire de cette journée une journée unique à mentionner dans ses annales.

De bonne heure, le matin, la haute-ville s'éveillait au roulement du tambour ; elle voyait défiler le corps des zouaves pontificaux, cette relique au Canada du pouvoir temporel des papes, s'en allant chercher, aux musées de l'Université Laval, cette autre relique de la domination française en Amérique, le drapeau fleurdelisé de Carillon.

Et puis, ce furent les faubourgs de St-Roch et de St-Sauveur, s'animant au souffle d'un patriotisme toujours vivace, aux rues bordées de verdure, disparaissant sous les drapeaux

et les oriflammes, acclamant sur son passage l'immense procession des patriotes, formée de plus de cinquante sections.

A l'Hôtel-de-Ville, au palais de l'archevêque, à l'hôtel du Parlement, chez le lieutenant-gouverneur, et chez le gouverneur général, partout, l'hommage sincère d'un peuple également soumis à l'Église et à l'État.

A l'église Saint-Jean-Baptiste, la fête religieuse, la messe solennelle, la pompe du culte catholique et de l'éloquence sacrée, cette partie obligée de toute démonstration essentiellement canadienne-française.

Dans l'après-midi, la scène si impatiemment attendue du dévoilement du monument Champlain, où des voix éloqu岸tes et autorisées ont su faire admirer, à des milliers et des milliers d'auditeurs, la belle et grande leçon qui se dégage de ce spectacle, pour les races diverses appelées à vivre ensemble ici, et à édifier, à l'aide d'institutions nouvelles, dans l'harmonie et l'entente, un grand peuple de l'avenir.

Le soir, illumination des édifices publics, de la flotte de guerre ; véritable féerie couronnant dignement ce grand jour de démonstration populaire.

Tels furent, en résumé, les principaux événements de la journée.

Ce sont de ces spectacles qui révèlent une nation à elle-même, qui lui apprennent ses destinées futures, par la juste glorification de son passé, et l'encouragent à ne pas en désertter les voies.

Est-ce un rêve ? Est-il bien possible que ce soit une ville qui compte à peine une population de soixante et quinze mille âmes, qui a offert un pareil spectacle ?

C'est ce que tout le monde se demandait, en voyant se mouvoir cette mer humaine qui couvrait la Terrasse et s'étendait à perte de vue, sur la Place d'Armes, rue St-Louis, rue Ste-Anne, des Carrières et du Fort.

Le spectacle ?

N'est-ce pas, en ces circonstances, la foule ?

Vous auriez réuni les plus beaux orateurs, les plus hauts personnages, les plus brillantes fanfares, que le spectacle ne serait rien si, dans une fête populaire à la ville, vous ne pouviez contempler plus d'une dizaine de mille citoyens.

Hier, il y avait au moins cinquante mille personnes, hommes, femmes et enfants, massées sur la Terrasse, en face de la Terrasse et dans toutes les rues adjacentes.

Un témoin de la fête a raconté qu'ayant voulu remonter la rue St-Louis, en partant du Château Frontenac, il dut y renoncer, tant la foule y était compacte. Le même obstacle se présenta quand il voulut faire le détour et passer rue des Carrières, Ste-Geneviève et Ste-Ursule, pour reprendre la rue St-Louis. La foule encombrait non seulement les trottoirs, mais même le chemin des voitures.

Il est bien sûr que Québec, même en temps d'expositions, n'a jamais vu une foule aussi considérable.

Et partout l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner et nous n'avons aucun accident à enregistrer.

Il faut dire aussi que l'organisation était parfaite.

Les organisateurs avaient prévu jusqu'aux moindres détails.

III—LES CÉRÉMONIES DU DÉVOILEMENT.

Aussitôt après la messe, la foule se porta vers la Terrasse, et à une heure, pas moins de vingt mille personnes y étaient déjà rendues. D'une heure à deux heures, ce fut un envahissement en règle de la place, et à deux heures, il y avait au moins trente mille personnes massées autour du monument.

Les marins arrivèrent dans l'ordre qui leur était assigné, escortés de fanfares, et prirent place, les anglais à gauche, les américains à droite, formant de véritables avenues très bien gardées et qui contribuèrent beaucoup à maintenir l'ordre et la libre circulation.

A deux heures précises, Leurs Excellences lord et lady Aberdeen arrivèrent, escortés de leur suite, puis l'amiral sir John Fisher, le général lord Seymour, le lieutenant-gouverneur Jetté et madame Jetté, sir Wilfrid et lady Laurier, etc.

L'honorable M. Chauveau, président du comité du monument, avait à sa droite lord Aberdeen, gouverneur général, lady Aberdeen, madame Chauveau, l'amiral sir John Fisher, sir W. Laurier, lady Laurier, MM. Coolidge, Dingley et Kason, plénipotentiaires américains ; à gauche, M. Kleczkowski, consul général de France, lord Seymour, commandant des troupes impériales à Halifax, Mgr Marois, V. G., P. A., représentant Mgr Bégin, lord Herschell, le sénateur Fairbanks, Son Honneur le maire Parent, sir Richard Cartwright, sir Louis Davies, l'honorable juge Routhier, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste, l'honorable M. Marchand, premier ministre de la province de Québec, et l'honorable M. Duffy.

Sur la seconde rangée, on remarquait le capitaine du vaisseau américain *Marblehead*, M. Duchatel, gérant du consulat français, lord et lady Majoribanks, lady Thompson, madame Fitzpatrick. Parmi les invités sur l'estrade, on remarquait tous les députés fédéraux et provinciaux du district, l'honorable M. Turgeon et madame Turgeon, M. E. Dupré, président de la Chambre de Commerce de Québec, madame Dupré, et une foule d'autres.

En face du président et du gouverneur-général, les membres du comité du monument, Mgr Laflamme, Mgr Gagnon, l'honorable P. Garneau, l'honorable M. Chapais, MM. S. LeSage, E. Gagnon, H. Price, G.-E. Tanguay, F.-X. Berlinguet, Evanturel, Brunet, et MM. LeCardonnel et Chevré, ces deux derniers, auteurs du monument, occupaient des sièges d'honneur.

L'arrivée du gouverneur-général et de sa suite fut saluée par le *God save the Queen*, et quelques minutes après, le président, l'honorable M. Chauveau, donna lecture de l'adresse suivante :

“ A Son Excellence le Très Honorable Sir John-Campbell-Hamilton Gordon, comte d'Aberdeen, chevalier grand-croix de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, gouverneur général du Canada, etc., etc.

“ Excellence,

“ Il y a près de trois siècles, au pied de ce rocher historique, dont le front est aujourd'hui couronné du monument majestueux qui se dresse devant nous, un homme au cœur vaillant, escorté d'une poignée de marins et d'artisans, venait jeter ici les fondements d'une ville et d'un peuple.

“ Cet homme, dont l'arrivée sur la plage de Québec, le trois juillet 1608, ne fut saluée que par les regards étonnés des aborigènes, et par le murmure de la brise à travers la forêt de noyers séculaires qui couvrait ces lieux de son épais manteau, cet homme toute une nation l'acclame aujourd'hui, son nom est sur toutes les lèvres, et vous l'avez sans doute prononcé avant moi, Excellence, c'est Samuel de Champlain.

“ Le nom de Champlain avait toujours été gravé en lettres ineffaçables dans le cœur du peuple canadien ; son souvenir immortel se perpétuait dans les pages de nos historiens et dans les panégyriques de nos orateurs ; toutefois, il lui manquait encore cette consécration solennelle de la pierre et du bronze, que l'on prodigue de nos jours à tant de gloires apocryphes, mais qui, dans notre pays du moins, est demeurée le privilège de la vertu et de la grandeur incontestables. Cette consécration solennelle, Excellence, c'est notre joie et notre orgueil patriotiques de la lui donner aujourd'hui avec votre bienveillant concours, et de décerner à Champlain, sous vos auspices, l'éclatant hommage que la postérité devait à ses héroïques labours et à sa vie glorieuse.

“ Samuel de Champlain a été soldat, marin, géographe, découvreur, mais il a été plus que tout cela : il a été fondateur. Il a appartenu à cette élite auguste des hommes aux longs re-

gards et à la volonté forte qui ne se limitent pas aux solitudes présentes, mais qui créent pour les siècles futurs. Il a créé une ville, il a créé un peuple, il a créé une civilisation chrétienne et française dans les solitudes de l'Amérique septentrionale, et il a communiqué à son œuvre un souffle de vie, puisque, après trois siècles, cette ville, ce peuple et cette civilisation manifestent leur étonnante expansion et démontrent leur vitalité prodigieuse dans une fête magnifique consacrée à glorifier sa mémoire.

“ Sans doute, l'œuvre de Champlain a subi bien des vicissitudes. C'était une nouvelle France qu'il avait fondée sur les rives du St-Laurent ; c'était le drapeau de la vieille monarchie salique qu'il avait planté sur le promontoire de Québec. Et la Nouvelle-France est disparue, il y a plus d'un siècle, comme entité politique ; et le drapeau aux fleurs de lys est tombé ici de nos bastions démantelés, avant d'être déchiré là-bas dans la tourmente où s'est effondrée l'antique royauté française. Aujourd'hui, l'étendard d'Angleterre flotte au-dessus de nos têtes. C'est un gouverneur anglais, représentant Sa Majesté la reine-impératrice de la Grande-Bretagne et des Indes, qui préside à cette inauguration d'un monument destiné à immortaliser le premier gouverneur français du Canada, choisi par le lieutenant de Sa Majesté très chrétienne, Henri IV, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. Mais en dépit des variations et des changements extérieurs, malgré les mutations historiques et les modifications inévitables des formes politiques et sociales, l'élément supérieur et sacré de la création de Champlain est demeuré immuable, et son œuvre essentielle n'a point péri. Il était venu arborer ici l'étendard de la civilisation chrétienne, à laquelle la vieille Europe devait sa grandeur et sa force. Et cette civilisation, suivant les voies frayées par le génie de l'intrépide Saintongeais, a pénétré les profondeurs immenses de ce demi continent, a conquis les

espaces, franchi les mers intérieures, escaladé les pics en apparence inaccessibles, et s'épanouit aujourd'hui, dans sa floraison merveilleuse, des flots de l'Atlantique à ceux du Pacifique. L'œuvre de Champlain n'est pas morte ; elle a traversé toutes les fluctuations des âges ; elle a échappé à tous les désastres ; elle s'est adaptée à tous les régimes ; et aujourd'hui, elle apparaît à nos regards pleine de vie et débordante de sève.

“ C'est donc avec une bien légitime fierté que la ville de Québec voit se réaliser un projet qu'elle caressait depuis longtemps, celui d'élever un monument à son illustre fondateur. La Providence a voulu qu'après deux cent quatre-vingt-dix années d'existence, notre chère cité eut le spectacle solennel de notre dernier gouverneur anglais, dans l'ordre chronologique, venant dévoiler la statue de notre premier gouverneur français. Quoi de plus émouvant pour nous que cette union du passé et du présent ; que cet hommage généreux rendu par les grandeurs d'aujourd'hui aux gloires d'autrefois ; que ce double concours du représentant de la couronne anglaise et de l'envoyé officiel du chef de la noble nation française, venus ensemble porter l'hommage des deux grands peuples dont nous nous réclamons, au monument de celui à qui nos historiens ont décerné le beau titre de Père de la Patrie ! Ah ! l'ombre de Champlain doit planer en ce moment sur cette ville de Québec, qui est la fille de son courage et de sa foi, et qui est restée si française d'aspect et de traditions, tout en professant une loyauté inébranlable—elle l'a bien prouvée jadis—au sceptre et au drapeau de l'Angleterre. Et la grande âme du fondateur doit éprouver une joie profonde en contemplant la scène inoubliable de ce jour.

“ Merci à Votre Excellence et aux hommes éminents qui représentant si bien, au milieu de nous, en ce moment, la vieille Europe, ainsi que la jeune et forte république américaine, d'avoir bien voulu assister à cette démonstration civique

et nationale pour en rehausser l'éclat. Dans un instant, votre main va faire tomber le voile qui recouvre la belle œuvre due à la collaboration distinguée de deux artistes éminents. Et la statue majestueuse de Samuel de Champlain va apparaître sur son magnifique piédestal, aux regards émus du peuple canadien.

“ Excellence, le rôle de notre comité s'achève en ce moment. Nous présentons à tous nos concitoyens la statue du père de ce pays ; et, nous souvenant d'une inscription fameuse, nous sommes sûrs d'être les interprètes du sentiment universel en nous écriant : “ A Samuel de Champlain, le Canada reconnaissant ! ”

“ ALEXANDRE CHAUVEAU.

“ *Président.*

“ LUDOVIC BRUNET,

“ *Secrétaire.*

“ Québec, 21 septembre 1898.”

Aussitôt après la lecture de l'adresse, l'honorable M. Chauveau en remit à Son Excellence une copie richement enluminée aux fleurs de lys, avec encadrements variés. Ce travail est un chef-d'œuvre.

En descendant, Son Excellence se rendit en face du monument et prenant une corde qui était attachée au voile recouvrant le monument, il la tira et la statue de Champlain apparut dans toute sa splendeur à cette foule immense émue et enthousiasmée qui se mit à applaudir et à pousser de vigoureux hourras.

Au même moment, à la citadelle, avertie par un fil électrique, commença une salve d'artillerie. Ce fut le signal

vo
e due
Et la
e sur
cana-

mo-
e du
fa-
ment
, le

ent.

au-
mi-
vail

nu-
ou-
ap-
et
eux

ec-
nal



Monsieur [unreadable]
Président de la [unreadable]
Monsieur [unreadable]

et nationale pour en rehausser l'éclat. Dans un instant, votre main va faire tomber le voile qui recouvre la belle œuvre due à la collaboration distinguée de deux artistes éminents. Et la statue majestueuse de Samuel de Champlain va apparaître sur son magnifique piédestal, aux regards émus du peuple canadien.

“ Excellence, le rôle de notre comité s'achève en ce moment. Nous présentons à tous nos concitoyens la statue du père de ce pays ; et, nous souvenant d'une inscription fameuse, nous sommes sûrs d'être les interprètes du sentiment universel en nous écriant : “ A Samuel de Champlain, le Canada reconnaissant ! ”

“ ALEXANDRE CHAUVEAU.

“ *Président.*

“ LUDOVIC BUNET,

“ *Secrétaire.*

“ Québec, 21 septembre 1898. ”

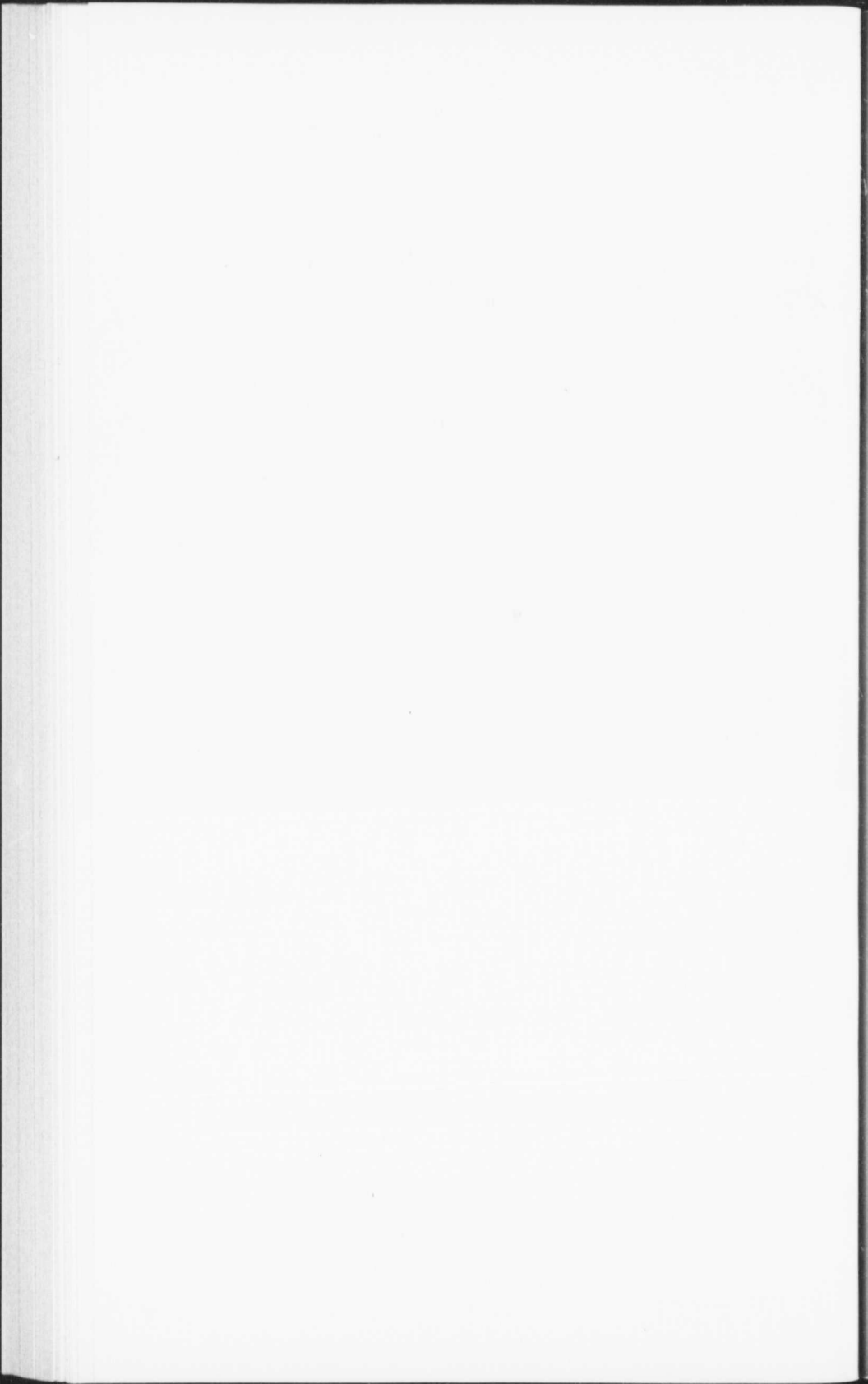
Aussitôt après la lecture de l'adresse, l'honorable M. Chauveau en remit à Son Excellence une copie richement enluminée aux feux de l'es, avec encadrements variés. Ce travail est un chef-d'œuvre.

En descendant, Son Excellence se rendit en face du monument et prit une corde qui était attachée au voile recouvrant le monument. Il la tira et la statue de Champlain apparut dans toute sa splendeur à cette foule immense émue et enthousiasmée qui se mit à applaudir et à pousser de vigoureux hourras.

Au même moment, à la citadelle, avertie par un fil électrique, commença une salve d'artillerie. Ce fut le signal



MONSIEUR CHAUEAU
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU
MONUMENT CHAMPLAIN



l
c
r
c
s
s
e
p
d
to
n
él
pa

d'une clameur immense, de bravos enthousiastes auxquels se mêlait, en les dominant, la grande voix du canon, tonnant du haut du promontoire et montant du grand fleuve, car les navires de guerre dans le port, anglais et américain, se mirent de la partie. Et pendant plus d'un quart d'heure, on assista à une canonnade qui rappelait les grands jours de bataille d'autrefois.

A ce moment, le spectacle était grandiose et revêtu d'une imposante solennité.

Après avoir admiré le monument, Son Excellence revint à la tribune et répondit comme suit à l'adresse du président :

RÉPONSE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

“ Votre Honneur, M. le président, MM. les commissaires plénipotentiaires, M. l'Amiral, M. le général, M. le maire, MM. les juges, mesdames et messieurs.

“ Je m'estime heureux de me trouver encore gouverneur général du Canada aujourd'hui.

“ En m'éloignant du pays, où moi et ma famille avons joui de tant d'heureux jours, j'emporterai de bien précieux souvenirs. J'ai eu l'occasion depuis cinq ans, d'assister à bien des démonstrations touchantes, mais aucun événement ne dépassera en intérêt la manifestation dont je suis le témoin, ce 21 septembre 1898, aux bords du St-Laurent, car ici, au centre de ces lieux historiques, nous voyons réunis des hommes venus de pays différents et chargés de missions les plus diverses, tous désirant faire honneur à un grand héros du passé, et en même temps représentant dans leur propre personne un avenir que même Champlain n'avait jamais pu soupçonner.

“ M. le juge Chauveau et messieurs du comité, l'adresse si éloquente dont je viens d'entendre la lecture sera conservée par moi et par la comtesse d'Aberdeen comme un trésor, car

j'y trouve l'expression émouvante de ce qui est dans tous nos cœurs.

“ La célébration de la fête de ce jour marque le couronnement d'un travail qui s'est poursuivi à travers bien des années et nous nous réjouissons de le voir arriver à son terme, et nous félicitons sincèrement tous les hommes d'activité et de sentiments généreux qui ont contribué par leurs efforts à cet heureux résultat. Quoique la renommée de Champlain n'ait jamais cessée d'être chérie de génération en génération, un devoir restait à remplir, aussi longtemps que ni la ville, ni la Province de Québec, ni le Canada dans son ensemble, n'avaient élevé un monument à sa gloire.

“ Au jour où nous sommes, ce devoir est rempli—une grande lacune a été comblée. Voyez donc cette noble et fière figure qui demeurera désormais sur cet antique rocher.

“ Et pendant que je vous félicite sur ce fait essentiel, permettez-moi aussi de vous féliciter de ce que cette fête puisse se célébrer dans des circonstances si brillantes et si pleines de promesses. Le président et le comité de ce mouvement qui, plus que personne, ont raison de se réjouir, ont aujourd'hui pour hôtes les hommes d'État distingués qui, comme représentants plénipotentiaires de leurs pays respectifs, se sont rassemblés dans cette vieille capitale historique, avec l'intention féconde de déterminer comment les relations et les communications entre deux grands pays pourront se régler dans les conditions des plus favorables au bonheur et au bien-être de tous, en maintenant en toutes choses une entente cordiale et harmonieuse.

“ Qu'ils soient les bienvenus à ce moment, quand ils recommencent leur grande tâche, et nous prions Dieu que leur visite à Québec soit une de ces époques historiques d'où date le commencement d'une ère nouvelle, non seulement pour nos pays à nous, mais pour le monde entier.

“ Nous avons aussi avec nous l'amiral qui commande les forces maritimes de Sa Majesté, dans ces eaux de l'Amérique du Nord, qui avec ses vaillants officiers et marins, sont toujours sûrs d'un bon accueil à Québec, mais jamais plus qu'aujourd'hui.

“ Je saisis cette occasion pour remercier publiquement l'amiral pour la bonté avec laquelle il a accédé à une demande que j'ai eu à lui transmettre au nom du comité et des citoyens de Québec, et, grâce à son bon vouloir, la date du départ de ses navires a été avancée, de façon à leur permettre de prendre part aux célébrations de ce jour et d'ajouter à leur éclat.

“ Nous saluons aussi très chaleureusement le capitaine et les officiers du *Marblehead*, qui nous font visite avec une convenance toute particulière à ce moment. C'est une coïncidence très agréable qu'il nous est également permis d'exprimer au général lord William Seymour, notre grand plaisir de le voir parmi nous et lui offrir nos meilleurs vœux pour son bonheur et pour son succès pendant les années qu'il passera dans le Canada à la tête des troupes impériales.

“ Son Honneur le lieutenant-gouverneur a déjà montré avec quelle dignité et quelle grâce il peut remplir sa place importante et je sais qu'il se réjouit d'être à la tête de cette grande province dans un pareil moment. En lui souhaitant un heureux règne, nous ne pouvons oublier son prédécesseur si éloquent et si distingué qui nous a été enlevé récemment et à qui les célébrations d'aujourd'hui auraient causé tant de joie.

“ En ce jour, nous ne pourrions oublier l'honorable M. le maire Parent, qui sera toujours associé tout particulièrement avec l'embellissement et le développement de Québec.

“ Entourant ceux que j'ai déjà nommés, je vois toute une foule de personnes distinguées dans notre vie publique, qui se rassemblent pour faire honneur à un héros du passé.

“ Et c'est avec des sentiments d'une sincère amitié que nous accueillons notre ami le consul général de France, lui qui est toujours le bienvenu, mais qui, aujourd'hui, va nous parler directement au nom du président de la République française qui désire s'unir à nous pour acclamer la grandeur et les vertus du fondateur du Canada.

“ Oui, il n'y a qu'une voix aujourd'hui. De tous côtés, nous venons, inspirés par le seul désir de glorifier le nom du bien-aimé Champlain.

“ Combien digne est ce grand homme de toutes les louanges que nous pouvons lui offrir. Ce n'est pas simplement le prince de ces pionniers courageux et déterminés qui ont fondé le nouveau pays que nous célébrons, non seulement il fut un pionnier, mais il se montra homme d'État plein de sagesse et de prévoyance, et de plus, il nous a légué l'héritage impérisable d'une belle vie et d'un exemple plein de vertus, de pureté et de zèle indomptable.

“ Tel fut l'homme qui fonda notre cher vieux Québec. Nous ici aujourd'hui, avons raison de remercier le bon Dieu, et pour ce qu'a été et pour ce qu'a fait le grand homme que nous honorons. Et quand nous pensons à son dévouement, à son affection pour son pays adoptif, à la confiance qu'il avait dans l'avenir de ce pays, ne devrions-nous pas nous sentir stimulés à un attachement plus fort encore pour notre Canada, ne devrions-nous pas nous sentir portés à nous consacrer à son service avec des cœurs plus dévoués. Puissent de tels résultats sortir de ce jour mémorable et glorieux.”

Son Excellence, se tournant ensuite vers les élèves du Séminaire, les remercia et les félicita pour la cantate qu'ils venaient de chanter.

Le calme ayant été rétabli, M. Kleczkowski, consul général de France au Canada et représentant officiel spécialement délégué par Son Excellence le président de la République française pour le représenter à cette fête, monta à son tour à la tribune, pendant que toutes les fanfares réunies faisaient résonner l'air des accents entraînants de *La Marseillaise*.

Le représentant de la France fut chaleureusement acclamé par la foule.

Nous reproduisons ici son discours :

“ Messieurs,

“ A cette cérémonie imposante, j'ai l'honneur de représenter le Président de la République française. Vous avez désiré qu'il fût associé à l'inauguration du monument élevé par la piété généreuse des Canadiens à Samuel Champlain, fondateur de Québec. M. le président de la République a été touché d'une telle pensée ; il en a saisi toute la délicatesse, et il a tenu à y correspondre. En son nom, et par son ordre, je vous remercie !

“ Peut-être conviendrait-il d'en rester là, et de ne pas troubler par des paroles l'autorité d'un fait, auquel suffit sa propre éloquence. Mais mon cœur ne serait pas satisfait, si, dans un jour comme celui-ci, alors que tant de chers souvenirs s'illuminent d'une clarté nouvelle, je n'essayais de donner une expression aux sentiments qui agitent nos âmes, et dont il semble que l'âme même de la France nous renvoie le doux et lointain écho.

“ N'est-ce pas elle qui est là, transparente, dans ce bronze et dans ce granit, la France qui a protégé votre berceau et guidé les premiers pas de votre jeune nationalité ? N'est-ce pas elle qui revit dans la fidélité de vos cœurs et qui se réjouit de reconnaître en vous des enfants de sa race et les héritiers, pour une part, de son glorieux passé ?

“ Le passé de la France, comme vous l'aimez et comme nous l'aimons ! Dans un livre publié récemment, un de nos histo-

riens, membre de l'Académie Française, recommande aux jeunes gens "de rechercher dans les mémoires et les documents anciens, les traits réels de notre douce France, comme "on recherche, sur un pastel fané, la physionomie d'une aïeule "toujours belle et toujours jeune." (1)

" Cette physionomie d'aïeule, si bien décrite dans le texte qui vient d'être cité, n'est-il pas vrai qu'elle se rencontre à chaque page de vos annales ? Elle s'y fait voir dans une si vive lumière, elle y est si bien entourée de tous les attributs qui déterminent son caractère et sa noblesse, que votre histoire, à ses origines, c'est à proprement parler, la reproduction, en miniature, de ce qu'a été l'action extérieure de la France, à tous les âges et sur tous les continents.

" Dans la vaste Amérique, comme sur bien d'autres points du monde, quand vint l'heure d'ouvrir à la civilisation des horizons nouveaux, la France n'a pas failli à sa mission d'être une force initiatrice, dans le mouvement général de l'humanité. Toujours, les fils de sa prédilection, qu'elle déléguait aux régions inexplorées, ont vu grand, et ils ont vu loin. Ils ont préparé, ils ont deviné, par une sorte d'instinct prophétique, les larges voies de l'avenir. Tandis qu'il s'établissait sur le rocher de Québec, Champlain songeait à la Floride, à la mer des Antilles, à l'isthme qu'il voulait voir percer entre les deux océans, comme plus tard LaSalle pensera au Mississipi, pour compléter l'œuvre d'expansion militaire et de ferveur religieuse commencée sur les bords du St-Laurent.

" Tout le génie de la France est dans la double milice de nos "camps et de nos autels", a dit Châteaubrinad. (2) Parole remarquable, et qui a trouvé, dans votre patrie, une application littéraire ! Des camps, pour le service du Canada dans son adolescence, sont sortis des soldats intrépides dont les noms sont, encore à présent, sur toutes les lèvres. Les autels ont donné, sans

(1) Gabriel Hanotaux.—*Tab'ean de la France en 1614*.—Avertissement.

(2) *Mémoires d'outre-tombe*.

compter, des apôtres, des martyrs et des saints. Par un enchaînement admirable des choses, quand un jour il arriva que la milice des camps dut disparaître, la milice des autels est restée debout. Comme si la destinée avait voulu montrer qu'ayant apporté à la terre canadienne le culte du Christ-Jésus, la France, en se retirant, y laissait, pour marquer son passage, un parfum d'idéalisme, dans une promesse d'éternité !

“ Canadiens, vous êtes les témoins vivants et irrécusables de ces temps mémorables, de ces temps évanouis !

“ Au jour de la séparation, vos pères, dans leurs bras épuisés, avaient recueilli, comme un dépôt sacré, un chapitre émouvant de l'histoire de la France. Ils ont été, et vous êtes, à leur exemple, des dépositaires vigilants et incorruptibles. Sous leur garde, non plus que dans vos mains, le dépôt reçu n'a point périçlité, et la vivacité de vos souvenirs s'ingénie pour ajouter, d'années en années, quelque chose à son prix.

“ Dans cette vieille cité de Québec, notamment, dans cette ville d'une originalité exquise, autour de laquelle flotte un charme héroïque d'épopée et de rêve, chaque pierre raconte au voyageur qui passe les grandes choses d'autrefois. Ceux qui en ignorent le détail n'échappent pas à l'obligation d'apprendre à le connaître, dès qu'il entrent en contact avec les plus instruits d'entre vous. Ainsi, tout un passé, qui ne fut pas sans beauté, et que nous vénérons, ne peut plus être et ne sera jamais oublié.

“ C'est un service inappréciable, et pour lequel la France ne vous remerciera jamais assez. Jamais elle ne dira trop haut sa reconnaissance pour le soin jaloux avec lequel vous avez su défendre d'abord, conserver ensuite, en même temps que des traditions toujours chères à son cœur, la langue qui, depuis des siècles, est celle de tous ses enfants. Aimez-la, parlez-la toujours, cette bonne langue française ! Faites en sorte de vous en approprier, de plus en plus, toute la savoureuse substance. Elle est harmonieuse et forte, elle est claire, elle est tendre. Elle

est par essence un instrument incomparable pour exprimer avec mesure, avec précision, avec élégance, toutes les formes et jusqu'aux moindres nuances de la pensée.

“Rappelez-vous aussi qu'en des temps moins heureux elle a été, la bonne langue française, un des remparts les plus sûrs de votre individualité nationale. Qu'elle reste, aux jours bénis de la réconciliation dans la liberté, la joie de vos foyers domestiques, la parure et la grâce de votre vie sociale ! Que le Saint-Laurent majestueux, en poursuivant sa course indifférente, ne se lasse pas de laisser glisser sur ses eaux, comme autant de messagers de l'ancienne patrie, des mots de sonorité française ! Que, de même, la statue d'airain, où se fixe, pour la postérité, la figure austère de Champlain, ne cesse pas d'entendre chanter, autour de son piédestal, la cadence du “doux parler de France”, et qu'ainsi soient attestées, de génération en génération, la noble durée de son œuvre et l'immortalité de son nom ! . . .

“Tout à l'heure, quand, libre de ses liens, le voile qui masquait le groupe monumental s'est comme dissipé dans l'espace, mon regard est allé tout droit au Génie ailé qui embouche la trompette de gloire. Dans un éclair d'imagination, ma pensée s'est envolée vers la France ! Je me suis revu au centre d'un de nos régiments. La note allègre et fière des clairons de cuivre sonnant *Au drapeau* a frappé mon oreille. Au souffle ardent de leurs vibrations éclatantes, le long des plis de l'étendard bien-aimé, j'ai senti courir comme un frisson nouveau !

“Quelque chose de ce frisson secoue mon être, au moment que j'achève ce discours. Avec une voix moins retentissante mais avec toute l'énergie d'un sentiment sincère et profond, au nom du gouvernement, au nom du Président de la République dont les pensées, à cette minute, sont si proches des nôtres, j'adresse, dans un élan de foi, de reconnaissance et d'amour, un salut cordial à la nation canadienne, fille de la France, et à son avenir !”

Vint ensuite Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

M. Jetté est déjà une des figures connues et sympathiques à Québec. La foule l'a salué avec une faveur marquée.

Son Honneur prononça le discours suivant :

DISCOURS DE SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR
JETTÉ.

“ Messieurs,

“ Vous venez d'entendre deux éloquents discours : l'un du représentant de Sa Majesté, de ce gouverneur aimé et populaire qui, après avoir donné tant de preuves de sympathie aux Canadiens-français, termine en quelque sorte sa carrière officielle par un témoignage nouveau qui restera profondément gravé dans le cœur de tous ; l'autre, du représentant autorisé du président de la République française, parlant au nom de la France et du chef respecté de son gouvernement, lui aussi ami de notre pays et qui, en toute circonstance, sait nous exprimer si sincèrement ses affections.

“ D'autres orateurs, choisis pour cette fête mémorable, n'attendent maintenant que leur tour pour vous adresser la parole. Je ne saurais donc, en un tel moment, vous retenir bien longtemps, et mon intention est d'ailleurs de ne vous dire que quelques mots.

“ Il m'a semblé cependant qu'en une occasion comme celle-ci, il appartenait au lieutenant-gouverneur de la province de Québec d'être un des premiers à venir saluer, dans le bronze magnifique que vous lui consacrez, celui que Richelieu, après avoir formé la Compagnie des Cent Associés, nommait son lieutenant “ en toute l'étendue du fleuve St-Laurent ”. Et c'est pour remplir ce devoir que je viens rendre hommage avec vous à Samuel de Champlain, au moment où il revient dans sa gloire, prendre de nouveau possession de la ville qu'il a fondée.

“ Messieurs, la gloire des grands hommes qui, à certaines époques, illustrent leur race et honorent leur pays, n'est pas seulement la récompense de leurs œuvres et de leurs vertus, elle est encore et surtout un enseignement pour ceux qui leur survivent et leur succèdent.

“ Lors donc que, dans un grand élan de reconnaissance, tout un peuple se rassemble, comme aujourd'hui, pour élever un monument à la mémoire de l'un de ses plus illustres citoyens, l'acte solennel qu'il accomplit, n'a toute sa valeur et toute sa portée que si, à l'expression de son admiration pour le héros qu'il honore, il ajoute un noble et viril désir de marcher sur ses traces.

“ Car, messieurs, les Etats se soutiennent, les peuples vivent, les races demeurent et se perpétuent tant que subsistent l'esprit et l'énergie qui ont contribué à les fonder.

“ Ce qu'il importe donc de rechercher dans ces manifestations publiques, c'est l'existence de ce double sentiment d'admiration et de ferme vouloir.

“ Or, si j'écoute attentivement les battements de vos cœurs, au souvenir des grandes choses accomplies par Champlain, j'ai la réconfortante conviction que l'esprit de ce grand homme est encore avec nous et que, si son énergie sommeille dans l'intime de nos âmes, elle s'y retrouverait au jour où l'effort serait nécessaire.

“ Messieurs, les annales de notre pays, aux pages où se déroule l'histoire de Champlain, nous rappellent, d'un côté, les obstacles sans nombre qu'il a constamment rencontrés sur sa route, les luttes incessantes qu'il lui a fallu soutenir, les difficultés sans cesse renaissantes qu'il a eu à surmonter, et de l'autre, les rares qualités de constance, d'énergie et de prudence qu'il mettait à l'accomplissement de la tâche qu'il avait entreprise. “ Ce qu'on admire le plus ”, dit Charlevoix, “ ce fut sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté dans les

“ plus grands dangers, un courage à l'épreuve des contretemps
“ les plus imprévus, un zèle ardent et désintéressé pour la pa-
“ trie, un cœur tendre et compatissant... et un grand fond
“ d'honneur et de charité.”

“ Quel portrait expressif dans ces quelques lignes de l'his-
torien, et quelle plus noble figure pouvait-il présenter à notre
admiration ? Constance, fermeté, courage, zèle, bonté et dés-
intéressement : que de nobles et fécondes vertus !

“ Et cependant, messieurs, comment, malgré toute notre
modestie, ne pas reconnaître dans quelques-unes de ces quali-
tés du fondateur de la Nouvelle-France, les traits caractéris-
tiques de cette race franco-canadienne, dont la douceur de
mœurs est proverbiale, dont le courage et le désintéressement
n'ont jamais été contestés et qui a donné la plus grande preuve
de sa constance dans les entreprises, par la fidélité merveilleuse
avec laquelle elle a gardé le dépôt sacré de sa foi et de sa na-
tionalité.

“ Aussi, un de nos historiens affirme-t-il que, grâce à ses
grandes qualités personnelles, Champlain avait en quelque
sorte façonné la colonie à son image. Nous ajouterons que
c'est celui qui y a laissé la plus forte empreinte.

“ Champlain ”, dit encore Charlevoix, “ était véritablement
“ chrétien, plein de candeur et de religion.” Le peuple qu'il
a fondé a reçu aussi cette puissante formation chrétienne et l'a
fidèlement gardée. Et c'est elle, ne l'oublions pas, qui a pré-
servé et maintenu notre race dans la voie calme et sereine du
devoir social, lui assurant ainsi un développement exception-
nel, une multiplication qui tient du prodige, force et merveille
du passé, espérance et garantie de l'avenir.

“ Les enseignements de l'histoire n'ont donc pour nous rien
que de réconfortant, et c'est avec confiance que nous pouvons
envisager nos destinées futures.

“ L'ordre de choses politique dont jouit aujourd'hui notre pays nous donne à la fois la liberté la plus large et la sécurité la plus absolue ; nous avons, par les qualités de notre caractère national, conquis l'estime de tous nos concitoyens ; notre loyauté, mise à l'épreuve, a été inflexible, et dans la paix profonde dont nous jouissons, les luttes pacifiques pour la suprématie intellectuelle et matérielle suffisent maintenant à notre activité et à notre énergie. Sachons profiter, messieurs, de ces moments heureux, et dans l'accomplissement de la tâche relativement facile qui se déroule devant nous, restons toujours dignes de la France, qui nous a donné la vie, et dignes de l'Angleterre, qui nous a donné la liberté.

C'était enfin le tour de sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada.

Lorsqu'il se leva de son siège pour se rendre à la tribune, ce fut une poussée générale. Les militaires en faction eurent peine à empêcher la foule d'envahir le carré réservé en face du monument et de l'estrade. Hommes, femmes et enfants, agitaient chapeaux et mouchoirs, les uns applaudissaient, les autres criaient : “ Vive Laurier.”

Voici le discours de sir Wilfrid Laurier :

“ Qu'il plaise à Votre Excellence,

“ Mesdames et Messieurs,

“ Dans cette occasion solennelle dont la Société Saint-Jean-Baptiste a fait une solennité nationale, le périlleux honneur m'a été confié de vous rappeler la mémoire de celui qui, plus que tout autre parmi les héros de notre histoire, fut véritablement le père de notre patrie ; de celui qui fut le fondateur de cette ville de Québec, la plus pittoresque des villes d'Amérique, la plus attachante par son histoire et qui, aujourd'hui, ajoute encore à son renom en montrant que, suivant la fière devise de nos pères, elle se souvient toujours. Mais, à vrai dire, il n'y a pas lieu de rappeler à votre mémoire le nom de Cham-

plain. Le nom de Champlain est un nom depuis longtemps immortel. Sa mémoire vivait et vivra toujours dans le cœur des Canadiens. Le temps n'a rien enlevé à sa gloire. Après bientôt trois siècles, elle brille encore du même éclat. Ni le bronze, ni le granit n'y peuvent rien ajouter, mais, sous la main d'artistes éminents et auxquels nous ne saurions prodiguer trop de louanges, le bronze et le granit donnent aujourd'hui à notre culte une forme matérielle et vivante.

“ Messieurs, en jetant les yeux autour de moi, en contemplant encore une fois ce panorama tant de fois admiré, et encore aujourd'hui plus que la dernière fois, parce qu'il est d'une beauté toujours nouvelle, en jetant mes regards à gauche sur la côte de Beauré, depuis les eaux du fleuve jusqu'aux cimes des Laurentides, et à droite sur ces falaises de Lévis avec leurs vives et chatoyantes couleurs, et là, devant moi, sur cette île d'Orléans, ce joyau qu'on dirait, suivant l'expression d'un poète,

“ Tombé comme une perle au seuil profond des eaux,”

la pensée s'impose que c'est bien là le cadre qu'il fallait pour le monument érigé à la mémoire de Champlain, dont le nom est inséparable de ces lieux qui virent son œuvre, qui le virent à l'œuvre lui-même, et dans la beauté desquels il puisa peut-être l'inspiration de sa vie. (Applaudissements.)

“ Messieurs, c'est un fait souvent constaté que les jugements des contemporains sur les hommes et les choses de cette époque ne sont pas toujours ratifiés par la postérité. (Applaudissements.) Il arrive souvent que la postérité, qui voit d'un point de vue plus élevé et plus éloigné, ne conserve pas aux hommes et aux choses les proportions que l'enthousiasme et l'entraînement du moment leur avaient données, et il arrive souvent que le héros d'un jour ne survit pas au moment qui a vu l'épanouissement de sa gloire. Il n'en est pas de même pour Champlain. Sa gloire n'a rien perdu par l'action

du temps. Les trompettes de la renommée publient aujourd'hui son nom à des échos qui, lui vivant, ne l'entendirent jamais.

“ L'impression profonde qu'il créa sur ses contemporains est devenue plus marquée encore à mesure que son action sur les hommes et les choses de son temps nous a été plus connue, et c'est un fait que plus nous étudions l'histoire de Champlain, plus nous en approfondissons les secrets, plus notre admiration s'accroît pour cette grande et belle figure qui, sur le seuil même de notre histoire, en ouvre les pages héroïques.

“ Messieurs, j'ai dit : le seuil même de notre histoire, et je le dis avec intention ; car, en effet, l'histoire du Canada ne commence qu'avec Champlain. Il y avait déjà un siècle que l'Amérique était découverte, mais, de toutes les nations de l'Europe, l'Espagne était encore la seule qui eut alors fondé des établissements permanents. Singulier revers des choses d'ici-bas ; nous venons d'assister à la dernière agonie de la domination espagnole sur le continent américain. Nous avons vu s'écrouler les derniers vestiges de l'ancien empire colonial de Ferdinand et d'Isabelle, de Charles-Quint et de Philippe II. Il fut un temps cependant où on aurait pu croire que l'Espagne allait dominer sur tout le Nouveau-Monde, et elle-même en réclamait la souveraineté avec hauteur et n'admettait pas de partage. Il est vrai que tous les souverains de l'Europe n'admettaient pas cette prétention, et le roi de France, François Ier, pour sa part, n'admettait pas qu'il se trouvât, comme il le disait, dans le testament d'Adam, aucune disposition qui le privât de sa part d'héritage, et il avait chargé le capitaine Jacques Cartier de venir réclamer sa part. Jacques Cartier vint planter la croix fleurdelisée sur les bords du St-Laurent, réclamant pour le roi son maître tout le territoire arrosé par le fleuve et par ses tributaires ; mais, au delà de cette prise de possession, il n'y avait rien eu de fait, il n'y avait eu aucune tentative sérieuse de colonisation—il y avait eu, par-ci par-là,

quelques efforts spasmodiques, mais rien de sérieux. Avec Champlain, l'œuvre avait trouvé l'ouvrier.

“ S'il est vrai de dire qu'il se trouve des existences prédestinées, il faut convenir que Champlain était éminemment doué pour la tâche qu'il a accomplie plus tard. Il réunissait dans sa personne des qualités qui, d'ordinaire, s'excluent, qu'on ne trouve pas dans la même personnalité, et qui, chez lui, s'alliaient dans une harmonie admirable.

“ Il avait des qualités qu'on trouve rarement, dans l'histoire, réunies dans un même individu, tant de diversité dans les moyens et tant d'unité dans l'action. Il avait des qualités qu'on ne trouve pas souvent combinées ensemble. C'était à la fois un esprit avide d'aventures et une âme contemplative : une âme d'apôtre entreprenante et active, et un esprit réfléchi et observateur, en même temps qu'un homme d'action ; c'était un ascète et un homme du monde ; c'était un guerrier et un législateur. Ces qualités si éminentes allaient lui permettre de mener à bonne fin une entreprise qui, jusque-là, ne s'était terminée que par des désastres. Il allait créer une France nouvelle sur les bords du Saint-Laurent, et pour arriver à cette fin glorieuse, trois pensées remplirent toute sa vie : d'abord, concilier les tribus indigènes et en faire des alliées de la France ; en second lieu, parcourir le continent et découvrir des voies pour le commerce, et enfin, défricher et surtout coloniser.

Messieurs, vous le savez, les hommes de France qui, les premiers, pénétrèrent dans le St-Laurent y furent attirés par la pêche et surtout par le désir d'y faire le commerce des fourrures. Champlain y entra avec des pensées plus hautes et d'un ordre permanent. Champlain entra dans le St-Laurent avec l'intention de fonder une nation dans laquelle seraient perpétuées la langue, la religion et la civilisation de la France. (Applaudissements). C'est là la mission qu'il s'est donnée et la mission qu'il a remplie.

Il choisit ce site et le choisit en connaissance de cause. Il était décidé, comme il le dit lui-même, “ de s’aller loger dans le fleuve St-Laurent ”, parce que là plus que partout ailleurs, le commerce, le négoce et le trafic pouvaient se faire, montrant par là qu’il avait parfaitement reconnu l’importance commerciale de la route du St-Laurent. Il s’y décida aussi, parce que là plus qu’ailleurs la colonie pouvait être défendue et protégée, montrant par là qu’il avait parfaitement compris l’importance stratégique de la route du St-Laurent. Il s’y décida enfin, parce qu’il espérait, en pénétrant toujours plus vers l’ouest, dans cette grande artère ouverte à travers le continent, qu’il finirait par tomber dans cette mer de l’ouest, qui attirait tant les explorateurs du XVIIe siècle, et par laquelle ils espéraient arriver à Cipangu et au Cathay, ces pays merveilleux qui alors éveillaient toutes les curiosités des explorateurs. Il s’y décida parce qu’il savait qu’il y avait là de la place pour une grande nation agricole, et enfin, par l’attraction que la forte nature de ce pays exerçait sur sa propre nature.

“ Oui, messieurs, je n’ai pas besoin de vous le dire, c’est un fait dont notre fierté s’honore, si Champlain choisit cet endroit pour y fonder la Nouvelle-France, son choix ne fut pas le résultat du hasard. Il connaissait le continent, il en avait déjà parcouru tout le littoral depuis les plaines ensoleillées du Mexique jusqu’à la Baie de Fundy, jusqu’à cette vallée de Port Royal, où, de nos jours, suivant l’expression pittoresque de Joseph Howe, “ le voyageur peut marcher toute une journée sous l’ombrage embaumé des pommiers en fleurs. ”

“ Il choisit ce pays en connaissance de cause, et nous qui sommes ses descendants, nous qui sommes ici pour célébrer tout ce que nous lui devons de reconnaissance, notre fierté se loue de sa sagacité, de cette sagacité qui lui fit choisir cet endroit préférablement à tout autre. Car, messieurs, heureux sans doute les pays baignés par le soleil, la nature non seulement généreuse, mais prodigue, y donne tout à l’homme, sans

travail ; mais plus heureuses encore ces froides régions du nord où la nature généreuse ne prodigue rien, mais donne abondamment à l'homme en récompense de son travail opiniâtre ; car ici plus qu'ailleurs doit s'exercer cette loi dure mais salutaire du travail, imposée à l'homme par le Créateur, comme un châti- ment, mais dans laquelle la bonté du Créateur a placé la récom- pense en même temps que le châtiment. (Applaudissements.)

“ Voltaire est le premier qui ait parlé avec dédain des “ neiges du Canada ”. Bien d'autres avant lui et bien d'autres après lui en ont parlé avec terreur, et je ne sais pas si, même à cette heure, on est revenu, en Europe, de l'impression fâcheuse que les premiers voyageurs, surpris par l'état de choses qu'ils trou- vèrent ici, créèrent en faisant des récits où la fantaisie se mêlait à l'exagération. Mais, messieurs, nous le proclamons, nous, les descendants de Champlain, et je le répète encore une fois, notre fierté s'honore du pays qu'il a choisi. Car, messieurs, l'hiver canadien, ce charme du Canada, ce charme de notre pays, on ne le sait pas peut-être en Europe, notre hiver a une beauté ori- ginale et une utilité que nous seuls connaissons. On connaît nos forêts, mais on ne sait pas, en Europe, que c'est notre saison d'hiver qui rend nos forêts exploitables. Quand la neige et le froid ont durci les marais, uni la plaine et changé les rivières en grandes routes, alors se fait facilement la moisson du bois de commerce, et je suis convaincu d'une chose, c'est que les étran- gers qui sont aujourd'hui parmi nous, les artistes éminents aux- quels nous devons ce chef-d'œuvre, je suis convaincu, dis-je, qu'ils ne ménagent pas leur admiration à cette grande nature qui s'étale sous nos yeux, mais cette grande nature n'offre rien pour eux de nouveau, si ce n'est la grandeur des proportions dans lesquelles le Créateur l'a taillée.

“ Mais s'ils veulent voir le pays tel qu'il est, dans toute sa beauté originale, qu'ils demeurent parmi nous jusqu'à la sai- son d'hiver, qu'ils prolongent leur séjour jusqu'au mois de dé- cembre, jusqu'à la nuit de Noël, et alors, nous nous ferons

un plaisir, j'en suis sûr, de les conduire dans une de nos belles paroisses voisines, soit à Beauport ou à Charlesbourg, à Lorette ou à Sillery—ils n'auront qu'à choisir parmi ces noms si français—et là, ils sentiront tout ce qu'il y a de beau, de vivifiant et de force exhilarante dans le froid piquant de l'hiver. Ils sentiront ce qu'il y a de beauté et de grandeur majestueuse dans la plaine blanche, couverte de neige à perte de vue, et dans l'azur profond du firmament où brillent un million d'étoiles dont l'Europe n'a jamais connu l'éclat. (Applaudissements.) Et, lorsque rendus à l'église, ils entendront les cloches dans l'air vibrant de la nuit, lorsqu'ils entreront dans le temple modeste, baigné de lumière, avec une foule joyeuse et pieuse en même temps, lorsqu'ils entendront les vieux airs, les vieux Noël's apportés de France par Champlain et ses compagnons, alors ils comprendront tout ce qu'il y a de fierté dans notre cœur pour notre pays. (Applaudissements.) Oh ! le Canada, notre pays. . . Aimer son pays, mais il n'y a aucun mérite à cela. On aime son pays comme on aime sa mère. Mais ce n'est pas seulement de l'affection que nous avons pour notre pays, nous en avons la fierté. Nous en sommes fiers, parce qu'il est lui, parce qu'il ne ressemble à aucun autre, parce qu'il est lui par le caractère de son climat, par le caractère de son peuple, par le caractère de ses institutions politiques et sociales.

Le poète anglais Rudyard Kipling a chanté le Canada sous l'appellation de Notre-Dame des Neiges, "Our Lady of the Snows". Pour ma part, j'accepte, mais sans aucune hésitation, tout ce que comportent l'idée, le mot et l'image. La terre des neiges est en même temps la terre du soleil, la terre des fruits, que dis-je, la terre de l'or.

"C'est un fait que, jusqu'ici, on n'a pas su rendre justice à notre pays. Jusqu'ici, nous étions sous l'impression qu'au delà de ces chaînes de montagnes qui bordent l'horizon, il n'y avait que des steppes glacées, habitables seulement pour

les animaux à fourrures et accessibles seulement au trappeur et au coureur des bois. Mais voici qu'à l'extrémité de notre pays, sous la zone boréale, la découverte du métal précieux qu'on croyait être seulement un produit du soleil, a rendu le nom du Klondyke fameux dans le monde entier. Et, messieurs, n'en doutez pas, sur cette côte du Labrador, si longtemps dédaignée, sous cette neige que foulent seulement les pas du chasseur, on trouvera peut-être un jour un autre Klondyke et peut-être plusieurs Klondyke.

“ Voilà le pays que nous devons à Champlain.

“ Maintenant, pendant vingt-sept ans, depuis le 3 juillet 1608, jour où il jeta les fondations de la ville, jusqu'au 25 décembre 1635, jour de sa mort, les grandes qualités dont la nature avait doué Champlain furent toutes absorbées dans une seule préoccupation : la création de la France nouvelle ; sa pensée, son cœur, sa main furent appliqués sans relâche à la poursuite de cette tâche, sans qu'aucun revers, aucune déception ne pussent le rebuter.

“ Une année, il est au Louvre, plaidant la cause de la colonie, activant le zèle des autorités, essayant de leur communiquer son enthousiasme. L'année suivante, son canot d'écorce le porte jusqu'au centre du continent. Pendant plusieurs hivers, pendant plusieurs années consécutives, il passe l'hiver avec les tribus indigènes et, suivant le précepte de l'apôtre, se faisant tout à tous, pour conquérir des âmes au Ciel ; mais quoi qu'il fit et où qu'il fût, il n'avait qu'une pensée, qu'un but : le développement et l'avancement de sa colonie.

“ Maintenant, lorsque le Jour de Noël, jour d'espérance entre tous, il rendit à Dieu son âme vaillante, avait-il le pressentiment que cette colonie devait passer sous une autre puissance ? Une fois déjà, elle lui avait échappé ; une fois déjà, la colonie avait été perdue pour lui, pour des causes identiques à celles qui la firent perdre définitivement pour la France, au siècle sui-

vant. Avait-il ce pressentiment ? Je ne le sais. Mais on peut croire que ce fut un jour d'indicible douleur pour lui, que le jour où il rendit à l'ennemi d'alors ce berceau d'un peuple dans lequel il avait mis toutes ses espérances. Car, on peut le croire, il nous l'a dit lui-même dans un langage naïf, il a dit qu'à partir de ce moment les jours furent pour lui des mois et des années ; mais il reprit courage, sans doute, lorsqu'après quelques années, il vint reprendre le commandement de sa colonie, et peut-être s'endormit-il avec la pensée qu'enfin son œuvre était assurée.

“ Messieurs, comme vous le savez, il n'en était rien. Il faut le reconnaître, maintenant, la colonie, sous l'ancien régime, portait en elle des éléments de danger qui, un jour, devaient causer sa perte définitive. Ce fut le malheur de Champlain, que la colonie qu'il avait fondée fut soumise à un gouvernement arbitraire. Jamais elle ne put se développer elle-même ni avoir d'administration propre. Elle fut toujours l'annexe des ministères et des bureaux qui alors, sous l'autorité royale, gouvernaient la France.

“ Voilà, messieurs, une cause de dangers pour la colonie, qui finit par détruire l'œuvre de Champlain.

“ Comme vous le savez, messieurs, l'autorité royale s'exerçait en tout et sur tout : elle ne permettait que ce qui était convenable à son caprice d'alors.

“ Messieurs, cet état de choses devait avoir un dénouement fatal. Il ne pouvait en résulter qu'une chose : c'est que la colonie ainsi gouvernée, n'étant pas gouvernée par elle-même, suivant fatalement l'arbitraire de la mère-patrie, un jour est venu où la mère-patrie succombant, elle succomba elle-même.

“ C'est en 1534 que le Canada fut découvert. La France était alors gouvernée par un roi jeune et plein de vaillance, par un roi qui avait la conception des grandes choses, mais qui ne sut pas faire de grandes choses, absorbé qu'il était dans des guerres malheureuses.

“Après avoir fait découvrir le Canada, il ne poursuivit pas son avantage. Sous son successeur, la condition de la France fut encore pire. Déchirée par des guerres de religion, la France fut à deux doigts de sa perte, et le Canada ne fit aucun progrès. Mais, enfin, avec Henri IV, la France reprit son ascendant dans le monde, les guerres de religion cessèrent et le Canada fit des progrès. Henri IV lui-même confia son œuvre à Champlain, et Champlain vint ici fonder Québec et ce fut, comme je l’ai dit, le commencement de l’histoire du Canada.

“Après Henri IV, l’œuvre qu’il avait commencée fut poursuivie sous Louis XIII par la main puissante de Richelieu, et le Canada continua de se développer. Enfin, sous Louis XIV, la France arriva à l’apogée de sa grandeur, et ce fut aussi l’époque la plus brillante de la colonie, époque glorieuse où le comte de Frontenac, recevant l’insolente sommation de l’amiral Phipps, lui faisait cette fière réponse, digne du grand roi lui-même : “Allez dire à votre maître que nous lui répondrons par la voix de nos canons.”

“Puis vint le règne de Louis XV, ère de turpitudes et de faiblesses, où, lorsque la monarchie tombait en ruines, le Canada fut définitivement perdu pour la France.

“Messieurs, arrêtons-nous un moment et constatons que jamais, cependant, les armes françaises ne brillèrent de plus d’éclat que dans ces batailles livrées dans les forêts de l’Amérique. Constatons que jamais les armes françaises ne furent portées avec plus de vaillance que par les mains qui les portèrent ici, dans les fortins d’Amérique, pour sauver la colonie. Elles ne perdirent qu’une seule bataille, mais cette bataille fut fatale. Pourquoi ? Parce que le peuple n’avait jamais eu un gouvernement autonome, parce qu’il avait été tenu en tutelle, parce qu’il n’avait jamais eu le pouvoir, pas même le pouvoir de faire bonne et prompte justice des odieux spéculateurs qui dilapidaient ici les ressources de la colonie pour s’en enrichir.

“ Ainsi, messieurs, le règne de la France, l'autorité de la France étaient finis pour le Canada. Du reste, le roi de France s'en était facilement consolé lui-même ; il y avait renoncé de cœur léger. Et faut-il s'en étonner, lorsqu'il voyait la monarchie et la société sombrer autour de lui ! Il ne faut pas s'étonner s'il ne donnait pas une pensée à la colonie.

“ Est-ce à dire cependant que l'œuvre de Champlain était morte ? Non, l'œuvre de Champlain n'avait pas péri, la Nouvelle France n'était pas morte ; car le jour de la défaite, le peuple reprit ses droits ; la Nouvelle-France n'était pas morte, elle allait renaître de ses cendres, plus grande et plus forte peut-être qu'elle n'avait jamais été. A tout événement, elle renaît de ses cendres avec des destinées futures non moins glorieuses que celles qu'elles avait rêvées auparavant.

“ Lorsque la carrière d'un peuple a été violemment interrompue et détruite par le choc inéluctable des événements, il lui reste, sans doute, au cœur des blessures qu'on croirait devoir ne se fermer jamais. Mais il arrive parfois que des causes occultes sont à l'œuvre, en silence, et font découvrir de nouveaux horizons, font surgir de nouveaux efforts, de nouvelles aspirations dans lesquelles l'orgueil national est tout surpris de retrouver un idéal digne de lui.

“ Sans doute, messieurs, nos premières espérances ont été déçues. Sans doute, l'idéal rêvé par Champlain n'a pas été accompli, mais la Providence nous réserve des destinées nouvelles dans lesquelles notre orgueil national est pleinement satisfait. Nous ne suivons pas des sentiers battus, nous ouvrons des voies jusqu'ici inconnues, nous sommes les pionniers d'une idée nouvelle. Nous montrons au monde qu'il y a, dans le Canada, de la place, de la liberté, du soleil, non seulement pour tous les droits, mais pour toutes les revendications légitimes, pour toutes les races que la Providence a rassemblées sur ce coin de terre. Nous montrons au monde comment une colonie peut devenir nation, non pas par révolution, mais par évolution.

“ Messieurs, je l'affirme, et vous en conviendrez avec moi, le Canada n'a pas été avare de ses sentiments de reconnaissance envers toutes ses gloires. Des cérémonies de ce genre, nous en avons eues plusieurs déjà. Mais, messieurs, celle-ci, à un certain point de vue, est unique dans nos annales ; elle a un caractère qui ne s'est pas encore vu avant aujourd'hui. Or, messieurs, quel est ce caractère, je vous le demande, quel est ce fait unique que je constate et qu'on peut constater dans cette circonstance, dans cette solennité ? Est-ce la présence de Son Excellence, le représentant de Sa Majesté la reine impératrice ? Non, car Leurs Excellences, Lord et Lady Aberdeen, nous ont accoutumés, dans leur trop court passage parmi nous, à voir l'autorité souveraine s'associer à toutes nos fêtes nationales. (Appl.) Est-ce la présence de Son Excellence le consul général de France, qui est aujourd'hui l'envoyé spécial du président de la République française ? Non, car si, aujourd'hui, nous Canadiens, nous honorons la mémoire de celui qui fut le père de notre patrie, la France, elle, honore aujourd'hui la mémoire d'un de ses enfants qui l'ont le plus honorée elle-même. (Appl.) Est-ce la présence du lieutenant-gouverneur ? Non, car l'homme éminent qui, aujourd'hui, est le premier magistrat de cette province, par son nom, par son caractère, par son esprit si français, avait ici sa place toute marquée. Est-ce la présence de l'amiral Fisher et des marins de l'escadre britannique ? Non, car ce n'est pas la première fois que nos citoyens d'origine britannique revendiquent pour eux-mêmes les illustrations de la patrie française.

“ Nous en sommes arrivés, dans ce pays, à un point, que nous ne recherchons plus l'origine de nos gloires. Quelle que soit leur origine, leur gloire est le patrimoine commun de tous les Canadiens. Est-ce la présence du capitaine Macara et des marins du *Marblehead*, du navire de guerre américain qui arrive presque en droite ligne de Santiago ? Non, car les braves, les hommes qui ont vu la mort de près, qui ont vu le

danger, sont toujours prodigues et généreux pour reconnaître toutes les gloires, quelles que soient ces gloires-là. (Appl.)

“ Un fait domine cette situation. Un fait qui jamais ne s'est présenté à aucune époque dans nos annales, un fait qu'on n'a pas encore vu, qu'on n'a pas pu voir avant ce jour. C'est la présence sur cette estrade des représentants d'une grande nation, des représentants de la République des États-Unis, qui sont dans nos murs dans ce moment, pour négocier avec les représentants du gouvernement, et pour terminer à l'amiable les différends que nos relations de voisinage ont fait naître ; qui sont ici pour resserrer davantage les liens d'affection, de bonne entente et de cordialité que notre communauté d'origine et d'intérêts rendent si désirables. (Appl.) C'est la présence du représentant de la Grande-Bretagne, chargé par son gouvernement de prendre part à ces négociations, non pas pour dieter, non pas pour commander, mais pour faciliter les négociations par l'autorité de son nom, de son savoir et de son expérience, et par tout le poids et le prestige de l'empire britannique auquel nous appartenons. (Applaudissements).

“ Voilà, messieurs, le fait unique, voilà le fait sans précédent dans l'histoire, que nous constatons aujourd'hui dans cette cérémonie. C'est la première fois, dans l'histoire du monde, qu'une simple colonie peut exercer les attributs suprêmes de la souveraineté nationale, c'est la première fois qu'une colonie peut négocier, traiter de pair avec un pouvoir indépendant, qui est en même temps une des plus grandes nations du monde.

“ Messieurs, reportons-nous maintenant à une page de la vie de Champlain. Reportons-nous à cette journée célèbre de sa vie, dans laquelle, revenu de France, après que la colonie était rendue à la France, il éleva, à quelques pas d'ici seulement, un autel à Notre-Dame de Recouvrance, pour remercier le ciel de ce que la colonie, dans laquelle il

avait mis toute son âme, lui était enfin rendue. Il est facile de croire, sans doute, que son âme avide cherchait à plonger dans les sphères futures. Il se demandait quel serait le sort de cette colonie, de ce pays qui lui était rendu et qu'il venait de recouvrer.

“ Quels que fussent les rêves qu'il forma alors, il est bien certain qu'il ne voyait pas les destinées du Canada telles que nous les voyons maintenant ; mais, n'est-il pas permis de croire que s'il avait vu le Canada tel que nous le voyons aujourd'hui, colonie, mais indépendant, non plus partie de la France, mais partie du grand empire britannique, et cependant conservant toujours son caractère français, n'est-il pas permis de croire que lui, le penseur éminent, aurait cru que cette destinée était digne de lui-même ? Il y a longtemps qu'on l'a dit, mais c'est une vérité toujours nouvelle que rien n'est fait quand il reste quelque chose à faire, et bien que trois siècles se soient écoulés depuis que Champlain a commencé son œuvre, nous ne sommes encore qu'au début de notre carrière comme nation. Pour nous, rien n'est fait, tout est à faire.

“ S'il se dégage une inspiration suprême, une inspiration supérieure à toutes les autres, de ce monument, de ce beau jour, de cette grande nature qui, aujourd'hui, pour l'occasion, semble avoir revêtu ses plus belles couleurs, cette inspiration, pour moi, se résume dans deux mots : *Sursum corda*. Que les cœurs s'élèvent. Qu'ils s'élèvent jusqu'à la hauteur des grands droits et des grands devoirs qui se dressent devant nous ; qu'ils s'élèvent jusqu'à la hauteur des destinées toujours de plus en plus nobles, qu'il me semble voir poindre à l'horizon ; qu'ils s'élèvent jusqu'à la hauteur des traditions du passé ; qu'ils s'élèvent jusqu'à la hauteur des enseignements qui nous viennent de ce monument.

“ Et, pour nous, formons une dernière résolution : qu'à l'exemple de Champlain, notre but soit toujours idéal et notre action toujours pratique. (Applaudissements.) ”

Vint ensuite l'honorable M. Marchand.

Le premier ministre de la province a fait une impression des plus favorables et a été aussi accueilli d'une façon tout à fait sympathique.

Nous publions ici son discours.

“ Excellence,

“ Monsieur le Président,

“ Mesdames et Messieurs

“ Après les discours que vous venez d'entendre, où tout ce qu'il y a de beau et de grand dans le caractère et la carrière de l'illustre fondateur de votre vieille cité a été si admirablement exposé, je n'éprouve qu'un désir, celui de me taire, car en prenant la parole, je crains de rompre le charme dont vous avez été pénétrés au son de ces voix éloquents et autorisées. Mais le programme inflexible et impérieux m'impose la fonction, dirai-je le devoir, de contribuer ma part à ce banquet oratoire. Je me soumetts donc à l'inévitable en promettant de ne pas abuser de votre patience par un retour sur le terrain déjà parcouru.

“ Il est impossible, en écoutant le récit des exploits de Champlain, de ne pas se sentir épris d'une profonde admiration pour ce sublime aventurier qui, à la poursuite d'une pensée civilisatrice, s'élançait sur de frêles embarcations à travers les mers et les tempêtes, vers l'immense inconnu. Autant la mission qu'il s'était imposée était grande, autant étaient nobles les sentiments qui l'avaient inspirée, autant étaient énergiques, persévérants, généreux, les moyens qu'il employa pour l'accomplir.

“ Une idée fixe le dominait : pénétrer les vastes solitudes du continent nouveau, fertiliser ses immenses plaines et planter dans ce sol vierge l'étendard du Dieu des nations et les premiers jalons de la civilisation chrétienne.

pression
à tout à

“ Cette entreprise était énorme, entourée de mille entraves ; mais son énergie indomptable, son génie fécond dominaient tous les obstacles ; malgré l’indifférence de ses compatriotes, en dépit même de jalousies puissantes, qui contrariaient ses démarches, il triompha ; et, après vingt-cinq années de travail patient et de luttes héroïques, il mourut à l’endroit même où s’élève ce superbe monument, léguant à sa patrie une colonie immense et féconde.

“ Voilà, en peu de mots, l’œuvre de Samuel de Champlain, et c’est cette œuvre que vous avez voulu commémorer par l’érection, sur le site de ses premiers travaux, d’un monument digne de lui.

“ Mais ce monument a une autre signification dont je suis particulièrement impressionné et que, sans aucun doute, vous avez saisie. Les circonstances toutes spéciales qui accompagnent aujourd’hui son inauguration, lui donnent un cachet d’originalité sublime caractérisant parfaitement les rapports harmonieux qui existent entre nous tous, citoyens du Canada. Il est non seulement l’emblème commémoratif du grand français qui fonda Québec ; mais, après cette touchante et grandiose démonstration, où les Canadiens de toutes origines se réunissent pour célébrer en un généreux accord les gloires de ce modeste héros, son monument devient, et il demeurera le symbole de l’alliance cordiale des deux éléments de population qui, après avoir appris, dans maintes batailles, à se respecter mutuellement, ne connaissent plus entre eux qu’une seule rivalité, celle qui naît de l’ambition de se surpasser dans leurs efforts pour promouvoir les progrès de la grandeur de la patrie commune.

“ Les sentiments généreux qui ont inspiré cette cordialité sont nés sur les plaines d’Abraham, au milieu du grand combat qui a réglé nos destinées, et ils reçoivent aujourd’hui une consécration solennelle et définitive, avec la sanction des deux mères-patries, manifestée par la présence et la participation à cette solennité, de leurs représentants officiellement autorisés.

tout ce
arrière
irabile-
e, car
t vous
risées.
fonce-
nquet
nt de
errain

ham-
pour
ilisa-
mers
ssion
s les
ues,
l’ac-

udes
lan-
les

“ Soyons donc heureux de cette démarche, car elle dénote que nos bons rapports sont appréciés par les deux grandes puissances dont nous sommes les fils dévoués, et elle nous flatte de l'espoir que, si jamais des complications diplomatiques menacent d'interrompre les relations de bon voisinage entre ces deux pays, l'exemple de leurs fils d'Amérique leur indiquera les voies de la réconciliation.

Il convenait que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec fit entendre sa voix dans ce concert de louanges à la mémoire de Champlain. Car c'est à elle qu'appartient l'initiative de l'érection de son monument à Québec.

Par bonheur, il se trouva que le président d'alors était l'honorable juge Routhier, l'un de nos plus éloquents orateurs. Et il se montra à la hauteur de la situation, comme on peut s'en convaincre en lisant son superbe discours :

“ M. le président,

“ Mesdames, Messieurs,

“ C'est un cri d'admiration qui monte spontanément de mon cœur à mes lèvres en présence du spectacle qui se déroule sous mes yeux.

“ Qu'elle est grande et qu'elle est belle cette manifestation patriotique et nationale !

“ C'est vraiment l'âme de tout un peuple que je sens frémir et vibrer dans cet auditoire exceptionnel qui m'entoure, et le difficile pour moi n'est pas de trouver dans mon cœur des sentiments qui soient en harmonie avec les circonstances, c'est de leur donner une expression qui puisse rendre toute la vivacité et toute la profondeur de l'émotion de tous.

“ Oh ! Messieurs, s'il y a dans cette fin de siècle des spectacles affligeants pour les âmes d'élite, si les merveilles du progrès matériel nous dérobent trop souvent les glorieuses perspectives du monde idéal, il est d'autres spectacles qui nous consolent et nous relèvent ; et celui dont nous sommes aujourd'hui les témoins est bien de nature à réjouir notre fierté d'homme et notre orgueil patriotique.

“ Je regarde autour de moi, et mes yeux sont ravis du tableau pittoresque où se fondent dans un harmonieux contraste les hommes et les choses du présent et du passé, les beautés de la terre et les clartés du ciel.

“ J'écoute, et j'entends un concert de voix éloquentes, parlant des langues différentes, mais partageant les mêmes émotions, exprimant les mêmes sentiments, et célébrant la même gloire.

“ Angleterre, France, Canada, est-ce bien vous qui venez aujourd'hui acclamer à l'envi la gloire d'un passé qui semblait oublié ?

“ Oui, messieurs, ce ne sont pas seulement des individus mais des nations qui se joignent à nous en ce jour, et qui mêlent leurs voix aux nôtres. L'Angleterre est ici représentée par son vice-roi, et ce sont les hommages d'un grand peuple qu'il est venu déposer aux pieds d'un de nos grands hommes.

“ La France est ici, tressaillant comme nous au souffle magnétique du patriotisme ; et, non seulement, son représentant officiel s'est fait l'écho des sentiments français dans le langage vivant et charmeur de sa race ; non seulement ses artistes ont exprimé dans le marbre et le bronze l'admiration de leur patrie pour notre héros ; mais les pierres elles-mêmes— les pierres de France—se sont mises en mouvement, elles ont traversé les mers, et elles chantent maintenant sur le rocher de Québec la gloire impérissable de Samuel de Champlain.

elle dénote
x grandes
elle nous
diplomati-
voisinage
ique leur

Québec
mémoire
ative de

rs était
rateurs.
on peut

le mon
le sous

station

frémir
et le
es sen-
est de
racité

* * *

“ Ne nous étonnons pas, messieurs, des proportions exceptionnelles de cette manifestation. Elle a un caractère quasi surnaturel que je vais vous montrer, et elle reproduit l'un des phénomènes les plus merveilleux de la vie des peuples.

“ Sans doute, nous sommes tous de ceux qui croient que l'homme ne meurt pas tout entier, et que la résurrection et l'immortalité sont promises à tous.

“ Mais il est des hommes d'élite auxquels l'humanité décerne une autre immortalité, même sur cette terre, et qu'elle ressuscite pour les combler d'honneurs.

“ Voilà l'étrange phénomène de la vie des nations auquel nous assistons, et que j'ai appelé quasi surnaturel.

“ C'est une résurrection, la résurrection de notre grand ancêtre, père de notre nationalité ! C'est sa victoire définitive par la mort. C'est la glorification de son œuvre. C'est l'apo théose d'un homme personnifiant toute une race, et recevant de sa patrie la couronne de l'immortalité !

“ Messieurs, la vie et la gloire humaines sont deux manifestations de Dieu sur la terre. Elles sont les deux grandes visiteuses qui en font sans cesse le tour, et dont les appels font sortir les uns du néant et les autres de l'oubli. Mais les appels de la gloire s'adressent plutôt aux morts qu'aux vivants, et il y a souvent des siècles que ceux-là dorment, oubliés au fond de leurs tombeaux devenus introuvables, quand la gloire les réveille et leur communique une vie nouvelle qui n'aura plus de fin.

“ On s'étonne que l'on n'ait pu trouver ni le tombeau ni les cendres de Champlain. C'est que ce tombeau a dû voler en éclats aux appels de la gloire et que le mort en est sorti glorieux.

“ Pendant plus de deux siècles, il a dormi dans cette terre qu'il a tant aimée ; mais ce long sommeil n'était pas le tra-

vail de la destruction et de l'anéantissement. C'était l'inculcation de la gloire. C'était la germination de cette semence d'immortalité qui fait les morts si grands que les tombes ne peuvent plus les contenir et qui les fait surgir tout rayonnants de l'ombre dans des attitudes d'apothéose.

* * *

“ Et maintenant c'est lui qui nous apparaît ressuscité sur ce rocher témoin de ses travaux et de ses épreuves, à l'endroit même où il bâtit le premier fort St-Louis, symbole de la puissance française en Amérique ; sur cette montagne où il a peiné vingt-cinq ans, où il a souffert, où il est mort, qui a été son calvaire, et qui devient aujourd'hui son Thabor !

“ Ne le reconnaissez-vous pas dans l'attitude que l'artiste lui a donné ? Regardez-le : Ce n'est pas l'homme qui se repose, c'est l'homme qui marche en avant ; il pose solidement son pied droit sur le rocher dont il prend possession et qui sera le siège de sa vice-royauté. Il ne regarde pas en bas, ni auprès de lui ; il regarde au loin, la tête perdue dans les étoiles, et, comme jadis, il voit l'avenir quand la plupart des hommes qui l'entouraient ne voyaient que le présent. D'un geste à la fois large et modeste, il se découvre et salue. Mais à qui donc s'adresse ce salut ? Ce n'est pas à la vieille France tant aimée, car il lui a dit un éternel adieu. C'est à la terre dont il prend possession et qu'il regarde comme une terre promise. C'est à la Nouvelle-France dont il aperçoit déjà les grandeurs et les beautés futures dans l'étendue de ses vastes horizons. C'est à la postérité, c'est à nous tous, messieurs, que ce noble salut s'adresse. Et si ce bronze prenait la parole en ce moment, il s'écrierait sans doute : O Québec ! ma fille, que je retrouve si grande et si belle, je te salue et je te remercie ; car c'est toi qui fais ma gloire ; c'est l'éclat de la fille qui rejailit sur le père.

“ O postérité ! O mon peuple, c'est à toi de me juger ; me voici devant ton tribunal et je me découvre en attendant ton jugement. Dis si j'ai bien mérité de la patrie et si je suis digne des honneurs qu'on me décerne.

* * *

“ Messieurs, la sentence que Champlain sollicite, elle est prononcée aujourd'hui dans les assises les plus solennelles que puisse tenir un peuple. Vous venez de l'entendre tomber des lèvres de ses juges les plus autorisés, et ce sera le verdict de tous que Champlain a été vraiment un grand homme.

“ L'attribut caractéristique de la grandeur est de créer, c'est-à-dire de tirer l'être du néant. Or, celui qui fonde est un créateur. Mais sa grandeur dépend de la mission qu'il a remplie et des proportions de sa fondation.

“ L'œuvre de Champlain nous reporte à l'une des époques les plus glorieuses de l'histoire des races latines, et surtout de la France.

“ Le 17^{ème} siècle commençait. Henri IV le Grand régnait, et le Roi-Soleil allait bientôt paraître. Corneille était né, Bossuet, Pascal, Racine, Molière allaient bientôt faire entendre des paroles que le monde ne se lasserait pas d'applaudir, et qui feraient de la langue française le verbe du monde civilisé !

“ L'heure était venue pour la France d'obéir à la force d'expansion de son génie et de porter en Amérique le flambeau de la civilisation, et c'est Samuel de Champlain qu'elle appela définitivement à remplir cette mission.

“ C'était la plus grande que la Providence des nations puisse confier à un homme. Il allait être l'ambassadeur des nations civilisées auprès de la sauvagerie, et le continuateur, en Amérique, des *gesta Dei per Francos*. Que dis-je, il allait être l'ambassadeur du ciel dans une terre païenne pour lui faire connaître l'Évangile et la convertir au christianisme. Les écrits de Champlain témoignent qu'il comprenait ainsi sa mission.

“ Mais ce n'est pas tout d'avoir une haute mission. L'histoire est remplie de ces grandes vocations incomprises ou trahies.

“ Champlain ne fut pas de ces élus infidèles ; il accepta son rôle et il en accomplit les obscurs et pénibles travaux. Il comprit que toute grande œuvre ne réussit que par le sacrifice, et il se sacrifia tout entier.

“ Ses légitimes aspirations d'avenir en France, son bonheur domestique, ses biens de famille, les affections, les joies, les douceurs du pays natal, il abandonne tout. Il donna sa vie ; il se donna lui-même avec le désintéressement d'un apôtre, avec la générosité et la patience d'un martyr.

“ Il voua à sa patrie d'adoption un véritable culte. Elle devint en quelque sorte son épouse, remplaçant celle qu'il avait dû quitter en France, et il lui garda jusqu'à la mort un attachement et une fidélité inébranlables.

“ C'est ainsi qu'il est vraiment devenu notre père, et que nous sommes bien sa postérité.

* * *

“ Champlain n'était pas un soldat de fortune, un aventurier, un rêveur. C'était un homme d'action. Pas de discours à grand effet, pas de phrases, mais des actes. Pas de ces actions d'éclat qui impriment une secousse à l'opinion publique, qui l'absorbent et dont l'auteur se fait un piédestal pour briller aux yeux de tous. Non, mais des actes simples, obscurs, sur un théâtre ignoré. Des gestes sans attitude, sans poses—héroïques au fond, mais sans témoins—qui produiront de grandes choses, mais sans bruit.

“ Et quels étaient le mobile et le but de ces actes ? Était-ce le désir de s'enrichir, et de faire un brillant avenir à sa famille ? Evidemment non, il n'y avait pas de mines d'or au confluent du St-Laurent et de la rivière St-Charles et le pre-

mier sacrifice que sa mission lui imposait était celui de sa fortune et de son bonheur domestique.

“ Rêvait-il de renouveler ici les exploits et les conquêtes de Fernand Cortez au Mexique, et de Pizarre au Pérou ? Non, il ne nourrissait pas de telles ambitions ; il ne recherchait ni la gloire des armes ni les satisfactions du pouvoir. Son rêve était plus modeste. Que dis-je, modeste ? Ah ! non, messieurs, il n'était pas modeste, si nous considérons la fin suprême de ses aspirations. Car ce qu'il rêvait de fonder sur les bords du St-Laurent ce n'était rien de moins qu'une France nouvelle.

“ Faire une France, et lui donner les dimensions de l'Europe entière ! Y songez-vous, messieurs ? Quel rêve de géant ! Quelle entreprise de demi-dieu ! Faire en Amérique un double de cette merveille qui était alors la nation reine de l'Europe ! Reproduire au bord de notre grand fleuve ce chef-d'œuvre que les races franque et celtique avaient pris des siècles à édifier ! Donner une fille à cette reine-mère, dans ce 17^e siècle qui marquait l'apogée de sa gloire et de sa puissance ! N'était-ce pas une œuvre surhumaine ?

“ Oui, certes ; et cependant si le rêve sublime du grand homme n'a pas été complètement réalisé, ce ne fut pas sa faute, mais celle de la France des deux derniers siècles, qui ne comprit pas la grandeur de l'œuvre, qui ne devina pas l'avenir, et qui négligea de remplir vis-à-vis de sa fille d'Amérique les grands devoirs de sa glorieuse maternité.

“ Mais la faute de la mère ne doit rejaillir ni sur le père ni sur la fille. Elle ne doit pas rabaisser l'œuvre de Champlain, ni obscurcir la gloire de sa conception grandiose. Telle qu'elle est d'ailleurs, son humble fille n'est pas, il me semble, sans grandeur ni beauté, et ce n'est pas dans un jour comme celui-ci qu'on osera dire qu'elle n'est pas digne d'admiration.

* * *

“ Sans doute, tout le mérite n'en revient pas à Champlain. Mais il en a jeté les fondations avec la conscience et la détermination de bâtir pour l'avenir.

“ Un foyer, une église, une forteresse, sont les grains de sénévé qui produisent les patries, et ce fut lui qui les sema aux bords de notre grand fleuve.

“ Voilà le fondement de sa grandeur ; et elle a reçu son complément obligé dans les épreuves qui ont assailli sa vie— un homme n'étant pas vraiment grand sans avoir souffert.

“ Champlain a connu, en effet, tous les genres d'épreuves : les contradictions dans ses projets, les dénûment et les privations, les dénigrements de l'envie, les amertumes de la défaite et de l'abandon, l'immense douleur de voir sa fondation pendant deux années au pouvoir de l'étranger, et enfin la suprême affliction de mourir sans pouvoir compléter son œuvre et en assurer l'avenir.

“ Voilà surtout le glaive qui dut percer son cœur à ses derniers moments.

“ On était arrivé aux derniers jours de décembre 1635, les jours les plus courts de l'année. Sur le promontoire alors couvert de neige, le soleil se montrait à peine, rasant l'horizon et ne jetant qu'une lueur pâle et fugitive aux fenêtres de la pauvre habitation où le fondateur de Québec agonisait. Hélas ! sur l'ombre grandissante des soirs d'hiver, l'ombre éternelle descendait lentement.

“ Champlain vit venir la mort, et ce fut le grand déchirement de son cœur de rompre tous les liens qui l'attachaient à la terre, et de dire adieu à la vie et à ceux qui lui étaient chers, à la vieille France qu'il ne reverrait plus et surtout à sa chère Nouvelle-France dont les futures destinées lui causaient tant d'anxiété.

“ Mais il était un grand chrétien ; et le joyeux carillon des cloches de Noël, annonçant la venue du Messie, lui apporta de douces consolations. C'était le jour où le ciel promet la paix aux hommes de bonne volonté, et toute sa vie n'avait-elle pas prouvé sa bonne volonté ? C'était le jour où son Dieu qu'il avait aimé et servi fidèlement descendait sur terre : ne venait-il pas recevoir son œuvre comme un patron reçoit l'ouvrage de son ouvrier, et lui payer son salaire ?

“ Tels furent vraisemblablement les sentiments dans lesquels Champlain quitta la terre, le jour de Noël 1635.

“ Messieurs, parmi les astres qui brillent sur nos têtes, il en est peu qui soient sans taches et les astronomes n'en exemptent pas même le soleil.

“ Or, il en est de même du firmament de la gloire, et les grands hommes immaculés sont bien rares. Mais Champlain est un de ces rarissimes diamants dont la pureté est entière. Dans sa vie privée comme dans sa vie publique il brille de toutes les vertus.

“ Il a écrit qu'il venait au Canada pour y faire fleurir le lis ; or il était lui-même un lis immaculé qu'on a vu fleurir sous tous les climats.

“ C'est cette pureté du fondateur qui a mérité à son œuvre la vitalité au milieu de toutes les tempêtes qui l'ont assaillie et qui nous la montre encore pleine de force et de promesses.

“ O fondateur de Québec ! sois fier de ton œuvre, et contemple ta ville avec admiration ! Elle est la plus belle du continent américain ! Elle est la bien-aimée, la glorieuse, l'inoubliable ! Et lorsque, saluant l'étranger du haut de ton piédestal, tu lui crieras : Vive Québec ! la vieille cité te répondra : Vive Champlain !

“ Impassible désormais sous le manteau de bronze que l'art français a jeté sur tes épaules, affranchi des morsures du temps et de la mort, tu vivras aussi longtemps que cette terre, contemplant dans les jours de soleil et les nuits étoilées, le mer-

veilleux paysage que tu aimais tant jadis et regardant circuler à tes pieds les nombreuses générations qui t'appelleront leur père.

“ Ici, dans les grands jours de fête nationale, les foules viendront déployer leurs bannières, et pousser vers toi cette universelle acclamation : Gloire à Samuel de Champlain !

“ Quant à nous, messieurs, restons fidèles à la mémoire des ancêtres, et attachons-nous toujours davantage à ce sol sacré qui a été le berceau de nos vertus primitives et de nos gloires, qui a été arrosé du sang de nos héros et de nos martyrs, et dans les plus duquel dorment tant d'illustres aïeux.

“ Rappelons-nous l'antique légende d'Antée qui, terrassé par Hercule, recouvrait des forces nouvelles chaque fois qu'il touchait le sol, et qu'Hercule ne put vaincre qu'en le tenant suspendu dans l'air. Ne nous laissons jamais détacher du sol de la patrie par le colosse Hercule qui nous avoisine, et nous y puiserons, comme les grands chênes de nos forêts, un élixir de vie et d'immortalité. ”

L'honorable M. Duffy avait été chargé de parler au nom de nos concitoyens anglais.

Il s'en est acquitté avec cette éloquence qui l'a fait si remarquer surtout depuis son entrée au ministère. Voici son discours :

Excellence,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais pouvoir vous exprimer avec quel plaisir et quelle satisfaction je saisis l'occasion qui m'est donnée de venir représenter ici mes concitoyens de langue anglaise, en cette circonstance mémorable.

Intimement lié avec le patriotisme, il existe un sentiment qui nous engage à glorifier les exploits de nos ancêtres, et qui fait battre nos cœurs avec chaleur pour ceux de notre race.

Il m'est donc facile de comprendre l'orgueil légitime et naturel avec lequel nos compatriotes Canadiens-français acclament le nom du grand explorateur français et de l'homme d'Etat qui est venu établir leur race dans l'Amérique du Nord. Mais la mémoire de Champlain n'appartient pas à la France ou aux Canadiens-français seulement. Elle appartient à l'humanité ; elle appartient à toutes les nations et à tous les siècles ; et les Canadiens, sans distinction, sont fiers de s'unir pour honorer sa mémoire et perpétuer sa renommée.

Shakespeare fait dire à Antoine, auprès du cadavre de César assassiné :

“ The evil men do live after them,
The good is ften interred-in with their bones ;
So let it be with Cæsar.”

La Rome païenne, à l'apogée de sa gloire, récompensait par l'assassinat et l'oubli, le plus noble de tous les Romains. Mais dans ce siècle du christianisme, cette magnifique assemblée, qui se compose non seulement de Canadiens de toutes professions et de toutes distinctions, mais encore des hommes les plus en vue de trois grandes nations, dit bien à la face du monde entier, que les hommes de bien se survivent et que ceux qui ont atteint à la véritable grandeur ne meurent jamais.

C'est, comme l'a dit Webster, une noble faculté de notre nature, qui nous permet de vivre, non seulement dans le présent, mais encore dans l'avenir et dans le passé. Nous vivons dans le passé par la connaissance de l'histoire, et dans l'avenir par l'espérance et la prévision. Nous vivons dans le passé, en nous associant à l'œuvre de nos ancêtres, en suivant leurs exemples, en étudiant leur caractère, en nous imprégnant de leur esprit, en les accompagnant dans leurs travaux, en sympathisant avec eux dans leurs épreuves, et en nous réjouissant de leurs succès et de leurs triomphes.

Nous vivons dans l'avenir en autant qu'il nous est donné de pouvoir laisser à l'histoire le souvenir d'actions d'éclat qui nous soient personnelles, souvenir qui se transmettra d'âge en âge, et qui inspirera les générations à venir.

Dans cette Amérique du Nord, il y a deux endroits qui, entre tous les autres, devront rester sacrés. L'un, c'est le rocher de Plymouth, consacré au souvenir des descendants des Pèlerins d'Orient. L'autre, c'est ce vieux rocher de Québec, qui restera toujours sacré pour les descendants de la race française.

A cet endroit où nous sommes, qu'un millier de souvenirs historiques rend célèbre, et en évoquant à la fois le passé et l'avenir, nous venons aujourd'hui accomplir un devoir—car c'est un devoir—envers l'immortel fondateur de cette ville.

Mais avant de se retourner vers le passé, l'esprit, naturellement, aime à s'attarder quelque peu au spectacle qui l'entoure. D'un autre côté, couronnant ce rocher altier, nous voyons la vieille citadelle de Québec, défiant tout ennemi. A un endroit moins élevé, se trouve notre magnifique palais législatif où les représentants d'un peuple libre s'assemblent pour se faire librement des lois. Un peu plus loin encore, c'est ce fameux foyer de la science, l'Université Laval, où la jeunesse du pays va étudier la littérature, les sciences et la philosophie, sous la direction de professeurs émérites. Devant nous, toute cette cité unique et pittoresque et cette immense assemblée d'hommes et de femmes. A perte de vue, dans cette riche vallée du St-Laurent, jalonnés ici et là de nombreux clochers d'églises, nous apercevons des champs cultivés, des demeures heureuses, des pâturages verdoyants et des troupeaux sur les milliers de coteaux, et à nos pieds, sur les eaux tranquilles du St-Laurent, reposent les vaisseaux de guerre de l'Angleterre, pour nous rappeler que la maîtresse des mers est toujours auprès de nous avec ses armes protectrices. Ici encore, nos voisins du sud ont envoyé l'un de leurs vaisseaux de guerre, représentant une

marine qui vient de subir le baptême du feu et que couronne la victoire, mais qui s'en vient porter chez nous des messages de paix et de bonne volonté. Chez nous, nous voyons la paix et l'industrie marcher la main dans la main, sous le règne des lois, de l'ordre et de la religion.

Bien d'autres scènes que celles-là avaient frappé le regard de Champlain, lorsqu'il y a bientôt trois cents ans, il arriva pour la première fois sur ces bords. Il ne vit alors ni cités, ni villes, ni villages, ni champs, ni hameaux, ni églises, ni religion, ni lois, ni ordre. De tous côtés, ce n'était que forêts sans limites, ténébreuses, mystérieuses et sublimes, remplies d'animaux sauvages et d'hommes plus sauvages encore. Telle était la région où l'esprit héroïque de Champlain l'avait conduit.

A la découverte de l'Amérique, les nations d'Europe envoyèrent plusieurs capitaines à l'âme héroïque, mais nul ne le fut plus que Champlain. Il était doué d'une habileté extraordinaire, mais son caractère était encore plus grand que cette habileté. Champlain ne s'avancait pas seulement comme un explorateur à la poursuite d'une gloire ou d'un intérêt personnels. Il était poussé par des principes : un désir enthousiaste de promouvoir la gloire de la France et de son roi, de promouvoir et d'étendre la religion chrétienne. Toutes ses actions, toutes ses pensées, étaient subordonnées à ce désir.

Pour y réussir, il a certainement apporté à contribution le plus grand esprit d'entreprise, la plus grande hardiesse, le plus grand courage, et la plus indomptable énergie que l'on puisse trouver chez un homme. L'esprit reste stupéfait à l'idée de l'étendue de ses courses, et de la grandeur de ses exploits. Nous le voyons entrer dans le golfe St-Laurent, explorer les régions de Tadoussac, diriger sa course sur Québec, remonter le St-Laurent, entrer dans le Richelieu et l'explorer, et découvrir le lac Champlain. Nous le retrouvons ensuite à Montréal, puis, suivant le cours de l'Ottawa jusqu'au lac Nipissing, il ne s'arrête que lorsqu'il est parvenu à la région des grands lacs de l'ouest.

Il n'explorait pas seulement dans le but de faire des découvertes : il explorait afin de pouvoir faire des établissements et civiliser. Immédiatement, il noua des relations d'amitié et fit des traités avec les Hurons et les Algonquins. Il chercha à dompter leur sauvagerie en implantant dans leur âme la foi chrétienne. C'est pour cela qu'il amena dans le pays des ministres de la religion. Il amena avec lui l'esprit du commerce, du trafic et de l'industrie. Et au milieu des rivalités et des jalousies, il fonda des compagnies commerciales avec cette visée, de faire marcher de concert l'exploration, la religion et le commerce. Du premier coup, son œil pénétrant sut distinguer ce rocher, et il y vint fonder une ville, une capitale, un foyer pour les descendants de sa race, à perpétuité. Il faudrait avoir le génie poétique d'un Virgile, pour pouvoir décrire les pérégrinations de cet autre Enée, cherchant à fonder une autre Rome. Durant le régime français au Canada, la France a donné à l'Amérique plusieurs hommes d'une habileté transcendante et d'un caractère héroïque, mais je crois que nous pouvons affirmer avec sûreté que Champlain possédait à un plus haut degré que les autres les traits caractéristiques des Canadiens-français. C'était un homme d'un courage indomptable, d'une énergie et d'un héroïsme irrépressibles, un navigateur renommé, un explorateur, un commerçant, un écrivain, un diplomate, un loyal sujet, un chrétien dévoué, un bienfaiteur du genre humain ; il était loyal à son roi et fidèle à son Dieu.

Ces qualités de loyauté, de zèle religieux, d'énergie, de frugalité, d'habileté et de diplomatie, jointes à leurs aptitudes pour l'éloquence et les arts, sont le partage commun de nos Canadiens-français, et leur ont assuré cette influence prépondérante qu'ils exercent dans l'Amérique du Nord. Cette race, avec ces qualités, ce sont des dons que la France a faits à l'Amérique, mais avec ces dons-là se terminait aussi sa mission au Canada.

Shakespeare dit :—

“ There's a divinity that shapes our ends
Rough-haw them how we will.”

Il y avait là en perspective pour la France une période agitée de révolution, d'anarchie et de désordre. Mais le sort favorisa le Canada, il le favorisait trop bien pour permettre que ses enfants fussent entraînés dans les désordres effrayants de la révolution française. La France a donné au Canada le meilleur de ce qu'elle possédait, mais elle ne pouvait pas lui donner des institutions libres. La domination française au Canada croula au choc des batailles avec les Anglais, sur les plaines, à quelque distance d'ici, et cela prépara les voies à l'introduction de la liberté anglaise et des institutions libres. Les Français se levèrent du champ de bataille, non pas attristés et découragés, mais pour venir offrir au vainqueur la main de l'amitié, et grâce à leur adresse et à leur diplomatie, ils ont négocié un traité qui leur conservait leur religion, leurs coutumes et leurs lois. Toujours, dans la suite des différentes périodes de notre histoire, l'adresse diplomatique et la sagacité politique des Canadiens-français leur ont permis de prendre une part éminente dans les événements qui ont eu pour résultat la formation de notre grand Dominion.

Les Canadiens-français ont toujours été loyaux à la couronne britannique, et s'ils ont jamais manifesté du mécontentement dans le passé, ce ne fut pas lorsqu'on voulut introduire ici les institutions britanniques, mais bien plutôt parce que ces institutions n'avaient pas été immédiatement introduites.

Un Français, un jurisconsulte éminent, un littérateur et un philosophe, aux manières policées de l'ancienne cour française, est assis aujourd'hui sur le trône des gouverneurs français de cette province : un autre Canadien-français distingué est le premier ministre de la province. Mais le génie de nos Canadiens-français pour l'éloquence et la politique ne s'est pas con-

tenté des limites de la province, et il a placé un Canadien-français au poste de premier ministre du Dominion. Il y a plus d'un siècle, l'Angleterre s'est querellée avec ses enfants d'Amérique, il en est résulté une guerre et l'apparition d'une nouvelle nation, ce qui laissa dans les âmes plus ou moins d'amertume à venir jusqu'à une époque récente. C'est un tribut à rendre à la diplomatie canadienne-française de reconnaître que c'est un premier ministre canadien-français, qui a amené les représentants de l'Angleterre et des États-Unis, ici, dans cette vieille cité de Champlain—espérons-le—pour guérir d'anciennes blessures, résoudre les différends actuels et jeter les bases d'une paix durable. Si le caractère anglo-saxon, porté aux disputes, se fait jamais quelque peu turbulent, j'évoquerais ou plutôt j'invoquerais cet esprit d'harmonie qui a élevé, non loin d'ici, le monument Wolfe-Montcalm ; cet esprit qui a mis la paix entre Anglais et Français dans cette province, ne pourrait manquer de mettre aussi cette paix entre les membres de la même race.

Il y a longtemps, nous nous sommes tendu la main par-dessus le golfe qui aurait pu nous laisser en quelque sorte divisés, et nous nous sommes réunis pour fonder notre grand Dominion, qui, nous l'espérons avec orgueil, durera toujours, cette puissance qui comprend la moitié du continent américain, s'étendant d'un océan à l'autre, riche en mines, en forêts, en pêcheries, en agriculture, avec la province de Québec comme l'une de ses grandes pierres angulaires, peuplée des descendants de la France et de l'Angleterre, les héritiers de tous leurs exploits glorieux, de toute leur littérature, de leurs sciences, de leur philosophie, jouissant d'une liberté toute particulière dans l'ordre public, sous la protection de la constitution britannique. Telles sont les conséquences résultant en grande partie de l'entreprise de Champlain.

La destinée semble avoir voulu que ni ses entreprises ni sa mémoire, ne fussent restreintes aux limites étroites de la na-

tionalité : il est né dans le vieux monde et sa tombe est dans le nouveau. Sa vie s'est passée tantôt au milieu des nobles et des princes, dans les salons de Paris, tantôt au milieu des rivalités et des jalousies des trafiquants, tantôt au milieu des périls de l'océan désert, et tantôt au milieu des sauvages, dans les forêts inexplorées de l'Amérique du Nord. Il a vécu, il est mort à l'ombre du drapeau fleurdelisé de la France ; mais l'aurole de gloire qui s'est formée autour de son nom, se perpétuera d'âge en âge, à l'ombre du trèfle, du chardon et de la rose.

La vie de Champlain n'a pas été exempte d'épreuves, de chagrins, de périls ; mais si, lorsque sa fin approcha, le Ciel, pour un instant, déroulant sous son œil le voile de l'avenir, permit à son regard de mourant de se promener sur le théâtre de ses explorations et de contempler la condition de ceux de sa race, tels que nous les voyons aujourd'hui, nous pouvons croire qu'il a rendu le dernier soupir en paix.

Lorsque, près de trois cents ans plus tard, nous nous prenons à admirer la pureté de son caractère, la grandeur de ses exploits, les merveilleux résultats qui en ont été la suite, nous ne pouvons nous empêcher de déclarer que Champlain méritait bien un monument au temple de la Mémoire, parmi les hommes de bien et les célébrités de tous les temps."

Entre chaque discours une fanfare puissante, composée de cent exécutants, égayait la foule.

Il était quatre heures lorsque la cérémonie fut close et que la foule commença à se disperser.

L'ILLUMINATION.

L'une des parties les plus brillantes de la fête a été l'illumination.

Dès sept heures, les rues de nos faubourgs étaient encombrées de piétons. Une foule énorme accourait vers la Haute-Ville pour admirer l'illumination de nos édifices publics.

Le peuple n'a pas été déçu dans son attente. L'illumination a certainement été la plus belle que l'on ait vue en cette ville.

Le gouvernement provincial avait bien fait les choses : le Parlement et le Palais de justice étaient les édifices les plus admirés.

Dominant la façade principale du Parlement, la coupole et la couronne qui la surmonte se détachaient tout en feu sur le fond sombre de la nuit. Pas une seule des fenêtres qui ne fut illuminée.

Mais c'est au Palais de justice, l'édifice le plus rapproché du monument Champlain, que les décorations, faites sous la surveillance personnelle du Dr LaRoque, étaient surtout féériques.

Sur la toiture, on lisait, sur transparents peints, des inscriptions de circonstance, entre autres : Henri IV—1608—De Monts—Richelieu—Honfleur, et autres.

A la base de la tour centrale, on voyait un portrait de Samuel de Champlain, une peinture de prix, entourée de guirlandes de fleurs et de lumières, et au-dessous, en lettres immenses, le nom du héros du jour, " Champlain ", et celui de l'endroit de sa naissance, Brouage.

Des girandoles de lanternes multicolores partaient du sommet de la coupole et étaient rattachées aux quatre coins de l'édifice.

L'Université Laval avait rivalisé avec notre gouvernement et lui disputait l'admiration du public. Elle brillait de mille feux multicolores, comme aux jours mémorables de la collation de la barrette au cardinal Taschereau.

Les décorations, à l'extérieur de l'Hôtel-de-Ville, étaient superbes et présentaient un beau coup d'œil. Sur la façade, en face de la Basilique, on remarquait les drapeaux anglais et américains.

Sur la façade de la rue de la Fabrique, l'effet était joli.

On avait suspendu le long d'une échelle de sauvetage des lanternes japonaises. Il y avait aussi des lignes de lumières aux vives couleurs suspendues ça et là.

Le long de la nouvelle rue, à l'ouest de l'Hôtel-de-Ville, serpentait toute une rangée de lanternes japonaises aux couleurs variées, partant de la rue Ste-Anne jusqu'à la rue de la Fabrique.

La foule des passants a beaucoup admiré ces splendides décorations. L'intérieur était aussi joliment illuminé.

Nous devons aussi mentionner d'une manière toute particulière les décorations des maisons Morgan et Renfrew.

Nous ne devons pas non plus ignorer le Château Frontenac. Ce somptueux édifice n'a jamais été aussi brillamment illuminé. M. Béliveau, le sympathique gérant, avait tenu à contribuer à rehausser l'éclat de la fête en illuminant le Château comme jamais il ne l'avait été.

Le spectacle le plus enchanteur est peut-être celui qu'offraient les frégates dans le port avec les centaines, les milliers de lumières suspendues aux cordages de leur mâture. De temps à autre, les puissants réflecteurs du *Renown* venaient aveugler de lumière les spectateurs et fouiller les moindres recoins de la côte d'en face.

Bref, c'est la plus belle fête de nuit à laquelle il nous ait été donné d'assister.

Et comme bouquet de la fête, *Le Soleil* disait, en prenant, ce jour-là, congé de ses lecteurs :

“Honneur à M. le juge Chauveau !

“Nous sommes certain d'être l'interprète de toute notre population en félicitant M. le juge Chauveau sur l'heureux couronnement de la grande œuvre qu'il poursuit depuis huit ans.

“Il avait droit à la reconnaissance de la France. Il l'a obtenue par la décoration que vient de lui conférer le président de la République.

“Il a aussi droit à la reconnaissance de la ville de Québec, et il peut y compter d'une façon entière et complète.”

BAL A L'HOTEL-DE-VILLE.

Une circonstance qui a contribué à donner encore plus d'éclat aux fêtes de l'inauguration du monument Champlain, c'est la présence à Québec de la Conférence internationale, chargée d'étudier et de régler, si possible, certains points en litige entre le gouvernement de l'empire britannique et celui des Etats-Unis.

Cette commission avait pour président lord Herschell, et pour membres deux groupes choisis parmi les hommes publics les plus éminents des Etats-Unis et du Canada, et ses délibérations, bien que peu fructueuses en résultats, jetèrent un grand lustre sur nos fêtes de septembre 1898.

Elles attirèrent sur Québec les regards des deux grandes puissances anglo-saxonnes, et même du monde entier, à cause de l'influence qu'elles auraient pu avoir sur le maintien de la paix universelle, et firent revivre à nos yeux l'intérêt puissant qu'avait excité la convention célèbre tenue jadis à Québec, et d'où sortit notre constitution actuelle, et la grande œuvre de la Confédération.

La cité de Québec fit royalement les honneurs de l'hospitalité à la Conférence internationale et couronna toutes ces réjouissances, en donnant, dans notre superbe Hôtel-de-ville, récemment terminé, une brillante fête mondaine, un bal de deux mille invités, le plus beau, a-t-on dit, qui ait été donné dans notre pays.

Québec,
1900

CHAPITRE V.

INVITATIONS OFFICIELLES ENVOYÉES PAR LE COMITÉ.— LETTRES ET ADHÉSIONS REÇUES.

Plusieurs mois à l'avance, le comité du monument Champlain avait adressé un certain nombre d'invitations à des personnages importants, non seulement du Canada, mais aussi des États-Unis, de France, d'Angleterre, etc., ainsi qu'à un bon nombre des souscripteurs au fonds de construction du monument.

Le comité reçut un grand nombre de réponses, les unes plus intéressantes que les autres. Dans l'impossibilité où nous sommes de publier toute cette correspondance, nous avons cru intéresser les lecteurs en leur mettant sous les yeux un nombre restreint, mais choisi, de ces lettres, qui sont signées la plupart de noms illustres, et qui sont autant d'adhésions à l'apothéose de Champlain, et un encouragement et une récompense pour le comité qui a tant travaillé pour assurer le succès de cette patriotique entreprise.

1

“ A Son Excellence monsieur FÉLIX FAURE,

“ *Président de la République Française.*

“ Excellence,

“ Le huit de septembre de cette année (1), sur la place la plus fréquentée de cette ville de Québec qu'il a fondée en 1608, en vue de notre beau fleuve Saint-Laurent, un monument dessiné et exécuté par des artistes français, sera érigé à la

(1) C'était la date d'abord fixée, puis remise au quinze, et finalement au vingt-et-un septembre.

mémoire de Samuel de Champlain, père de la Nouvelle-France.

“ Brave comme son épée, croyant comme les croisés, Champlain a été une personnification complète de ce génie français si noble, si généreux, si chevaleresque, prodigue à la fois de son sang et de son or, secourable aux faibles, terrible aux oppresseurs, hardi pionnier, sur toutes les plages, de l'évangile et de la civilisation. Avec le concours de courageux compagnons d'armes, et aussi, disons-le hautement, d'héroïques missionnaires, il a gravé sur ces rivages le nom et la foi de la France chrétienne en caractères que ni le temps, ni les revers ne sauraient jamais effacer.

“ Au moment où nous nous préparons à rendre hommage à ce héros, nous qui nous flattons d'avoir la mémoire du cœur, qui inscrivons sur nos monuments publics cette simple, mais significative devise : “ Je me souviens ”, pourrions-nous ne pas nous rappeler la France ? Que ce nom sonne toujours doux à nos oreilles ! Comme à l'entendre nos cœurs sont émus, comme à le prononcer, aisément nos yeux se voilent de pleurs ! Pour nous, c'est toujours la mère-patrie. Ses gloires sont nos gloires, et ses malheurs sont nos malheurs, ainsi que l'a éloquentement chanté un de nos poètes les plus populaires :

“ O Canadiens-français, comme notre âme est fière

“ De pouvoir dire à tous : La France c'est ma mère.

“ Sa gloire se reflète au front de son enfant.

“ Glorieux de son nom que nous portons encore,

“ Si joie ou sa douleur trouve un écho sonore

“ Aux bords du Saint-Laurent.”

“ Oui, monsieur le Président, de ce côté-ci de l'Atlantique, près de deux millions d'hommes, il faudrait dire trois millions, si ces magnifiques pays des grands lacs et de la vallée du Mississipi, ouverts par nos pères au XVIIème siècle, étaient restés nôtres, tout en vivant heureux et libres sous les cou-

leurs d'Albion, sont encore français par leurs institutions, leur langue et leurs lois.

“ Aussi, avec quel bonheur saluons-nous le drapeau de la France quand il revient flotter dans nos ports. En 1885, lorsque fut posée la première pierre du monument élevé par une société patriotique aux braves de la seconde bataille des plaines d'Abraham, où le chevalier de Lévis couvrit d'un glorieux et immortel éclat les armes françaises en ce pays (1760), on se rappelle encore l'enthousiasme qui accueillit le commandant Belvèze et l'équipage de la *Capricieuse*, le premier vaisseau de guerre français qu'on eût vu à Québec depuis un siècle. Huit ans plus tard, en 1863, ce monument était inauguré et couronné d'une statue de Bellone, grandeur héroïque, don d'un prince français, en présence de M. Gauldrée Boileau, premier consul général de France accrédité au Canada, et la France était encore acclamée et saluée d'enthousiastes vivats.

“ En la circonstance présente, monsieur le Président, nous prenons la liberté d'inviter le premier magistrat de cette grande et noble France, qui nous est si chère, à rehausser de sa présence par un représentant spécial, les fêtes qui seront célébrées pour honorer une gloire française.

“ Si nous sommes présomptueux en nous permettant une pareille invitation, nous sommes sûrs que le sentiment qui nous l'a dictée est si légitime, qu'il nous servira d'excuse auprès de monsieur le Président de la République Française, que nous prions d'agréer nos plus respectueux hommages.

“ Québec, 10 juin 1898.

“ ALEXANDRE CHAUVEAU,

“ *Président de la Commission du monument Champlain.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

“ MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

“ Paris, le 11 août 1898.

“ Monsieur,

“ Le Président de la République a été mis en possession de la lettre par laquelle vous l'avez prié de se faire représenter à l'inauguration du monument que la ville de Québec va élever, au mois de septembre prochain, à son fondateur Samuel de Champlain.

“ M. Félix Faure a été très sensible à la pensée du comité qui a désiré l'associer à une cérémonie destinée à perpétuer des souvenirs également chers à la France et au Canada. Il a chargé M. Kleczkowski, notre consul-général de ce pays, de le représenter officiellement à la fête dont il s'agit.

“ Il m'est agréable, monsieur, de vous donner avis de cette décision que vous voudrez bien porter à la connaissance des membres de la commission.

“ Le gouvernement de la République, j'ai à peine besoin de l'ajouter, apprécie hautement l'œuvre que poursuit le comité dont vous avez la présidence, et il s'unit de cœur aux sentiments qui l'ont inspirée.

“ Agréez, monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

“ DELCASSÉ.

“ Monsieur le juge CHAUVEAU,

“ *Président de la Commission du monument Champlain.*

“ Québec.”

“ A monsieur HANOTAUX.

“ *Ministre des Affaires étrangères,*

“ Paris.

“ Excellence,

“ La ville de Québec s'apprête à inaugurer solennellement le monument qu'elle vient d'élever à Champlain, son glorieux fondateur, qui est en même temps celui du Canada tout entier. Des différentes parties de notre pays, vont accourir vers la vieille cité de Champlain toutes les sommités, tant civiles que religieuses. Ces fêtes seront aussi imposantes qu'elles peuvent l'être dans un pays jeune comme le nôtre.

“ Pourrions-nous célébrer la mémoire du sieur de Champlain sans associer à notre joie cette France si féconde en grands hommes, et qui semble s'enrichir de ce qu'elle donne ? Au moment où la France nous envoyait ce hardi navigateur, cet homme d'état accompli, qui a nom Champlain, elle voyait surgir de son sein et travailler à sa gloire le tout-puissant cardinal Richelieu. Et, de nos jours encore, c'est précisément quand la France s'enorgueillit d'avoir doté l'Afrique de l'apôtre anti-esclavagiste, le cardinal Lavigerie, qu'elle acclame en vous un de ses meilleurs écrivains, dont la réputation grandit à mesure que se publie la belle histoire de Richelieu.

“ C'est en votre double qualité d'historien de Richelieu et d'homme d'Etat, que nous avons l'honneur, monsieur le ministre, de vous inviter à venir assister à l'inauguration du monument Champlain, qui aura lieu le huit de septembre prochain, ou à vous faire représenter à cette cérémonie.

“ La ville de Québec, le Canada tout entier, vous accueillerait avec la plus grande joie et une vive émotion. Votre présence au milieu de nous évoquerait à nos yeux ravis

“ Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux.”

“ Loyaux sujets de l'Angleterre, nous n'en conservons pas moins l'amour de la noble nation qui nous a enfantés à la civilisation et à la foi chrétienne.

“ Nous osons espérer, monsieur le ministre, que vous daignerez accepter cette invitation et rehausser ainsi de votre présence ou de celle de votre représentant l'éclat des fêtes que nous préparons.

“ Je suis, monsieur le ministre, avec la plus grande considération,

“ Votre très humble serviteur,

“ ALEXANDRE CHAUVEAU,

“ *Président de la Commission*

“ *du monument Champlain.*

“ Québec, 10 juin 1898.”

4

“ Paris, le 13 juillet 1898.

“ Monsieur le Président,

“ Permettez-moi de vous dire combien j'ai été sensible à la pensée que vous avez eue de m'inviter aux fêtes qui vont avoir lieu à Québec, en l'honneur de Champlain, et aux termes si particulièrement honorables dont vous vous êtes servi pour motiver cette invitation.

“ Vous voulez bien rappeler que mes études ont été consacrées spécialement à l'époque qui a eu des hommes tels que Richelieu et Champlain, et vous ajoutez qu'à ce titre, la gloire de votre héros ne peut me laisser indifférent. Cela est vrai ; mais, surtout, je m'associe avec cordialité au sentiment de joie qu'éprouvent tous les Français en constatant la fidèle et vivace ardeur avec laquelle le Canada célèbre le souvenir des glorieux événements qui se rattachent à votre passé.

“ Pour une nation, comme pour une mère, il n'y a pas de plus noble joie et de plus haute récompense que la grandeur et la prospérité de ses enfants.

“ C'est pourquoi, tout acte ou toute parole venant du Canada et nous rappelant votre fidèle affection trouve ici un profond écho dans les cœurs.

“ J'aurais voulu vous exprimer directement ces sentiments, en me rendant en personne à votre si gracieuse invitation, mais des occupations et des devoirs nombreux devant me retenir en Europe, je ne puis, à mon bien grand regret, m'engager pour le mois de septembre prochain. Quoiqu'il en soit, je ferai en sorte de ne pas être entièrement absent de vos fêtes, et ma pensée sera avec vous quand le comité que vous présidez et tous ceux qui vous ont aidé dans votre œuvre, honoreront la mémoire de l'homme brave, loyal et bon qui s'est montré en ces terres nouvelles un digne enfant de notre chère et douce France.

“ Veuillez agréer, monsieur le Président, et exprimer au comité Champlain, l'expression de mes sentiments de haute considération.

“ G. HANOTAUX,
“ *Membre de l'Académie française.* ”

“ GOVERNMENT HOUSE.

“ Ottawa, le Sième juin 1898.

“ Monsieur le Juge,

“ J’ai le plaisir de vous accuser réception de votre lettre obligeante du 6ième juin, qui me communique l’invitation à dévoiler la statue de Champlain au mois de septembre.

“ Il me fera grand plaisir d’accepter votre invitation et celle du comité, si nous réussissons à fixer un jour où il me sera possible d’y assister, d’autant plus que j’espère passer quelques semaines à Québec au mois de septembre.

“ Agréez, monsieur le juge, l’assurance de ma parfaite considération.

“ ABERDEEN.

“ A l’honorable juge CHAUVEAU.”

“ HOTEL DU GOUVERNEMENT.

“ Québec, 8 juin 1898.

“ L’honorable juge CHAUVEAU,

“ *Président du comité du monument Champlain,*

“ Québec.

“ Monsieur le Président,

“ Je serai heureux de prendre part à la cérémonie de l’inauguration du monument Champlain, en septembre prochain.

“ Je suis très flatté, en même temps, de l’invitation que vous me faites, de la part du comité, de prendre la parole en cette circonstance, et je me fais un devoir de l’accepter.

“ Agréez, monsieur le Président, l’assurance de mes meilleurs sentiments.

“ L. A. JETTÉ,

“ *Lieut.-gouv. de la province de Québec.*”

“ Paris, le 18 août 1898.

“ 5, Avenue de l'Alma.

“ Le comte Albert de Mun, très reconnaissant de l'invitation qu'ont bien voulu lui adresser le président et les membres du comité Champlain, regrette vivement que les circonstances ne lui permettent pas d'y répondre et, de loin, s'associe avec la plus entière sympathie aux sentiments de la population de Québec, à l'occasion d'une cérémonie qui témoigne si hautement de sa fidélité au souvenir de ses origines françaises. ”

“ La Rochelle, le 18 août 1898.

Le maire de la ville de La Rochelle.

“ A monsieur le Président du monument Champlain,

“ Québec, Canada.

“ Monsieur le Président,

“ Je suis très sensible à la gracieuse invitation que vous avez bien voulu m'adresser, au nom du comité du monument Champlain.

“ J'aurais été très heureux de pouvoir assister, en qualité de Français et de Rochelais, à l'inauguration du monument que la ville de Québec vient d'ériger en l'honneur de son fondateur ; mais mon état de santé ne me permet pas d'entreprendre un aussi long voyage.

“ Veuillez agréer, monsieur le Président, avec tous mes regrets, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

“ LE MAIRE.”

“ ACADÉMIE FRANÇAISE.

“ Paris, 18 août 1898.

“ Monsieur,

“ Je vous remercie, en mon nom et au nom de l'Académie Française, de l'invitation que vous m'adressez pour l'inauguration du monument Champlain. Si Québec était moins loin, ou que je fusse plus jeune, je l'aurais acceptée avec empressement. J'aurais été bien heureux d'aller visiter cette France lointaine, de lui dire combien nous sommes touchés du souvenir qu'elle a conservé de ses aïeux, et que nous ne l'oublions pas plus qu'elle ne nous oublie.

“ Je vous prie, monsieur, de vouloir bien vous faire mon interprète auprès du comité dont vous êtes le secrétaire ; qu'il soit assuré que l'Académie Française est de cœur partout où résonne la langue de la France.

“ Croyez, monsieur, à mes sentiments de haute considération.

“ G. BOSSIER,

“ *Secrét. perp. de l'Académie Française.* ”

“ REVUE DES DEUX-MONDES.

“ Paris, le 19 août 1898.

“ Monsieur,

“ Ni le Président, ni les membres, ni le Secrétaire du comité du monument Champlain ne douteront du plaisir avec lequel j'aurais pris, si je l'avais pu, ma modeste part des cérémonies du 15 septembre. Mais les obligations de toute nature qui me retiennent ou qui me retiendront le mois prochain, non

seulement en Europe et en France, mais à Paris même, m'empêcheront d'aller revoir le grand et beau pays dont j'ai gardé un si vif et si précieux souvenir. Montréal, Québec, le Saint-Laurent, "roi des fleuves", la vieille ville où un Français voit revivre devant lui et marcher dans vos rues, la plus glorieuse époque de votre histoire.

"Quand j'ai reçu votre invitation, je revenais de Saint-Malo, où nous avons célébré, en même temps que la mémoire de Chateaubriand, celle de Jacques Cartier, le "découvreur" et "poète" du Canada. Quelle bonne fortune, si j'avais pu, moins d'un mois plus tard, m'associer à la commémoration de la gloire de Champlain. Mais si les circonstances ne me le permettent pas, vous voudrez bien, monsieur, être auprès du comité l'interprète de mes regrets, en même temps que de ma profonde reconnaissance pour son invitation. Remerciements et regrets, c'est du fond du cœur que je vous les envoie, et j'espère que vous en sentirez aisément toute la vivacité, sous l'apparente froideur avec laquelle il faut que je termine cette lettre, en me disant, du président et des membres du comité Champlain, comme aussi bien de tous les Canadiens-français,

"Le très humble et très obligé,

"F. BRUNETIÈRE."

11

"Basse-Motte, Châteauneuf,

Ille et Vilaine, ce 20 août 1898.

"Monsieur le Président,

"Je suis très sensible à la très aimable invitation que vous me faites l'honneur de m'adresser. Mais hélas, on ne fait pas toujours ce que l'on veut en ce monde.

"J'aurais été heureux de me retrouver au milieu de vous, de retremper mon cœur au contact des vôtres.

“ J'aurais été heureux d'apporter mon humble tribut au pied de cette statue du fondateur de Québec, cette ville si française. Je ne puis oublier comment vous receviez le chef de ces soldats de la vieille France, qui étaient venus à Rome, offrir leur dévouement au Pape-Roi, et défendre le pouvoir temporel, cette base de l'équilibre du monde entier.

“ Monsieur le président, vous avez une devise qui résume tout : “ Aime Dieu et va ton chemin. ” Aussi, dans cette vie, je l'espère, et dans l'autre, j'en suis sûr, Dieu et Son Sacré-Cœur aidant, nous nous rencontrerons un jour.

“ J'ai l'honneur d'être,

“ Monsieur le président,

“ Votre très humble et dévoué serviteur,

“ CHARETTE.”

12

“ Monsieur le Secrétaire,

“ J'ai reçu avec reconnaissance l'invitation que monsieur le Président et messieurs les membres du comité du monument Champlain m'ont fait l'honneur de m'adresser pour la fête du 15 septembre.

“ Ce n'est pas sans un profond regret qu'il me faut renoncer, pour divers motifs, au bonheur de voir en ce grand jour l'illustre cité fondée par Champlain, il y a près de trois siècles.

“ Veuillez donc, monsieur le Secrétaire, transmettre à qui de droit mes remerciements et mes excuses, et agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

CH. DE BONNECHOSE.

“ 21 août 1898.

“ Monsieur le Président,

“ et MM. les membres du

“ comité du monument Champlain.

“ Messieurs,

“ Je reçois l'invitation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et à laquelle, retenu que je suis par d'impérieux devoirs, j'ai le très vif regret de ne pouvoir me rendre. J'en éprouve une peine réelle. Il m'eût été si doux de célébrer avec vous le souvenir de la fondation de Québec, d'assister, au milieu de nos frères canadiens, à ces réunions dans lesquelles sera souvent et éloquentement rappelé le souvenir de notre commune mère, notre France chérie. J'aurais été heureux de vous dire combien est aimée par les Français fidèles aux traditions nationales, cette jeune France qui grandit et s'étend de jour en jour, dans les espaces immenses ouverts à son activité ; avec quel intérêt passionné ils suivent vos rapides progrès, vos magnifiques conquêtes et l'admirable développement de votre nationalité.

“ J'aurais voulu dire quels vœux ardents nous faisons pour le succès de vos entreprises, quel rôle providentiel notre ambitieuse espérance attribue dans l'avenir du Nouveau-Monde, à la race française du Canada, fille de la France très chrétienne.

“ Dans ce jour solennel de l'inauguration du monument Champlain, je serai de cœur avec vous et je vous dis de loin :

“ Unis dans le fier souci de votre indépendance et de l'honneur de votre nom, préparez-vous, Français du Nouveau-Monde, aux glorieuses destinées que le Souverain Maître des nations vous réserve. Vos amis de la vieille France lui demandent pour vous toute la prospérité dont sont dignes les peuples qui font régner dans leurs mœurs et leurs institutions l'amour et le respect de la religion, de la justice et de la liberté.

pa

mi

co

“ 1

vo

sep

tes

cor

les

liti

ha

ce

me

vif

“ C’est le souhait d’un Français catholique qui ne craint pas de se dire l’un de vos plus fidèles amis.

“ Il vous prie, monsieur le Président, et messieurs du comité, d’agréer l’expression de sa haute considération et de son cordial dévouement.

“ LUCIEN BRUN,
“ *Sénateur.*

“ Lyon, 22 août 1898. ”

14

“ Paris, le 22 août 1898.

“ Monsieur,

“ Je suis bien touché et reconnaissant de l’invitation que vous m’avez fait l’honneur de m’adresser pour la fête du 15 septembre. J’aurais été heureux de pouvoir y assister et d’attester ainsi les sentiments de vive sympathie qui m’animent, comme tout bon Français, envers nos frères du Canada. Nous les aimons, nous les admirons, et nous sommes fiers de la fidélité qu’ils gardent à leur Dieu et à leur ancienne patrie. Malheureusement, je ne puis songer à entreprendre ce voyage en ce moment. Veuillez donc être auprès du Président et des membres du comité l’interprète de ma gratitude et de mon vif regret et agréer l’expression de la vive sympathie de

“ Votre très dévoué,

“ E. KELLER,
“ *Anc. député.* ”

“ Lucien-Napoléon-Bonaparte Wyse présente ses compliments à MM. le Président et les membres du comité du monument Champlain et les remercie de l'aimable invitation qui lui a été adressée pour assister, le 15 septembre prochain, à l'inauguration du monument érigé en l'honneur de l'immortel fondateur de Québec, inauguration à laquelle des circonstances indépendantes de sa volonté le priveront de participer personnellement, mais qu'il suivra par la pensée avec la plus vive sympathie pour le navigateur héroïque dont on célèbre les hauts faits, ainsi que pour les hommes éminents et dévoués qui vont perpétuer par le marbre et le bronze le souvenir de la fondation de la capitale de la Nouvelle-France, par les intrépides marins du vieux pays, ancêtres des vaillants Canadiens-français actuels.

“ Villa Isthmia, Cap Brun, le 22 août 1898.

“ L.-N.-B. W. ”

“ SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA SAINTONGE
“ ET DE L'AUNIS.

“ Paris, le 22 août 1898.

“ Monsieur le Secrétaire,

“ Je suis très sensible à l'invitation que vous voulez bien m'adresser d'assister à l'inauguration du monument de Champlain, et c'est avec un vif regret que je renonce à cet honneur et à ce plaisir. Vous savez combien nous est cher le souvenir du fondateur de Québec, et avec quel empressement nous avons su répondre à l'appel du comité du monument en 1893. Nous sommes heureux de voir aussi glorifier cet homme éminent. Dans sa séance de ce jour, le bureau de la Société des

Archives a délégué pour la représenter aux fêtes du 15 septembre M. le docteur Audiat, mon fils, médecin de première classe, à bord de *l'Amiral Rigault de Genouilly*, que le gouvernement français envoie à Québec pour assister à l'inauguration du monument.

"Veuillez agréer, monsieur le Secrétaire, l'hommage respectueux

" De votre bien dévoué serviteur,

" *Le Prés. Soc. des Archives,*

" LOUIS AUDIAT.

" Le numéro de juillet de la *Presse de Saintonge et d'Aunis* a reproduit la photographie du monument."

17

" SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE ROCHEFORT.

" Rochefort, le 24 août 1898.

" Monsieur le Président,

" Je m'empresse de vous accuser réception de l'invitation que vous m'avez fait l'honneur de nous adresser d'assister à la cérémonie d'inauguration du monument élevé à Champlain.

" La Société de Géographie de Rochefort s'associe de tout cœur aux manifestations faites à la mémoire du fondateur de Québec ; la ville de Rochefort, héritière et continuatrice de Brouage, est un peu en droit de regarder Champlain comme un de ses fils, et la Société de Géographie n'a jamais perdu une occasion de montrer son respect enthousiaste pour le grand homme dont vous commémorez si dignement le souvenir.

" Mais nous regrettons bien vivement que votre invitation flatteuse nous parvienne au moment où les vacances ont dis-

persé complètement la Société et son bureau. Je vais m'efforcer toutefois, d'en informer mes collègues et j'aime à penser que quelques-uns d'entre eux pourront se rendre à Québec en temps utile. Dans tous les cas, et au nom de la Société tout entière, je joins aux vôtres les acclamations et les témoignages de confraternité de notre région "Amis et Saintonge."

"Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

"Le secrétaire général,

J. SILVESTRE.

"GOUVERNEMENT DU CANADA

"COMMISSARIAT GÉNÉRAL,

10, rue de Rome.

Bernières, le 25 août 1898.

(Calvados.)

"Cher monsieur Gagnon,

"Je reçois au bord de la mer, où je suis venu me reposer une quinzaine, votre invitation à assister à l'inauguration de la statue de Champlain. Je regrette bien de ne pouvoir me rendre à votre appel. Vous savez combien je suis attaché à Québec, et l'occasion d'y retourner était bien alléchante. J'avais un instant formé le projet d'y entraîner avec moi quelques amis du Canada assister à votre noble et patriotique cérémonie, mais des circonstances diverses ne m'ont pas permis de donner suite à cette bonne pensée. J'en ai un regret de plus en plus vif à mesure que s'approche le grand jour qui comptera dans les annales de notre vieille cité, et qui marquera une

da
tic
et
Qu
sci
pro
d'a

inv
no
de
gra

"M
" Pr
La
rati
Qu
" sen
XV

date dans l'esprit de tous ceux qui auront le bonheur et l'émotion d'y prendre part. De cœur du moins, je suis avec vous, et je me sens d'ici comme au milieu de cette population de Québec dont, durant vingt ans de journalisme, j'ai partagé les sentiments, et, parfois, du moins, reflété dans mes articles les précieuses impressions.

“Croyez toujours, cher monsieur Gagnon, à mes sentiments d'affectueuse considération.

“HECTOR FABRE.

“Mon fils a fait le nécessaire et fait parvenir à tous les invitations que vous nous avez adressées. Je sais combien de nos amis auraient voulu pouvoir les accepter, et si le nombre de ceux qui iront saluer la statue de Champlain est petit, grand est celui des Français qui de loin acclameront Québec.

“H. F.”

“CHAMBRE DE COMMERCE DE LA ROCHELLE.

“La Rochelle, le 29 août 1898.

“(Charente Inférieure),

“Monsieur le Secrétaire,

“J'ai bien reçu l'invitation que le comité a adressée à M. le Président et à MM. les membres du bureau de commerce de La Rochelle, d'assister, le 15 septembre prochain, à l'inauguration du monument élevé à Champlain, dans la ville de Québec.

“Cette invitation ne pouvait rester indifférente aux représentants du commerce rochelais, successeurs de ceux qui, au XVII^e et au XVIII^e siècles, avaient établi des relations

commerciales si importantes avec le Canada. Nous aurions été heureux de nous associer par notre présence à cette solennité toute française de la glorification du Français fondateur de Québec, et de nous trouver au milieu de descendants de nos nombreux compatriotes qui jadis quittèrent le pays d'Aunis pour s'installer dans la Nouvelle-France.

“ Les circonstances ne permettent à aucun de nous d'entreprendre ce voyage, nous le regrettons vivement.

“ Le 15 septembre, notre pensée sera à Québec et nous formerons des vœux pour voir renouer entre La Rochelle et votre ville, des relations commerciales qui rapprocheront encore les Français du Canada du pays d'Aunis.

“ Veuillez agréer, monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération très distinguée,

“ Le président,

“ M. D'ORBIGNY.

“ A monsieur le Secrétaire du
“ comité du monument Champlain,
“ Québec, Canada. ”

20

“ KENSINGTON PALACE

“ London, August 31st., 1898.

“ Dear Sir,

“ It is a very real regret to me that I am unable to accept the invitation to the inauguration of the Monument to Champlain. I beg you to accept yourself and to tender to the Committee my appreciation of the courtesy shown in sending to me the invitation to the ceremony.

“ I remain,

“ Dear Sir,

“ Yours faithfully,

“ LORNE.”

“ Monsieur le Secrétaire du comité
du monument Champlain.

“ Monsieur,

“ Vous avez bien voulu m'inviter à assister à l'inauguration du monument que Québec vient d'élever à son illustre fondateur Champlain. Je suis très honoré et je prie monsieur le Président et les membres de votre comité d'agréer mes remerciements.

“ Je serais heureux d'assister à une démonstration où l'art glorifiant notre histoire en ce qu'elle a eu de noble et de bien-faisant, doit recevoir un témoignage si imposant de notre satisfaction. Ceux surtout qui ont toujours vu dans l'art, l'immortel consécrateur des gloires nationales, le noble agent qui les livre au respect et au culte le plus universel des générations futures, couronnés des reflets de ses propres beautés, doivent applaudir des deux mains à l'œuvre que vous avez si généreusement entreprise et poussée à si belle fin. C'est sagement, c'est fructueusement ouvrir, dans un jeune pays, les voies supérieures à l'art naissant ; c'est bien comprendre que le grand et le beau ne se fécondent, ne s'enfantent que par l'amour et le culte du grand et du beau, que les seuls peuples qui ont eu un grand art, portant tous les caractères de la beauté universelle, ne l'ont conçu et alimenté qu'avec tous les éléments de leur propre grandeur.

“ Ce monument que Québec va inaugurer à la gloire de son fondateur, celui que Montréal a élevé à Maisonneuve et les nobles figures qui décorent aujourd'hui les façades de notre parlement provincial sont donc d'un bon augure pour tous ceux qui se sont voués au culte de l'art dans notre pays, parfois péniblement. Et j'en suis heureux, et il me semble qu'au grand bruit des applaudissements, qu'aux accents des fanfares qui vont saluer l'apparition de la statue qui va fixer

dans une forme et une matière immortelle les traits de l'illustre fondateur de Québec, il va se produire dans les tombes de notre pauvre patriarche Plamondon et de mon cher maître et ami, Hamel, le tressaillement d'une joie et d'une espérance qui n'ont pas toujours illuminé et fortifié leur foi d'artiste de leur vivant.

“ J'exprime donc aux messieurs de votre comité mon humble et bien chaleureux hommage pour ce qu'ils viennent d'accomplir. Je voudrais le leur porter de vive voix, mais, je crains bien que d'autres obligations pressantes, coïncidant avec votre grande démonstration, ne me privent de cette satisfaction.

“ Agréez donc, monsieur le Secrétaire, l'expression du regret que j'en éprouverai, et veuillez croire à toute la considération.

“ De votre humble serviteur,

“ N. BOURASSA.”

“ Écotay, près Montbrison (Loire),

“ 1er septembre 1898.

“ Monsieur,

“ J'ai reçu avec une sincère gratitude l'invitation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Il n'est aucun Français qui doive rester indifférent au souvenir que vous vous proposez d'évoquer. Pour ma part, lorsque j'ai visité Montréal, en 1889, j'ai éprouvé un vif regret, qu'obligé de revenir sans retard en Europe, le temps me manquât pour aller jusqu'à Québec, en même temps que j'étais singulièrement reconnaissant de l'accueil qui m'était fait sur le seuil de cette France d'outre-mer. Vous renouvez, aujourd'hui, mon-

sieur, cette reconnaissance et ces regrets, car je ne suis pas libre d'entreprendre ce voyage auquel vous me conviez, et c'est de loin seulement qu'il me sera donné de saluer la gloire pure du fondateur d'une colonie où notre race a jadis attesté les qualités qu'on lui refuse trop souvent aujourd'hui, et les manifeste maintenant encore avec éclat.

“Veuillez agréer, monsieur, mes remerciements, mes excuses et l'assurance de ma haute considération.

VTE DE MEAUX.

23

“Le maire de la ville de Saintes, très touché de l'invitation de M. le Président et des membres du comité du monument Champlain, leur adresse ses plus vifs remerciements et regrette que la distance ne lui permette pas de s'unir en personne à ceux qui ont pris la généreuse initiative de glorifier le Français fondateur de Québec. Il serre la main des Canadiens restés français ; de cœur, il sera avec eux, par la pensée, le 15 septembre.

24

“ BELGIQUE

“ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

“M. Beernart n'a trouvé qu'en rentrant à Bruxelles, d'un assez long voyage, l'invitation qui lui a été adressée pour l'inauguration du monument Champlain. Il présente ses excuses au comité de n'y avoir pas répondu plus tôt et lui exprime ses vifs remerciements.

“Bruxelles, 20 juillet 1898. ”

25

“ Paris, 10, Avenue d'Iéna,

“ le 3 septembre 1898.

“ Monsieur le Président,

“ Je reçois aujourd'hui seulement, en rentrant à Paris, l'invitation que vous avez bien voulu m'adresser au nom du comité du monument Champlain.

“ Je regrette vivement de ne pouvoir assister à la fête qui se prépare, mais je tiens à vous dire combien je m'associerai par la pensée à la glorification de la mémoire du fondateur de Québec.

“ Agréez, monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

ROLAND BONAPARTE.

26

“ Ce dimanche, 4 juillet 1898.

“ Monsieur le Président,

“ La ville de Québec continue à prouver au monde que sa devise n'est pas un vain mot. Elle se souvient du courageux Français qui fut son père, et se prépare à l'honorer par un monument superbe.

“ Mais l'histoire glorieuse d'une cité n'est-elle pas le plus beau monument qui puisse récompenser son fondateur ? Et, s'il en est ainsi, que manquait-il donc à la gloire de Champlain ?

“ Dignes fils de leur mère par une noble ressemblance, les citoyens de Québec “ se souviennent ” eux aussi. Pour entrer dans leur mémoire, il n'est pas nécessaire, j'en ai fait l'ex-

périence, d'avoir conquis sa place dans l'histoire de leur pays, ou même d'être un homme supérieur aux autres. Il suffit d'être un bon Français, de comprendre, d'aimer, d'admirer leur patrie.

“ Voilà pourquoi, monsieur le Président, j'ai reçu de vous cette invitation, dont je ne saurais dire ce que j'en ressens davantage : l'honneur ou le plaisir. Je vous en aurais remercié bien plus tôt, si je n'avais été en voyage dans les mers de la Turquie et de la Grèce, car il y a un peu de Champlain en moi par mon goût pour la navigation. Je n'ai trouvé qu'à mon retour ce témoignage d'amitié qui m'a sincèrement ému.

“ Le quinze de ce mois, je penserai à Québec, à vous, à mes amis de Québec. Je ne pourrai faire plus, hélas ! à l'heure présente. Mais, la nouvelle visite que je désirais faire au Canada, “ je la dois ”, aujourd'hui, comme votre invité. Ma dette sera payée, j'y compte, avant la fin du siècle.

“ En attendant, je place votre carte dans mes archives. C'est un diplôme d'honneur, qui m'empêche à tout jamais d'être un étranger dans la ville de Québec.

“ Encore une fois, merci, et croyez toujours, monsieur le Président, à ma fidèle et amicale, non moins que respectueuse considération.

LÉON DE TINSEAU.

27

ÉTUDE DE M. PAUL BRÉARD, NOTAIRE,

A HONFLEUR (CALVADOS.)

Honfleur, le 24 août 1898.

Monsieur le Secrétaire,

Je vous prie de remercier, en mon nom, monsieur le Président et messieurs les membres de votre comité, de l'honneur qu'ils m'ont fait de m'inviter à assister à la cérémonie de l'inauguration, à Québec, du monument qui va être érigé en l'honneur de Champlain.

Je regrette vivement que les obligations de ma fonction de notaire m'empêchent d'accepter cette invitation. Descendant, par ma mère, des anciens capitaines et armateurs honfleurais qui ont pris part aux premières expéditions pour Terre-neuve et le Canada, (notamment de Martin Lellon, mandataire du marquis de la Roche, en 1598 ; de François Andrieu, associé de Du Pont Gravé et de Charles de Forebaince, tuteur du fils mineur de Pierre Chauvin), il m'eût été agréable de m'associer personnellement à l'hommage rendu par le Canada au grand colonisateur dont l'honorable M. Turgeon nous a parlé en termes si magnifiques dans l'inoubliable discours qu'il a prononcé devant nous, il y a huit jours.

Je vous prie de transmettre à M. le Président et aux membres du comité, l'expression de mes regrets et l'assurance que je serai avec eux de cœur, le quinze septembre prochain.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

BRÉARD.

“ GOUVERNEMENT DU CANADA,

“ COMMISSARIAT GÉNÉRAL,

Paris, 10, rue de Rome.

“ Bernières, (Calvados), le 25 août 1898.

“ Mon cher Président,

“ Je viens d'exprimer à M. Ernest Gagnon le très vif regret que je ressens de ne pouvoir assister à l'inauguration de la statue de Champlain ; mais je tiens encore à vous dire que ce regret s'accroît de l'ennui de ne pouvoir, en ce jour glorieux pour Québec, vous féliciter personnellement de la part

si grande que vous avez prise dans la préparation d'un événement si mémorable. Mon ancienne et fidèle amitié pour vous se réjouit sincèrement du rôle, reconnu de tous, que vous avez rempli d'une façon digne du nom illustre et à jamais cher aux Canadiens que vous portez. Et ma pensée remonte du fils au père, dont le pays entier aurait salué la présence à vos côtés en ce triomphe. Il manque à cette fête, où sa place au premier rang était marquée ; mais notre souvenir fidèle l'y fait apparaître à tous les yeux. On ne peut s'approcher de notre histoire, sans qu'aussitôt on ne retrouve trace de ses travaux, de sa large et précieuse compréhension de nos traditions, de son profond et inaltérable sentiment de tout ce qui a fait la grandeur de la patrie.

“ Vous pourriez, mon cher Président, vous borner à porter son nom ; ce serait assez pour rendre vos fils glorieux ; vous avez voulu y ajouter une œuvre personnelle, honorable entre toutes : votre collaboration active, infatigable à l'érection d'un monument national, votre présidence effective d'un groupe de patriotes dévoués qui dotent aujourd'hui Québec d'une statue qui verra défiler devant elle tous les Canadiens, tous les admirateurs de l'art français en Amérique.

“ Encore une fois, mon cher Président, mes félicitations sincères pour vous et les autres membres du comité et l'expression de mes meilleurs sentiments.

“ HECTOR FABRE.”

CHAPITRE VI.

APPRÉCIATIONS DES JOURNAUX.

Extrait du *Times*, de Londres, 22 septembre 1898 :

THE CHAMPLAIN MEMORIAL.

(From our correspondent.)

Quebec, Sept. 21.

In the presence of 25,000 people, Lord Aberdeen, to-day, unveiled the magnificent statue erected by the citizens of Quebec, in honour of Samuel Champlain, who, in 1608, founded this city. Representatives of Great Britain, the United States and France, united to render the occasion memorable. The United States Government specially sent the cruiser *Marblehead*, just returned from Cuba, to participate in the Champlain fête. The *Marblehead* arrived this morning, and a detachment of her marines stood shoulder to shoulder with British blue jackets and soldiers, and presented arms as the monument was exposed to view. Lord Herschell, Vice-Admiral Sir J. Fisher, and all the international Commissioners were present. Lord Aberdeen and several public men delivered addresses, but the feature of the occasion was an eloquent speech by Mr. Kleczkowski, the Consul-General of France, who conveyed to the citizens of Quebec the good wishes of President Faure and the French Government. Sir W. Laurier felicitously referred to the presence of the American Commissioners, and expressed the hope that the work of the Commissioners would result in lasting benefit to both countries.

To-night, the public buildings and all the warships are beautifully illuminated, and a grand ball is being given by the Mayor and citizens of Quebec in honour of the International Commissioners.

Du *Paris-Canada*, du 15 septembre 1898 :

LOIN DE QUÉBEC.

Je crois exprimer le sentiment de tous ceux qui ont vécu à Québec, ou qui simplement l'ont traversé, au cours d'un rapide voyage, en disant qu'ils regretteront toujours de n'avoir pu assister à l'apothéose de Champlain. Heureux et joyeux seront ceux qui verront la vieille cité en fête, et qui de l'époque de Champlain remonteront gaiement, en repassant par tous les sentiers fameux, jusqu'à nos jours. Sans doute, leur pensée ne se détournera pas un instant de la grandiose figure du fondateur de Québec ; sans doute, ils se complairont dans l'évocation majestueuse d'une si longue et si noble histoire ; ils reverront en un défilé saisissant toutes les figures inoubliables : pieux et braves gouverneurs, Frontenac en tête, le grand évêque de Montmorency-Laval et cette longue suite de héros revêtus en missionnaires, tous ces guerriers qui, en des campagnes restées trop ignorées, ont montré des qualités supérieures de courage, d'habileté, d'endurance stoïque, Lévis et Montcalm, et jusqu'à l'habitant honnête et brave, cher à Benjamin Sulte.

Et pourtant, tandis que tomberont les voiles qui recouvrent la statue, que le monument apparaîtra dans sa grandeur saisissante ; que l'horizon s'emplira de la figure, du geste, de l'âme de Champlain ; que retentira la voix des orateurs ; lorsque l'émotion commencera à s'atténuer, le Québec que je connais, que j'ai vu tant de fois, aux jours agités :— Saint-Jean-Baptiste, carnaval, élections — éclatera joyeux, irrésistible, se répandant au dehors, poussant jusqu'au ciel la fanfare de sa gaieté turbulente. Et dans cette explosion de joie irrésistible de la foule, autant que dans l'image de Champlain et dans les touchants souvenirs évoqués par l'éloquence, on retrouvera la France, la France d'autrefois : vous savez, la Gaule.

Oui, c'est là le caractère particulier de Québec ; ce n'est pas seulement un coin de la France, c'est un morceau de la Gaule, de cette Gaule que, malgré leur amour de la France et de ses autres gloires, tous les bons Français regrettent. La Gaule en Amérique, voilà Québec.

Ce n'était pas, à coup sûr, l'idéal principal de Champlain ; de plus graves et, hâtons-nous de le dire, de plus hautes pensées l'occupaient. Mais s'il revenait parmi nous, il serait heureux de voir que du sein d'un peuple de héros a surgi une population de si gais compagnons et que la sève gauloise a suivi la voie tracée par la valeur française. Il n'avait pu songer, du reste, à fonder une nation uniquement composée de héros et d'apôtres ; les Québécois ne froisseront pas sa grande âme, ni n'attristeront sa mémoire, quand à côté de l'émotion patriotique, ils feront éclater la joie de vivre : le présent s'ajuste admirablement au passé glorieux.

Dans le haut-relief du monument Champlain, d'une telle intensité de vie et d'un si extraordinaire mouvement, Paul Chevré a rendu cette sorte d'élan qui saisit et emporte la vieille cité lorsque revient un anniversaire historique ou tout simplement lorsque survient un événement. C'est l'âme même de Québec qui respire en ce groupe si vivant qu'il semble qu'il va échapper à l'étreinte du bronze et s'élançer vivant dans l'espace.

Car Québec est par-dessus tout une ville heureuse : heureuse grâce à son site incomparable, rival de ceux où se berce Naples, où s'endort Constantinople ; heureuse grâce à cette situation unique, à l'entrée des vastes régions qui se sont ouvertes un jour au génie colonisateur de la France, et parce qu'elle tient encore à l'Europe par le plus proche voisinage à travers l'océan ; heureuse, grâce à l'esprit de ses habitants, reflétant à la fois la mobilité des flots et la grandeur de ces espaces infinis se déroulant jusqu'à l'océan Pacifique.

Lorsque, la cérémonie terminée, la population quittera la vaste terrasse qui domine le fleuve, pour se répandre par la ville, par la Grande-Allée, jusqu'à Sillery ; par le faubourg St-Jean, jusqu'à Ste-Foye ; par ce second Québec — St-Roch — jusqu'à St-Sauveur et les belles campagnes qui avoisinent ; lorsque s'allumeront les feux de joie sur les hauteurs de Lévis et de Beaumont, et brilleront au loin sur la pointe de l'Île d'Orléans, dans ces heures charmantes, si jamais l'esprit et le cœur de la France ont été quelque part hors de la France, ils seront là. Ont-ils jamais cessé d'y être, d'ailleurs ? Ce qu'on a appelé l'oubli de la France a-t-il existé ? La tourmente des événements — et quels événements ? la Révolution d'Europe... — a pu couvrir l'horizon de nuages et obscurcir le regard que la France laissait flotter vers les colonies perdues, mais l'oubli n'a jamais gagné son cœur, non plus que l'ingratitude et l'indifférence n'ont atteint les Français laissés hors de France.

Il faut le dire et le répéter au pied de la statue de Champlain, ce sont de fausses légendes que celles qui ont représenté autrement les sentiments de la France. Comment le peuple qui a aimé tous les peuples aurait-il oublié celui qui lui est resté le plus fidèle ?

M. Hanotaux, qui a été si souvent, et en des circonstances si mémorables, l'organe de l'opinion française, est redevenu vraiment le ministre des Affaires étrangères de la République française pour en témoigner devant le monde, dans l'éloquent article au cours duquel il a rappelé le traité d'alliance indissoluble qui existe entre nous depuis Champlain.

HECTOR FABRE.

ÉCHOS

Deux télégrammes ont été échangés entre Honfleur et Québec, à l'occasion de l'inauguration du monument Champlain. Le *Journal de Honfleur* publie le texte de ces dépêches, qui sont ainsi conçues :

A MM. Turgeon, ministre de la Colonisation, et
Chauveau, président du comité Champlain, à Québec.

“ La municipalité honfleuraise et le comité du “ Vieux Honfleur ” s'unissent aux Canadiens fêtant Champlain. ”

Voici la réponse envoyée de Québec :

A M. le maire de Honfleur et à la municipalité,
Honfleur.

“ Nous remercions tous les amis du Canada, à Honfleur, et spécialement les membres du conseil municipal et du “ Vieux Honfleur ”.

TURGEON, CHAUVEAU.

De son côté, *L'Echos Honfleurais* ajoute :

“ Mercredi, 21 septembre, une très belle statue, œuvre française, de M. Paul Chevré, représentant Champlain, a été élevée au bord du Saint-Laurent, sur la terrasse qui domine la rade de Québec.

“ Le comité canadien, chargé de l'érection de cette statue, a pour président M. le juge Chauveau et pour délégué M. le ministre Turgeon, dont la visite récente a été une véritable fête pour notre ville.

“ On sait que Champlain partit de Honfleur, il y a près de 300 ans, et débarqua près de Québec, qu'il conquit à la France.

“ Le jour même où s'élevait le monument qui rappelle un souvenir cher aux deux cités, deux télégrammes ont été échangés entre Honfleur et Québec. ”

L'Événement, 17 septembre 1898 :

“ Les navires anglais, le *Renown*, l'*Indefatigable*, le *Talbot*, et le croiseur américain *Marblehead*, commandant McCulla, qui arrivèrent dans le port de Québec dans la semaine du 22 septembre 1898, ont pris une part très importante aux fêtes de l'inauguration du monument Champlain.

“ Une garde d'honneur, fournie par les équipages des vaisseaux anglais et ceux du *Marblehead*, vint se ranger au pied du monument, avec une autre garde d'honneur formée par des soldats de l'Artillerie Royale Canadienne.

“ Une première salve de vingt-et-un coups de canon fut tirée de la citadelle, du bastion du roi, par l'Artillerie Royale Canadienne. Elle fut immédiatement suivie d'une autre salve, tirée par le vaisseau amiral anglais d'abord, et ensuite par tous les autres vaisseaux de guerre réunis dans la rade de Québec.”

Du *Paris-Canada* :

“ LA FÊTE DE CHAMPLAIN.

“ Cette fête a dépassé toutes les espérances de ses promoteurs, et elle a été à la hauteur des glorieux souvenirs qu'elle évoquait. Champlain a été acclamé sur les hauteurs de la ville qu'il a fondée, avec un enthousiasme, une ferveur extraordinaires.

“ Sur les estrades, érigées près du monument, étaient groupés le représentant de l'Angleterre, lord Aberdeen, le représentant de la France, M. Kleczkowski, les représentants de l'Angleterre et des Etats-Unis, membres de la Conférence Internationale, le représentant du Canada tout entier, sir Wilfrid Laurier, le représentant de la province de Québec, M. Jetté, ayant à ses côtés le premier ministre, M. Marchand ; puis, M. le juge Routhier, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, l'honorable M. Parent, maire de la ville, M. le juge Chauveau, président, M. Ludovic Brunet, secrétaire, et les autres membres du comité Champlain.

“ Dans la rade, cette rade qui pourrait contenir les flottes de toutes les nations, des vaisseaux de guerre anglais et américains.

“ Autour du monument, trente mille spectateurs ; toute la ville pavoisée aux couleurs anglaises et françaises ; sur les hauteurs de Lévis, sur la côte de Beaupré, à l'Île d'Orléans, partout, des feux de joie, des drapeaux, des acclamations grossissant de proche en proche, comme une ruine immense, et venant expirer auprès de Champlain.

“ Lorsque les voiles sont tombés, et que la statue de Champlain est apparue à tous les regards, saluée par des salves d'artillerie, parties de la citadelle et des vaisseaux de guerre, un silence comme religieux s'est fait dans la foule, aussitôt suivi d'une acclamation à faire tressaillir, non seulement Champlain, mais tous les autres, Jacques Cartier, Frontenac, Montcalm, Lévis, Vaudreuil.

“ Alors, le défilé des discours a commencé, tous dignes de la circonstance, émus, sincères, éloquents. Point un son discordant, l'accord de tous les esprits et de tous les cœurs.

“ Le président du comité Champlain, l'honorable M. Chauveau, dans l'allocution qu'il a adressée au gouverneur-général Lord Aberdeen, a marqué en termes admirables la signification de cette grande démonstration :

“ L'œuvre de Champlain n'est pas morte ; elle a traversé toutes les fluctuations des âges ; elle a échappé à tous les désastres ; elle s'est adaptée à tous les régimes ; et aujourd'hui, elle apparaît à nos regards pleine de vie et débordante de sève. ”

Au cours de sa noble réponse, Lord Aberdeen a dit :

“ Oui, il n'y a qu'une voix aujourd'hui. De tous côtés, nous venons, inspirés par le seul désir de glorifier le nom du bien-aimé Champlain.

“ Combien digne est ce grand homme de toutes les louanges que nous pouvons lui offrir. Ce n'est pas simplement le prince de ces pionniers courageux et déterminés qui ont fondé de nouveaux pays, que nous célébrons ; non seulement il fut un pionnier, mais il se montre homme d'État plein de sagesse et de prévoyance, et de plus, il nous a légué l'héritage impérissable d'une belle vie et d'un exemple plein de vertu, de pureté et de zèle indomptable.

“ Tel fut l'homme qui fonda notre cher vieux Québec. ”

Et joignant l'action à la parole, Lord Aberdeen descendit de l'estrade et donna le signal du dévoilement de la statue.

M. Kleczkowski, consul-général de France, chargé par M. le Président de la République de le représenter, prit la parole après le gouverneur-général. Son discours d'une belle envolée a vivement impressionné l'auditoire.

D'autres discours encore ont suivi : celui de M. le juge Routhier, d'une rare élévation, digne de sa haute réputation, celui de l'honorable M. Marchand, plein de mesure et de sens politique ; enfin, l'éloquente harangue de l'honorable M. Duffy, parlant au nom des populations de langue anglaise.

La cérémonie civique avait été précédée d'une cérémonie religieuse à la cathédrale, d'un caractère grandiose et touchant.

Le soir, illumination générale de la ville et du monument, des frégates dans le port, des édifices publics et des églises.

Et parmi tant d'inscriptions diverses, qu'un de nos confrères appelle de circonstance, l'une qui rappelait peut-être le mieux, dans sa brièveté, l'union intime de l'histoire de France et de l'histoire du Canada : celle-ci : *Henri IV, 1608.*

Henri IV, le plus français des rois de France, évoqué dans cette grande fête canadienne, tout comme si la terre colonisée par Champlain était encore française, et Québec toujours capitale de la Nouvelle-France.

Une inscription en l'honneur de Henri IV à Québec en 1898 : c'est plus curieux, certainement plus émouvant, que n'importe quelle inscription romaine retrouvée dans le sol, si souvent remué, de la vieille Europe.

FÊTE EN L'HONNEUR DE CHAMPLAIN.

HONFLEUR, 14 AOUT 1898.

“ L'inauguration du monument Champlain ramène la pensée vers l'histoire et rouvre le passé à son époque la plus mémorable. Au-dessus de tous ces événements contemporains, elle évoque l'image éternellement présente de la France. C'est une heure donnée à l'émotion et au souvenir ; une heure d'inspiration aussi qui rappellera par combien de liens notre avenir se rattache à notre passé, et enseignera aux générations actuelles de ne jamais abandonner la voie qu'il y a trois siècles ouvrit devant nous Champlain.

“ Lorsque l'œuvre si forte et vraiment grandiose de Chévré apparaîtra dévoilée aux yeux de la foule recueillie, dominant de sa haute taille et de sa grande allure la rade de Québec, on aura le sentiment dans cette foule, dans tout le pays, que ce qu'il a fondé ne périra jamais.

“ HECTOR FABRE.”

(A

J.
me

dr
ing

—
ou:
Ch

let

ev
on
de

sto
I n

cit;
the

tw
net

ple
Go

con
by

M
“

(1

M

Cas
le r

Nor

Mu

nors

l'ho

Lan

l'ho
M. J
Rec

APPENDICE

NOTES DU CHAPITRE I.

(A) GENERAL MONTHLY MEETING OF THE LITERARY AND HISTORICAL SOCIETY,
HELD ON THE 9TH APRIL, 1879, TOUCHING THE ERECTION OF A
STATUE OR MONUMENT TO SAMUEL DE CHAMPLAIN,
THE FOUNDER OF QUEBEC

At the general monthly meeting, held the 9th April, 1879, the President, J.-M. LeMoine, introduced in the following terms, the project of erecting a monument or statue to the founder of the city, Samuel de Champlain :

" Gentlemen, I am, I think, merely echoing the sentiments of the four hundred members of this Society, I might, perhaps, add, of all Quebec, in pressing on your attention the propriety of commemorating, by some outward sign — let me say the word at once — by a suitable monument or statue in one of our public places, the name of the illustrious founder of our city, Samuel de Champlain. As a discoverer, as a geographer, an undaunted leader, a man of letters, a Christian gentleman, the founder and first Governor of Quebec must ever live in American annals. Revered and immortal will be his name. Close on thirty years of his adventurous career were spent either at the " Abitation de Kebec", in the lower town, or on the frowning cliff of old Stadacona, where stood his famous Fort Saint Louis. To enlist your sympathy in this patriotic cause, I need merely mention the subject. At the present moment, our younger sister-city, Montreal, founded in 1642, thirty-four years later than Quebec, is taking the necessary steps, with the aid of citizens of all origins, to have erected within two years, a monument and statue to its valiant founder, Chomedey de Maisonneuve. It is time Quebecers should wake up also to a sense of duty — the pleasant duty of keeping green and fragrant the memory of its venerated first Governor, and if it should be the province of any society in particular, by its connection with history, to favour any such project, I think the pleasant task by right belongs to the Literary and Historical Society of Quebec."

Moved by Mr. W. Boswell, seconded by James Stevenson, Esq.

" That the society approves of the above."

(B) COMITÉ DE DIRECTION

Monseigneur Hamel, V. G., l'honorable C.-A.-P. Pelletier, l'honorable juge Casault, l'honorable juge Routhier, l'honorable juge Bossé, le révérend M. Faguy, le révérend M. Plamondon, le révérend M. Bélanger, le très révérend Dean Norman, l'honorable D.-A. Ross, l'honorable juge Irvine, l'honorable juge Murray, l'honorable lieutenant-colonel Rhodes, l'honorable John Hearn, l'honorable H.-G. Joly de Lotbinière, M. John-J. Foote, l'honorable P. Garneau, l'honorable Jos. Shehyn, l'honorable Jean Blanchet, l'honorable François Langelier, MM. Andrew Thomson, Ths. Beckett, John-T. Ross, John Breakey, l'honorable Isidore Thibaudeau, l'honorable E. Rémillard, M. Jules Tessier, M. P. P., M. le chevalier Baillairgé, M. E.-E. Taché, M. S. Lesage, M. le Recorder Déry.

COMITÉ EXÉCUTIF

MM. S.-N. Parent, M. P. P., Achille Carrier, M. P. P., Thomas Chapais, Ernest Pacaud, Ernest Gagnon, J.-L. Tarte, L.-J. Demers, MM. les échevins Rhéaume, Robitaille, Angers, Dr Fiset, W. McWilliam, Matthew Miller. MM. les conseillers Gagnon, Gignac, Gourdeau, R.-H. McGreevy, Foley, B. Leonard, MM. Alphonse Poutiot, J.-I. Lavery, J.-F. Peachy, F.-X. Bélanger, l'honorable E.-J. Price, Owen Murphy, M. P. P., Chs. Fitzpatrick, M. P. P., le lieutenant-colonel Forsyth, MM. James Dunbar, C. R., Gus. G. Stuart, C. R., John Burstall, J.-U. Gregory, Richard Turner, P.-Emile Caron, James Carrell, Dr. J. Harper, Professeur Weir, John Hamilton, E.-E. Webb, E.-J. Blais, J.-B. Caouette, Joseph Beauchamp, J.-B. Drouyn, J.-S. Langlais, Cléophas Rochette, Narcisse Dion, E. Paré, P.-E. Belanger, L.-C. Marcoux, Nap. Lavoie, Philippe Gingras, Désiré Guay, H.-J.-J.-B. Chouinard, Philippe Vallière, M. le Chevalier Martineau, M. le Chevalier Vincelette, M. le Chevalier Trudelle, M. le Chevalier Frs. Kicouac, MM. Octave Lemieux, Philéas Corriveau, P.-A. Lacombe, L.-A. Bergevin, R.-P. Boisseau, François Delisle, Joseph Nadeau, Joseph Huard H.-A. Bédard, Jules-P. Tardivel.

(c)

MONUMENT CHAMPLAIN

AVIS AUX ARTISTES, SCULPTEURS OU ARCHITECTES

(1) Le soussigné a l'honneur de prévenir les artistes, sculpteurs ou architectes qui désirent soumettre des plans, dessins ou modèles pour l'érection d'un monument à Samuel de Champlain, à Québec, qu'un concours sera ouvert le 2 janvier prochain, (1896), pour donner lieu de juger de la valeur relative de leurs projets.

Le monument devra être érigé sur la partie de l'emplacement de l'ancien fort St-Louis qui est située au nord du terrain de l'hôtel Château-Frontenac.

Le coût de ce monument, au complet, ne devra pas dépasser trente mille piastres (30,000), ce montant devant comprendre tous les frais de transport et de construction et autres dépenses.

On devra s'adresser au soussigné pour obtenir des indications écrites et précises sur le site, la nature même du monument, la préparation des modèles, plans, dessins, estimations, etc.

Le comité regrette de ne pouvoir offrir de rémunérer les auteurs des divers projets. Ceux-ci resteront la propriété de ceux qui les auront présentés.

Chaque projet pourra être accompagné d'une soumission ; mais le comité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune de ces soumissions.

Par ordre,

LUDOVIC BRUNET,
Secrétaire du Comité du monument Champlain.

Québec, juillet 1895.

MONUMENT CHAMPLAIN

POUR LES ARTISTES, SCULPTEURS OU ARCHITECTES

Le monument devra être placé au sommet du petit promontoire sur lequel se trouvait située l'extrémité nord de l'ancien fort St-Louis, dans l'alignement de la rue St-Louis, ou en contrebas dans le talus de la colline.

Le roc solide, pour asseoir les fondations de la construction, se rencontre presque partout en cet endroit, à 2 ou 3 pieds de la surface.

Le choix du genre de monument à adopter est laissé entièrement au goût de chacun des concurrents ; néanmoins une statue de Champlain de grandeur héroïque devra nécessairement y figurer en première place. Les modèles d'ensemble, soit en plâtre, soit en bois, soit en terre à modeler, devront être faits à une échelle déterminée qui sera indiquée, de pas moins de un pied anglais au pouce anglais ; ils ne devront pas être, non plus, de dimensions trop fortes de manière à les rendre encombrants et difficiles de transport. Les plans ou dessins seront dressés à une échelle d'au moins 2 pieds au pouce. Ils devront comprendre des élévations sur chacune des faces d'aspect différent, un plan par terre, une coupe longitudinale et une coupe transversale ; le tout indiquant l'appareil de la pierre et sa subdivision. Les modèles devront être aussi accompagnés d'un diagramme comportant ces dernières données.

Aux plans, dessins et modèles devra être annexé un devis descriptif, suffisamment détaillé pour bien faire saisir la nature du travail à exécuter et des matériaux à employer.

Toute matière qui ne serait pas de qualité assez durable pour résister aux rigueurs de notre climat, ne doit pas être adoptée.

Pour le statuaire, les marbres, quels qu'ils soient, ne peuvent être acceptés, le granit et le bronze peuvent seuls convenir.

Enfin, l'on exigera aussi de chacun un devis estimatif assez étudié pour donner une idée juste du coût probable de la construction.

Ces plans, ces modèles ou ces dessins devront être signés d'un monogramme, d'une devise, d'un écu ou d'une marque distinctive quelconque. Dans une enveloppe spéciale, l'auteur devra insérer, sur une feuille de papier, son nom et le lieu de sa résidence, en regard du signe qu'il aura choisi. Cette enveloppe sera scellée convenablement, et devra être adressée au président du Comité général avec toutes les autres pièces constituant le projet.

Ces plans, modèles ou dessins seront soumis sans délai à un jury composé de cinq personnes, dont les noms seront publiés en temps opportun, et les enveloppes scellées ne seront ouvertes par le président que lorsque le jury se sera prononcé sur la valeur de ces projets.

Les frais du transport des envois seront à la charge des exposants.

LUDOVIC BRUNET,

Secrétaire du Comité du monument Champlain.

(D) DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE

Québec, 27 mai 1895.

L'honorable A. CHAUVEAU,
Québec.

Monsieur,

Je reçois instruction de l'honorable Secrétaire de la province de vous informer que, par arrêté en conseil en date du 25 mai courant, il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur d'ordonner qu'une portion de terrain, dont la dimension totale ne devra pas dépasser cinquante pieds carrés, (à être prise sur le terrain situé au nord de l'emplacement appartenant à la Compagnie de l'Hôtel Château Frontenac), soit cédée et laissée à l'usage du Comité du monument Champlain, pour y ériger un monument au fondateur de Québec et de la nation canadienne, pourvu 1o, que le comité obtienne aussi l'assentiment de la cité de Québec, à qui la province laisse l'usage de la Terrasse et des terrains avoisinants ; 2o, que le comité obtienne aussi la permission du gouvernement fédéral, si le monument doit être érigé à moins de quinze pieds du mur de fortification.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOS. BOIVIN,
Assistant-secrétaire de la province.

(E)

Ottawa, February, 14th 1898.

Judge CHAUVEAU,
President, Champlain Monument Committee,
Quebec.

Dear Sir,

I take pleasure in advising you that an Order-in-Council has just been passed authorizing remission of duty on all materials which it is proposed to import from France to be used in the construction of the Monument to the memory of Samuel de Champlain to be erected in the City of Quebec.

The Department is sending instructions in the matter to the Collector of Customs at Quebec.

(F)

HARBOUR COMMISSIONERS' OFFICE

Quebec, May, 7th 1898.

Hon. Judge CHAUVEAU,
Québec.

Dear Sir,

Mr. Rioux desires me to inform you that he will allow the material for Champlain Monument free wharfage on Commissioners' property as requested in your letter of the 6th. instant. I have instructed our Harbour Master to see Messrs. Carbray, Routh & Co., about giving you a suitable place.

I remain,

Yours respectfully,

JAS. WOODS,
Sec.-Treasurer.

(G) Paroles de Champlain.—*Œuvres de Champlain* (édition canadienne de 1870), 3e vol., page 326.

(H)

BUREAU DE LA DOUANE

Québec, 5 juin 1889.

Honorable juge CHAUVEAU,

Les matériaux pour la construction du monument Champlain ont été reçus le 13 mai 1898 par le SS "Joydine" aussi le 22 juin par le SS "Montréal".

La statue a été reçue le 30 juillet par le SS "Californian" et le groupe a été reçu le 10 septembre par le SS "Vancouver".

Bien à vous,

J.-A. BOLDOC.

Nous publions ici les résolutions du Conseil et le règlement :

A la séance du Conseil-de-ville de la cité de Québec, tenue le 18 octobre 1898 :
Lu une lettre de l'honorable Alexandre Chauveau, président du comité du monument Champlain, remettant au nom du dit comité, le monument de Samuel de Champlain, fondateur de Québec, entre les mains de la cité et priant le conseil de voir à son entretien et à sa conservation. Référée au comité des finances.

A la séance du Conseil-de-ville tenue le 30 décembre 1898 :

Présenté le 1724^e rapport du comité des finances. (Acceptant la propriété du monument Champlain)

A la séance du Conseil-de-ville tenue le 20 janvier 1899,
Lu le 1724^e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté, et il a été

Résolu : Que ce conseil accepte avec plaisir le don fait à la cité de Québec du monument Champlain, le 21 septembre dernier (1898) et offert à la cité dans une lettre adressée à ce conseil, le 18 octobre 1898, par l'honorable Alexandre Chauveau, président du comité général du monument Champlain, et qu'un règlement établissant le droit de propriété de la cité sur ce monument et fixant les moyens de pourvoir à son entretien, soit passé par ce conseil.

Présenté un projet de règlement, concernant le monument Champlain.

M. l'échevin Roy, secondé par M. l'échevin Duchaine, a proposé et il a été

Résolu : Que le dit règlement soit pris en considération ce soir, comme ordre du jour, qu'il soit lu une première fois ce soir, et que la 2^e lecture et passation du dit règlement No 357 soit fixée à vendredi, le 10^e jour de février prochain (1899) qu'il soit traduit et publié en anglais et en français dans les journaux officiels de la cité, avec avis de sa 2^e lecture et passation le 10^e jour de février prochain (1899).

L'ordre du jour ayant été appelé.

Deuxième lecture et passation du règlement No 357, intitulé : " Règlement concernant le monument Champlain " pour laquelle dite deuxième lecture et passation il faut la présence des deux tiers des membres du conseil, les échevins dont les noms suivent étaient présents :

Son Honneur le Maire et MM. les échevins Bélanger, Blouin, Boulanger, Cantin (St-Vallier), Cantin (St-Sauveur), Cook, Dinan, Drolet, Drouin, Duchaine, Dussault, Falardeau, Foley, Gilchen, Lavery, Madden, Marois, Norris, Rancourt, Rioux, Roy, Tanguay, Turcotte.

Le dit règlement ayant été lu clause par clause, en français et en anglais, a été passé, et Son Honneur le maire l'a déclaré lu une deuxième fois, passé et mis en force.

CITÉ DE QUÉBEC, }
DISTRICT DE QUÉBEC. }

RÈGLEMENT

CONCERNANT LE MONUMENT CHAMPLAIN

(RÉDIGÉ EN LANGUE FRANÇAISE.)

A une séance du Conseil-de-ville de la cité de Québec, tenue à l'Hôtel-de-Ville, dans la dite cité, le dixième jour de février mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, conformément à la loi, en vertu d'un règlement passé par ce conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents les deux-tiers des membres composant le dit conseil de la cité de Québec, c'est à savoir :

Son Honneur le maire, et MM. les échevins Bélanger, Blouin, Boulanger, Cantin (St-Sauveur), Cantin (St-Valier), Cook, Dinan, Drolet, Drouin, Duchaine, Dussault, Falardeau, Foley, Gilchen, Lavery, Madden, Marois, Norris, Rancour, Rioux, Roy, Tanguay et Turcot.

Attendu que pour honorer et perpétuer en Canada le souvenir glorieux de Samuel de Champlain, fondateur de la ville de Québec en l'année 1608, deux fois gouverneur-général de la Nouvelle-France, maintenant le Canada, les admirateurs de ce vaillant et grand capitaine et administrateur ont décidé d'ériger un monument commémoratif de ses œuvres.

Attendu qu'il a été trouvé convenable d'ériger le dit monument dans cette même ville de Québec, sur la terrasse Dufferin, et que de fait le dit monument y a été érigé et inauguré le 21 de septembre 1898.

Attendu que par résolution du 18 octobre 1898, le comité général des propriétaires du dit monument a décidé de céder le droit de propriété du dit monument à l'autorité municipale de cette cité, afin qu'elle en ait à l'avenir la garde, le soin et le maintien.

Attendu que par une lettre adressée à Son Honneur le maire de Québec et aux échevins de cette cité, le 18 octobre 1898, l'honorable Alexandre Chauveau, président du dit comité, a informé ce conseil de la résolution du dit comité et que ce conseil trouve opportun d'assumer le droit de propriété du dit monument, ainsi que la charge de son maintien à l'avenir.

Il est en conséquence ordonné et statué par le dit conseil de la cité de Québec, et le dit conseil ordonne et statue comme suit, savoir :

1. Le monument érigé dans le mois de septembre 1898, sur la terrasse Dufferin, en cette cité, en l'honneur de Samuel de Champlain, fondateur de Québec, est par le présent règlement déclaré être devenu la propriété de la cité de Québec, et sera désigné sous le nom de " Monument Champlain."

2. Quiconque, de quelque manière que ce soit, endommagera le dit monument, ou les inscriptions qui y sont gravées, ou ses accessoires et dépendances, ou y commettra quelque acte en contravention avec le règlement No 336 de ce conseil, concernant la terrasse Dufferin, sera passible d'une amende n'excédant pas quarante piastres, et à défaut de paiement de la dite amende et des frais, d'un emprisonnement pour un espace de temps n'excédant pas deux mois.

Attesté

[L. S.]

(Signé) S.-N. PARENT, *Maire.*

H.-J.-J.-B. CHOUINARD,
Greffier de la cité.

l

E

F

lr

In

Ap

Ap

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE.
—	
CHAPITRE I.	
Historique de l'érection du monument Champlain à Québec.....	1
CHAPITRE II.	
Fêtes en l'honneur de Champlain, célébrées à Saintes, France.....	27
CHAPITRE III.	
Fêtes en l'honneur de Champlain, célébrées à Honfleur, France.....	51
CHAPITRE IV.	
Inauguration du monument Champlain à Québec, le 21 septembre 1898.....	76
CHAPITRE V.	
Invitations officielles envoyées. Lettres d'adhésions reçues de France et d'ailleurs.....	156
CHAPITRE VI.	
Appréciations des journaux.....	182
Appendice	191